

ANALYSE ET BONIFICATION DE LA NORME QUÉBÉCOISE EN GESTION RESPONSABLE D'ÉVÈNEMENT

Par
Marie-Christine Alarie

Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement
en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M. ENV.)

Sous la direction de Monsieur Patrice Cordeau

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Septembre 2012

SOMMAIRE

Mots clés : analyse et bonification de la norme du BNQ, norme en gestion responsable d'évènement, bonification de la norme québécoise, évènement écoresponsable, impact évènementiel, évaluation de norme en environnement, normes internationales en gestion responsable d'évènement, historique de l'écoresponsabilité.

Le développement durable et l'écoresponsabilité sont devenus des concepts à la mode en l'an 2000 où il est possible de voir ou d'entendre ces mots partout où nous allons. La montée en popularité du marketing vert, notamment dans l'organisation d'évènements écoresponsables, tend la perche à certaines organisations qui tentent de tirer profit de ce terme uniquement à des fins d'écoblanchiment. Malheureusement, l'utilisation de l'écoresponsabilité de manière abusive vient décourager plusieurs citoyens.

Dans le but de contrer cette montée de l'écoblanchiment, d'informer convenablement les citoyens, de donner un cadre de référence aux organisateurs d'évènements et d'encourager les organisations qui entreprennent de réels efforts environnementaux et socio-économiques, plusieurs acteurs de la société entament l'élaboration de normes en gestion responsable d'évènements.

C'est le cas notamment du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) qui publie en mai 2010 une première norme en gestion responsable d'évènement, la BNQ 9700-253/2010. Toutefois, puisque les organisateurs d'évènements certifiés ont au moins un an d'expérience avec l'application de la norme et que plusieurs exigences de cette dernière sont critiquées par nombre d'organismes certifiés, la norme doit être révisée dès maintenant afin de formuler au BNQ des bonifications qui pourraient être intégrées dans la deuxième version de la norme prévue pour 2015.

Pour ce faire, le contenu de la norme BNQ 9700-253/2010 et de son protocole 9700-953 ont été analysés sur la base de la comparaison avec la norme de la *British Standards*

Institution (BSI), la norme de l'*International Organization for Standardization* (ISO) et la norme de la *Canadian Standards Association* (CSA). Également, la norme et son protocole ont été analysés sur la base de l'expérience des organisateurs certifiés par le BNQ mesurée par des entrevues réalisées avec six (6) des dix (10) organisateurs certifiés et une cliente majeure d'un des 11 organisateurs certifiés.

L'analyse des résultats au chapitre 6 a permis de faire ressortir deux (2) exigences de la norme du BNQ à modifier, cinq (5) exigences à améliorer et quatre (4) exigences à intégrer à la norme québécoise. Les deux exigences particulières de la norme à modifier sont l'ensemble du volet de l'alimentation et les sources d'énergie utilisées sur le lieu de l'évènement. Les cinq exigences de la norme à améliorer sont le profil de l'évènement, la satisfaction des parties prenantes (client, participants et utilisateurs), l'envergure de l'évènement, le matériel et la reconnaissance des efforts réalisés au niveau du matériel par l'organisateur pour réduire les impacts environnementaux et favoriser les retombées socio-économiques. Puis, les quatre (4) exigences particulières qu'il serait intéressant d'intégrer à la norme québécoise sont la sélection du site de l'évènement, l'hébergement, le volet éducatif et un outil développé par l'organisateur certifié permettant de déterminer, selon les évènements organisés, les éléments qui doivent être mesurés et surveillés pendant l'évènement.

À la lumière de cette analyse, 16 recommandations ont pu être formulées au BNQ à des fins de bonification de la norme québécoise. Plusieurs recommandations proviennent des résultats obtenus à l'évaluation finale (tableau 6.1) et d'autres proviennent des entrevues réalisées avec six (6) organisateurs certifiés et une cliente d'un des onze organisateurs certifiés (tableau 5.2). Les recommandations couvrent des exigences générales et particulières à modifier, à améliorer et à intégrer à la norme québécoise. Notamment, le profil de l'évènement est une exigence générale qui doit être améliorée. Il est recommandé d'y supprimer la liste des exigences particulières sélectionnées et le niveau de classification visé. Le volet de l'alimentation est une exigence particulière qui doit être modifiée. Il est recommandé de substituer le pourcentage du coût des ingrédients principaux et secondaires

de la nourriture et des boissons par la quantité des ingrédients principaux de la nourriture et la quantité des boissons provenant de producteurs locaux, d'artisans boulangers, de micro-brasseries et/ou de vignobles situés à moins de 100 km, entre 101 et 300 km et entre 301 et 500 km du lieu de l'évènement.

REMERCIEMENTS

La réalisation de cet essai n'aurait pu être accomplie sans l'encadrement de mon directeur d'essai, Monsieur Patrice Cordeau, Conseiller en environnement et développement durable à l'Université de Sherbrooke, pour sa patience, sa compréhension, son soutien tout au long de ma rédaction, son expertise et son point de vue professionnel de la situation. Je remercie également Monsieur François Lambert, Agent de certification pour le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) qui a su, au même titre que M. Cordeau, me formuler de judicieux conseils, des commentaires pertinents et m'apporter des compléments d'information afin de bonifier mon essai et d'améliorer mes compétences dans le domaine de la normalisation.

Je remercie également Monsieur Jacques Blanchet, Écoconseiller en responsabilité sociétale et développement durable pour le BNQ pour le complément d'information qu'il a pu me livrer afin d'augmenter la qualité de mon essai, de mon évaluation des normes internationales et de mon analyse finale dans le but de bonifier la norme 9700-253 du BNQ.

Je tiens à remercier Madame Caroline Voyer, Directrice générale du Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE) et Madame Anne-Marie Bégin, Coordinatrice du Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) pour m'avoir accordé de nombreuses heures de discussion sur l'historique des événements écoresponsables au Québec jusqu'à la création de la norme du BNQ. Également, je les remercie de m'avoir formulé des commentaires pertinents vis-à-vis de la mise en application de la norme ainsi que de leur point de vue d'auditrices. Leurs informations et commentaires ont su agrémente la qualité de mon essai et sa valeur.

De plus, mon essai n'aurait pu être réalisé sans la participation de tous les organisateurs d'événements certifiés par le BNQ qui ont bien voulu m'accorder de leur temps pour me donner une entrevue très enrichissante. Merci pour vos commentaires pertinents qui m'ont permis de cerner les points à améliorer de la norme afin de proposer des recommandations adéquates au BNQ.

Je remercie sincèrement Claudine Roussel pour ses judicieux conseils et le temps qu'elle a pris pour relire mon essai et réaliser une révision linguistique impeccable. Je remercie également mes amis proches, Isabelle Audet, Nicolas Vincent et David Beauvais qui ont su m'encourager à terminer mon essai et à m'aider dans les moments où l'inspiration n'était plus de la partie.

Finalement, je remercie mes parents et les deux membres de ma famille qui me sont chers, soit mon père René Alarie, ma mère France Brodeur, mon mari Étienne Blanchette et ma fille Océanne Blanchette pour leur patience, leur soutien et leur compréhension tout au long du cheminement de ma maîtrise. Ils m'ont permis d'accomplir ce désir de devenir une professionnelle en environnement afin d'apporter à ce monde ma passion de l'environnement et le désir de léguer une terre saine aux générations futures. Merci mes amours pour votre présence, je vous adore !

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1 L’HISTORIQUE DE L’ÉCORESPONSABILITÉ ÉVÈNEMENTIEL.....	4
1.1 Les évènements écoresponsables aux États-Unis et en Europe.....	4
1.2 Les évènements écoresponsables au Québec.....	8
1.3 Évolution des définitions associées à l’Écoresponsabilité.....	11
2 LA NORMALISATION DES ÉVÈNEMENTS.....	16
2.1 La norme de la British Standards Institute (BSI) (BS 8901)	16
2.2 La norme de l’International Organization for Standardization (ISO 20121) ..	22
2.3 La norme de la Canadian Society Association (CSA) (Z2010-10)	27
2.4 La norme APEX/ASTM aux États-Unis.....	29
2.5 La norme du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (BNQ 9700-253/2010)	31
3 L’APPROCHE RETENUE PAR LE BNQ ET LES PARTICULARITÉS DE SA NORME	34
3.1 Le protocole de certification (BNQ 9700-953) de la norme du BNQ et la certification de l’organisation	38
3.2 La norme 9700-253/2010 du BNQ et l’attribution d’étiquettes pour les évènements.....	41
3.2.1 Première section de la norme (Exigences générales)	42
3.2.2 Deuxième section de la norme (Exigences particulières).....	44
4 LA COMPARAISON DE LA NORME DU BNQ AUX NORMES INTERNATIONALES EN GESTION RESPONSABLE D’ÉVÈNEMENTS .	49
4.1 Les critères d’analyse et le tableau comparatif	50

4.2	Synthèse de la comparaison des normes en vertu du système de gestion responsable d'évènement.....	60
4.3	Synthèse de la comparaison des normes en vertu des exigences particulières .	61
5	L'EXPÉRIENCE DES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS CERTIFIÉS PAR LE BNQ.....	63
5.1	La méthodologie des rencontres.....	64
5.2	Les résultats obtenus des rencontres.....	66
5.2.1	Difficulté d'accomplissement des exigences de la norme.....	66
5.2.2	L'utilisation du pointage dans la norme pour mesurer l'atteinte des exigences	67
5.2.3	Facilité de compréhension et de mise en application de la norme	67
5.2.4	Facilité pour les évènements d'obtenir un des cinq (5) niveaux de classification	68
5.2.5	Appréciation générale de la norme du BNQ.....	68
5.2.6	Cohérence du système de gestion à mettre en place par les organisations avec les objectifs de la norme	69
5.2.7	Application des différents types d'acteurs aux évènements organisés.....	69
5.2.8	Application de la notion des coûts des ingrédients et des boissons pour l'exigence particulière de l'alimentation	70
5.2.9	L'interprétation de la compensation symbolique des organisateurs	70
5.2.10	Quels aspects de la norme du BNQ modifieriez-vous si vous en aviez la possibilité?	71
5.3	Les difficultés globales des organisateurs	77
6	ANALYSE DES RÉSULTATS	79
6.1	Méthodologie	79
6.1.1	Critères d'analyse	80
6.1.2	Évaluation quantitative	81

6.2	Analyse des résultats obtenus à chaque niveau d'information	82
6.3	Analyse globale	83
6.4	Synthèse de l'analyse permettant de cibler les points à améliorer, à modifier et à intégrer à la norme du BNQ.....	89
6.4.1	Exigences de la norme du BNQ à améliorer	89
6.4.2	Exigences de la norme du BNQ à modifier	92
6.4.3	Exigences à intégrer à la norme du BNQ.....	93
7	RECOMMANDATIONS POUR BONIFIER LA NORME BNQ 9700-253/2010	95
7.1	Faciliter l'application et la compréhension de la norme du BNQ.....	95
7.2	Bonification de la gestion responsable des événements et de leur suivi.....	100
	CONCLUSION	108
	RÉFÉRENCES	110
	ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRES POSÉS AUX ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS CERTIFIÉS PAR LA NORME 9700-253 DU BNQ ET UN CLIENT	119
	ANNEXE 2 - ÉVALUATION DE L'EXPERTE.....	121
	ANNEXE 3 - ÉVALUATION SELON L'OPINION DES ORGANISATEURS CERTIFIÉS.....	123
	ANNEXE 4 - ÉVALUATION SELON LE GROUPE D'EXPERTS.....	128

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 2.1	Étapes de la planification et de la mise en œuvre de la norme BS 8901.....	21
Figure 2.2	Principes d’amélioration continue applicable à ISO 20121	24
Figure 2.3	Étapes de la planification et de la mise en œuvre de l'ISO 20121	26
Figure 2.4	Neuf secteurs de la norme <i>APEX/ASTM</i>	30
Figure 3.1	Processus de création d'une norme adoptée par le BNQ.....	35
Figure 3.2	Schéma identifiant la norme en gestion responsable d'évènement du BNQ	37
Figure 3.3	Étapes qui découlent de la demande de certification par une organisation. .	40
Figure 3.4	Exemple d'une étiquette de classification du BNQ.....	41
Figure 6.1	Méthodologie d'analyse appliquée au présent essai	80
Figure 6.2	Signification des chiffres appliqués à l'évaluation quantitative.....	81
Figure 6.3	Répartition des intervalles et des codes de couleurs associées au résultat de l'évaluation.....	83
Tableau 3.1	Exigences particulières et sous-exigences de la norme BNQ 9700-253/2010	45
Tableau 3.2	Critères de classification d'un évènement et étiquettes de classifications....	47
Tableau 4.1	Comparaison de la norme du BNQ aux normes ISO, BSI et CSA en vertu du système de gestion responsable.	51
Tableau 4.2	Comparaison de la norme du BNQ à la norme CSA en vertu des exigences particulières.....	56
Tableau 5.1	Liste des organisateurs certifiés par la norme BNQ 9700-253/2010.....	64
Tableau 5.2	Résultats des entrevues réalisées avec six (6) des dix (10) organisateurs d'évènements certifiés et une cliente de l'Université de Sherbrooke	73
Tableau 6.1	Analyse multicritères selon l'opinion de l'experte, la comparaison des normes internationales, l'opinion des organisateurs certifiés et l'avis du groupe d'experts.....	84

LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

ØØ	Zéro-déchets et zéro-carbone
ABNT	<i>Associação Brasileira de Normas Técnicas</i>
ACV	Analyse de cycle de vie
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADERE	AutoDiagnostic Environnemental pour les Responsables d'Évènements
AFNOR	Association française de normalisation
APEX	<i>Accepted Practices Exchange</i>
ASTM	<i>American Society for Testing and Materials</i>
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
BSI	<i>British Standards Institute</i>
CCN	Conseil canadien des normes
CIC	<i>Convention Industry Council</i>
CIO	Comité international olympique
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COP 15	Conférence des Nations Unies sur le changement climatique
COVAN	Comité d'organisation des Jeux olympiques à Vancouver
CQEER	Conseil québécois des évènements écoresponsables
CSA	<i>Canadian Standards Association</i>
CUFE	Centre universitaire de formation en environnement
DD	Développement durable
EPA	Agence de protection environnementale des États-Unis
GES	Gaz à effet de serre
GMIC	<i>Green Meeting Industry Council</i>
GRI	<i>Global Reporting Initiative</i>
ICCA	Institut Canadien des Comptables Agréés

ISO	<i>International Organization for Standardization</i>
OBNL	Organisme à but non lucratif
OQLF	Office québécois de la langue française
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RQFE	Réseau québécois des femmes en environnement
RVIADD	Rendez-vous international sur les applications du développement durable
SAQ	Société des alcools du Québec
SG	Système de gestion
SOPECOR	Société pour la protection de l'environnement du Collège de Rosemont
TNS	<i>The Natural Step</i>
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi

LEXIQUE

Accréditeur	Reconnaissance officielle par l'organisateur certifié de la capacité du client à respecter et à mettre en application ses engagements (Adaptée de : ICCA, 2006b).
Certification	Attestation réalisée par une tierce partie, relative à des produits, des processus, des systèmes ou des personnes (BNQ, 2010b).
Client	Personne physique ou morale qui utilise les services d'un organisateur d'évènements (BNQ, 2010a).
Commanditaire	Personne physique ou morale qui apporte un soutien matériel ou financier à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer des avantages publicitaires directs (Adaptée de : OQLF, 2007).
Écoblanchiment	Opération de relations publiques menée par une organisation, une entreprise pour masquer ses activités polluantes et tenter de présenter un caractère écoresponsable (OQLF, 2010).
Fournisseur	Personne physique ou morale qui fournit un produit ou un service à l'organisation de l'évènement et pour lesquels elle obtient une compensation. Le terme « fournisseur » inclut les sous-traitants de l'évènement, les fournisseurs de services de l'évènement et les fournisseurs de produits de l'évènement (BNQ, 2010a).
Marketing vert	Ensemble des techniques et moyens d'action qui, à partir de la connaissance des besoins du consommateur et des structures du marché, ont pour but la commercialisation de produits et de services utilisant des arguments écologiques. Le marketing vert ajoute une touche écologique à des produits verts considérés comme performants (conditionnements biodégradables, lessive sans phosphates, etc.) (ICCA, 2006a; OQLF, 2000).
Normalisation	Processus qui mène à la définition et à la mise en application de normes relatives à des produits, à des activités ou à leurs résultats, afin de répondre à des besoins d'uniformisation, de performance ou de qualité dans un domaine donné (OQLF, 2006).

Organisateur	Personne physique ou morale qui est mandatée en tout ou en partie pour l'organisation d'un évènement (BNQ, 2010a).
Organisation	Groupe de personnes qui est responsable de l'organisation d'un évènement (BNQ, 2010a).
Participant	Personne physique ou morale, spécialiste ou non, qui s'investit concrètement durant la tenue d'un évènement. Dans le cadre de la norme BNQ 9700-253/2010, les conférenciers, les équipes sportives, le personnel des entreprises qui tiennent les kiosques, les artistes, les amuseurs, etc., sont considérés comme des participants (BNQ, 2010a).
Utilisateur	Personne physique ou morale dont l'intérêt prédominant découle de l'acquisition et de l'usage des produits, des matériaux, des processus ou des services faisant l'objet du document consensuel ou normatif. Dans le cadre de la norme BNQ 9700-253/2010, l'utilisateur d'un évènement est, selon le type de cet évènement, le spectateur, le visiteur, le congressiste ou le public (BNQ, 2010a; BNQ, 2007).

INTRODUCTION

L'humain est un être qui doit continuellement frapper des échecs afin de pouvoir continuer d'avancer et d'améliorer ses pratiques. Ce sont, entre autres, deux des plus grosses catastrophes environnementales et sociales au monde qui ont engendré des préoccupations majeures chez les citoyens, les pouvoirs publics et les entreprises. En effet, en 1984 une fuite de gaz toxique à Bhopal en Inde est détectée, causant la mort de plus de 8000 personnes la nuit même de cette catastrophe. Deux ans plus tard, en 1986, une explosion d'un des quatre réacteurs de la centrale nucléaire à Tchernobyl en Ukraine engendre des répercussions catastrophiques sur l'environnement et la société. Ces incidents remettent en question les pratiques de gestion mises en place. Il devenait donc urgent de revoir les modèles de développement (MDDEP, 2009). Le rapport Brundtland introduit en 1987 le concept de développement durable, soit « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (MDDEP, 2002). Ce concept est rapidement utilisé par les entreprises et les organisations pour promouvoir leur soutien à l'environnement, notamment dans le monde de l'évènementiel. Ce sont notamment plusieurs groupes et organisations provenant du Canada, des États-Unis, du Brésil, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France, de la Suède et de la Norvège qui ont su intégrer au fil du temps des mesures écoresponsables à plusieurs de leurs évènements. Ces mesures sont mises en place pour minimiser les impacts de leurs évènements sur l'environnement et pour soutenir l'aspect socio-économique local.

Dépendamment des pays, l'intégration des pratiques écoresponsables s'est faite de manière graduelle, et ce, en fonction du contexte historique et politique par lequel ils ont dû passer. L'Allemagne en est un bon exemple en raison de la montée au pouvoir du parti politique vert dès le début de l'année 1996 qui imposa des lois et des normes environnementales.

Toutefois, la montée de la popularité du développement durable, notamment l'organisation d'évènements écoresponsables, tend la perche à certaines organisations qui tentent de tirer profit de ce terme uniquement à des fins d'écoblanchiment (Deglise, 2009).

Dans le but de contrer cette montée de l'écoblanchiment, d'informer convenablement les citoyens, de donner un cadre de référence aux organisateurs d'évènements et d'encourager les organisations qui entreprennent de réels efforts environnementaux et sociaux-économiques, plusieurs acteurs de la société entreprennent l'élaboration de normes en gestion responsable d'évènements.

C'est le cas notamment de la *British Standards Institute* (BSI) qui entreprend la publication de la norme BS 8901 « *Specification for a sustainable event management system with guidance for use* » en 2007. Suivit trois ans plus tard, le lancement officiel de la norme BNQ 9700-253/2010 « *Développement durable - Gestion responsable d'évènements* » par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), de même que la norme canadienne Z2010-10 réalisée par la *Canadian Standards Association* (CSA) « *Requirements and guidance for organizers of sustainable events* ». En mars 2012, c'est au tour du *Green Meeting Industry Council* (GMIC) à publier sa norme APEX/ASTM « *APEX/ASTM Environmentally Sustainable Meeting Standards* » et suivra, au cours de l'été 2012, la publication de la norme internationale ISO 20 121 « *Systèmes de management des évènements intégrant le développement durable – Exigences et recommandations de mise en œuvre* ».

La création d'une norme est un travail ardu qui implique plusieurs acteurs, et ce, pendant plusieurs années. Toutefois, les normes contiennent toutes leur lot d'imperfections et doivent évoluer au fil du temps afin de s'imprégner davantage de la réalité. À quelques exceptions près, les normes doivent être révisées tous les cinq ans (Lambert, 2012b).

Puisque la norme en gestion responsable d'évènements du BNQ est en vigueur depuis 2010 et que la majorité des dix organisateurs ont reçu leur certification officielle en 2011, la norme devrait être révisée et bonifiée en 2015. Cependant, étant donné que les organisateurs certifiés ont au moins un an d'expérience avec l'application de la norme en gestion responsable d'évènements et que plusieurs exigences semblent critiquées par certains, elle doit être révisée dès maintenant afin de viser la publication de la 2^e édition en 2015. Le présent essai vise donc à atteindre deux objectifs généraux.

Dans un premier temps, le contenu de la norme BNQ 9700-253/2010 et de son protocole BNQ 9700-953 seront analysés sur la base de :

- a. La comparaison avec la norme de la *British Standards Institution* (BSI) (BS 8901), la norme de l'*International Organization for Standardization* (ISO) (ISO 20 121) et la norme de la *Canadian Standards Association* (CSA) (Z2010-10);
- b. L'expérience des organisateurs certifiés par le BNQ.

Dans un deuxième temps, des recommandations seront proposées au BNQ dans le but de bonifier la norme québécoise en gestion responsable d'évènements et son protocole de certification.

Le présent essai comprend sept (7) chapitres. Le premier chapitre porte sur l'historique de l'écoresponsabilité au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe. Le deuxième chapitre, quant à lui, aborde l'aspect normatif des évènements. Il décrit les différentes normes existantes en gestion responsable d'évènements, soit les normes BS 8901, ISO 20 121, Z2010-10, APEX/ASTM et BNQ 9700-253. Le troisième chapitre traite de l'approche retenue par le BNQ et des particularités de la norme. Le quatrième chapitre est axé sur une comparaison entre la norme du BNQ et les normes de la BSI, de l'ISO et de la CSA sur la base de critères d'analyses qui sont préalablement déterminés et expliqués. Par la suite, le cinquième chapitre expose l'expérience des organisateurs certifiés par le BNQ. Le sixième chapitre trace une synthèse de l'analyse par le biais d'un outil d'aide à la décision qui expose les normes entre elles, l'opinion des organisateurs certifiés, de même que les priorités à accorder en termes de modification à réaliser au sein de la norme BNQ 9700-253/2010. Finalement, le septième chapitre expose des recommandations pour bonifier la norme du BNQ en ce qui a trait à la facilité d'application et de compréhension de la norme, de même que la bonification de la gestion responsable des évènements et leur suivi.

1 L'HISTORIQUE DE L'ÉCORESPONSABILITÉ ÉVÈNEMENTIEL

Alors que l'industrie du plastique invente en 1933 le polystyrène, ce n'est qu'à compter des années 1980 que la vaisselle en polystyrène expansé, communément appelée vaisselle en styromousse, fait son apparition sur le marché nord-américain (Audrey, 2008; Villeneuve, 2006). C'est l'ère du jetable qui naît pour s'adapter au mode de vie toujours plus rapide tel qu'on le connaît encore aujourd'hui. La vaisselle jetable est alors utilisée dans plusieurs restaurants, dans certaines institutions, mais également dans un nombre important d'évènements. Elle est utilisée pour des banquets, des services traiteurs, des congrès, des festivals, des fêtes de famille, et ce, pour des justifications économiques, de temps ou de logistique (Villeneuve, 2006). Des milliers d'évènements ont lieu chaque année à travers le monde. Chacun de ces évènements possède sa propre justification pour l'utilisation du jetable. Toutefois, ces milliers d'évènements par année réservent tous leur part d'impacts négatifs de quelque nature que ce soit. Ce n'est que vers l'année 1987 qu'un changement de mentalité chez certains citoyens se fait sentir. Quelques organisateurs sont amenés à repenser l'organisation de leur évènement et à bannir complètement l'utilisation de vaisselle jetable en polystyrène expansé, dans le but de réduire l'empreinte de l'évènement sur l'environnement (Tanner, 2010).

Mais d'où part ce changement drastique ailleurs dans le monde, notamment au Canada, aux États-Unis et en Europe? Pourquoi ce changement? À quel moment les évènements de cette nature font-ils leur percée au Québec? Quels sont ces types d'évènements? Que signifie le terme écoresponsable? Tel est l'objectif du présent chapitre, répondre à ces multiples questions pour marquer une page de l'histoire vers l'avènement de l'organisation des évènements écoresponsables.

1.1 Les évènements écoresponsables aux États-Unis et en Europe

L'intégration de mesures responsables dans les évènements tenus au Canada, aux États-Unis et en Europe s'est faite de manière graduelle sur une échelle de temps approximative de 25 ans (Bregeon, 2011). Plusieurs initiatives ont été lancées quelques années après la

sortie du rapport Brundtland « *Notre Avenir à tous* », publié en 1987. Ce rapport tente d'éveiller la société et de la conscientiser à l'adoption d'un développement plus durable. Mme Harlem Gro Brundtland définit alors le développement durable comme étant « un développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs » (Nations Unies, 2002). Plusieurs entreprises, organisations et pays adoptent cette définition, leur servant de base de travail, afin de démontrer leur soutien à l'environnement (Bouju, 2009).

La Suède est le premier pays à travailler sur la question d'intégration du développement durable dans toutes les sphères de la gestion, que ce soit la gestion de projets, d'évènements, d'entreprises, de municipalités, etc. En effet, dès 1989, une organisation à but non lucratif, formée de scientifiques, travaille de pair avec plus de mille corporations, municipalités, institutions et OBNL de la Suède entière pour prouver que bouger vers la durabilité permet d'amener de nouvelles opportunités, telles que de réduire les coûts et de bonifier les impacts sociaux et environnementaux locaux. C'est donc en 1992 que le cadre de référence appelé « *The Natural Step (TNS)* » est publié et que l'OBNL naît officiellement sous ce nom. Ce cadre de référence, prouvé scientifiquement, a rapidement été appliqué par l'ensemble des Suédois, c'est pourquoi ce pays est devenu rapidement un modèle de gestion responsable, notamment dans l'organisation d'évènements écoresponsables (TNS, s.d.).

Mise à part la Suède, ce n'est que lors de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (C.N.U.E.D.), en juin 1992 à Rio de Janeiro au Brésil, qu'une reconnaissance officielle, à l'échelle internationale, de la nécessité d'intégrer les questions de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles est constatée. C'est alors qu'un plan d'action mondial pour le développement durable est créé sous le nom d'Action 21 ou d'Agenda 21 (Nations Unies, 2002).

Dès 1992, le Comité international olympique (CIO) constate qu'il est également de sa responsabilité de considérer le concept du développement durable et de l'intégrer dans son

organisation. Cette prise de conscience a permis de lancer et de mettre en application l'Agenda 21 adapté à la réalité Olympique, et ce, lors de la troisième conférence mondiale du CIO tenue en octobre 1999. Depuis, le concept de développement durable et d'organisation d'évènement écoresponsable est intégré à leur évènement international, de même qu'à leur Charte olympique (CIO, s.d.) :

« d'encourager et soutenir une approche responsable des problèmes d'environnement, de promouvoir le développement durable dans le sport et d'exiger que les Jeux olympiques soient organisés en conséquence; »
(CIO, 2011).

Aux États-Unis, l'initiative d'organiser des évènements écoresponsables a débuté vers l'année 1994, notamment par la création de l'entreprise *MeetGreen*. Cette entreprise prône la tenue d'évènements plus durables et plus sains pour l'environnement. De cette entreprise naît en 2003 *The Green Meeting Industry Council* (GMIC) fondé par deux femmes proactives en environnement. La mission de l'organisation est de faire adopter des pratiques plus responsables à tous les évènements afin de réduire l'empreinte de ces derniers sur l'environnement. Le conseil propose, notamment, des services-conseils, des services de formation, un guide de gestion responsable d'évènement et plusieurs autres types de services d'organisation d'évènements responsables (GMIC, s.d.). Cette organisation aux États-Unis a pris énormément d'ampleur avec les années. En effet, elle est maintenant reconnue sur le plan international et organise chaque année un congrès sous le nom de « *Sustainable Meetings Conference* » pour rassembler les organisateurs d'évènements (planificateurs), les fournisseurs et toute autre personne intéressée d'en apprendre davantage sur la gestion responsable d'évènement. Ce congrès rassemble des gens de partout à travers le monde, que ce soit, notamment, des gens des États-Unis, de toutes les provinces du Canada, de l'Europe, de l'Australie et de l'Asie (Alarie, 2012).

L'Union européenne fait une prise de conscience en 1998 de l'impact des sports sur l'environnement. Une première conférence sur le sport et l'environnement, organisée de façon conjointe entre l'Union européenne et l'Association européenne des Comités olympiques nationaux, est réalisée à Rome lors de cette même année. Le Programme des

Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) se positionne également en faveur de l'organisation d'évènements sportifs réduisant les impacts sur l'environnement. Toutefois, aucun guide de gestion responsable ne semble, à ce jour, proposé par ces entités, malgré les prises de conscience qu'ils ont fait prendre aux gens œuvrant dans l'organisation d'évènements sportifs (Bouju, 2009).

En France, dès 2003, le ministère français responsable des sports inscrit le volet développement durable dans les conventions d'objectifs des fédérations sportives afin de respecter la stratégie nationale de développement durable. Cette nouveauté amène donc les directeurs sportifs à prendre en compte le développement durable lors de l'organisation d'évènements sportifs et lors des déplacements des équipes sportives (Bregeon, 2011). De plus, quelques initiatives pour améliorer les impacts des évènements sur l'environnement ont jailli d'associations, d'agences de communication ou de bureaux de consultants œuvrant dans l'évènementiel. Ces derniers ont publié des guides-conseils pour l'organisation d'évènements écoresponsables dédiés aux organisateurs d'évènements. Depuis 2009, l'agence française Green Évènements est la première agence à œuvrer dans l'organisation d'évènements écoresponsables. Cette agence vise à intégrer les principes du développement durable dans l'industrie évènementielle, à fournir à ses clients des solutions responsables, à susciter chez ses partenaires l'adhésion aux principes du développement durable et à lutter contre l'écoblanchiment (Green Évènements, 2010). Également en 2009, un outil d'évaluation a été lancé par le « Collectif pour des évènements responsables » et par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Cet outil, nommé ADERE (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Évènements), permet de faire un auto-diagnostic des évènements culturels, sportifs ou professionnels afin de supporter la réflexion des organisateurs vers l'amélioration de leurs pratiques écoresponsables. Tout ceci dans le but de réduire les impacts environnementaux des évènements (ADERE, s.d.). Les intervenants français œuvrant dans le monde de l'évènementiel peuvent donc compter sur deux types d'outils pour améliorer leurs pratiques écoresponsables : les guides-conseil et l'ADERE (outil d'auto-évaluation) (Bouju, 2009).

1.2 Les événements écoresponsables au Québec

La prise en compte de l'environnement dans l'organisation des événements au Québec a débuté il y a fort longtemps, et ce, par quelques « actions ponctuelles telles que l'approvisionnement responsable, la gestion des matières résiduelles, etc. » (Potiez, 2012).

Le concept d'écoresponsabilité intégré aux événements n'est pas une nouveauté des années 2000. En effet, ce concept remonte à fort loin puisque Claude Villeneuve, Professeur titulaire et Directeur de la Chaire en éco-conseil à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), a réalisé son premier colloque traitant de l'approvisionnement responsable et la gestion des matières résiduelles en 1977 pour le Cégep de Saint-Félicien (Villeneuve, 2012).

Ce sont par la suite quelques petites associations, dont la Fondation de la société pour la protection de l'environnement du Collège de Rosemont (SOPECOR), qui ont travaillé, dès les années 1990, à réduire les impacts des événements de grande envergure sur l'environnement. Pour ce faire, la SOPECOR a intégré la récupération des matières recyclables dans les grands événements, tel le Festival de jazz de Montréal (Villeneuve et Villeneuve, 2009).

La création du Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE) en 1999 a permis d'amener une vision globale pour réduire les impacts négatifs des événements sur l'environnement en intégrant les principes du développement durable. Cet organisme s'intéresse alors à l'écoresponsabilité événementielle et accompagne, dès 2000, des comités régionaux de la Marche mondiale des femmes pour la gestion de leurs matières résiduelles tout au long de leur parcours de la marche. Lors de cette même année, le RQFE constate l'importance de publier un guide sur la gestion des matières résiduelles qui permettrait aux organisateurs d'événements de diminuer leur impact sur l'environnement. Le RQFE publie donc en 2000 un Guide sur la réduction des matières résiduelles dans l'organisation d'événements publics en collaboration avec Recyc-Québec, le ministère de l'Environnement et la Société des alcools du Québec (SAQ) (CQEER, 2012b).

Dès le début des années 2000, certains festivals de musique, pour démontrer leur prise en compte de l'environnement dans l'organisation de leur événement, mettent en place des toilettes sèches, ce qui représente un premier symbole fort pour ce genre de festivals. Ce type d'initiative a donc permis d'entraîner plusieurs autres mesures plus globales par la suite (Potiez, 2012).

À compter de 2004, tous les événements réalisés par la Chaire en éco-conseil à l'UQAC devenaient, selon sa définition, entièrement écoresponsables (Villeneuve, 2012). Les mesures prises pour ses événements sont de minimiser la quantité de déchets ultimes générés, de comptabiliser les émissions de GES pour les compenser par la plantation d'arbres, d'encourager les achats locaux et de promouvoir la sphère de l'économie sociale (Villeneuve et Villeneuve, 2009).

La Chaire en éco-conseil publie dès 2005, son premier guide sur l'organisation d'événements zéro-déchets et zéro-carbone. Ce guide se voulait être un document de référence pour aider à l'organisation de ces événements, puisqu'en effet, aucun autre document de cette nature n'existait auparavant au Québec pour aider les organisateurs d'événements à atteindre leurs objectifs zéro-déchets et carboneutre (Villeneuve et Villeneuve, 2009).

En 2005, le RQFE organise son premier événement écoresponsable d'envergure (Écodéfi 2005) avec un objectif de réaliser un événement 100 % responsable. Plusieurs mesures sont intégrées dont le choix du lieu de l'événement à proximité des services et offrant de l'hébergement, la promotion du transport durable et de la consommation responsable, la gestion des matières recyclables et compostables, l'offre de repas végétariens, locaux, biologiques, équitables et sans emballage, l'utilisation de vaisselle lavable, l'offre de prix d'inscriptions variés en fonction du revenu des personnes et un hommage aux personnalités québécoises féminines œuvrant en environnement (Voyer, 2012a). Cet événement a donc amené le RQFE à partager cette expertise avec les

organisateur d'événements par le biais de rencontres pour leur donner des conseils quant à l'organisation de leur événement responsable.

En juin 2007, l'Université de Sherbrooke organise le Rendez-vous international sur les applications du développement durable (RVIADD), un événement d'envergure internationale. Organisé conjointement par le Centre universitaire de formation en environnement (CUFE) et l'Université de Sherbrooke, cet événement a constitué un projet pilote pour le RQFE dans le cadre de son processus de réquisition d'une norme en gestion responsable d'événements auprès du BNQ. Lors de cet événement écoresponsable, qui a su attirer 600 personnes provenant de plus de 40 pays, plusieurs mesures durables ont été mises sur pied. Notons entre autres la gestion complète des matières résiduelles et leur pesée, la promotion du transport durable, la redistribution des profits à des projets en éducation au développement durable dans les écoles de la région de l'Estrie, le calcul et la compensation des émissions de gaz à effet de serre, l'offre de produits locaux et équitables, etc. Ces mesures ont permis d'atteindre des résultats épatants : une mise en valeur de 93 % des matières résiduelles et la compensation de 89 tonnes de CO₂ auprès de Planétair. Les organisateurs de l'événement ont acheté des crédits carbone auprès de cet organisme à but non lucratif afin de financer des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable dans les pays en voie de développement (CQEER, 2012d).

La Chaire en éco-conseil de l'UQAC publie en 2007 la première édition du *Guide des événements écoresponsables*.

Puis, la popularité et la demande grandissante des organisateurs d'événements à obtenir des conseils sur l'organisation d'événements écoresponsables viennent confirmer le besoin au RQFE de créer un Conseil sur les événements écoresponsables. En janvier 2008, le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) prend forme au sein du Réseau québécois des femmes en environnement. Ce conseil, institué par le RQFE, est « un carrefour de renseignements et d'échanges qui facilite et encourage la gestion responsable d'événements » (BNQ, 2010a). Il permet ainsi de mieux répondre aux questions des

organisateur, de les accompagner dans la mise en place de ce mode de gestion et de leur donner un encadrement par le biais de différents outils offerts et de formations en écoresponsabilité (CQEER, 2012b; CQEER, 2012c).

1.3 Évolution des définitions associées à l'Écoresponsabilité

Au fil des événements réalisés depuis le début des années 2000, la popularité des événements de type « écoresponsable » s'accroît. La définition de l'écoresponsabilité évolue et prend plusieurs tangentes selon la philosophie des organisateurs (Potiez, 2012; Villeneuve, 2012).

En effet, les premiers termes qui ont été utilisés dans l'organisation d'événements responsables sont les objectifs zéro-déchets et zéro-carbone (ØØ). La Chaire en éco-conseil de l'UQAC amène pour la première fois au Québec ce concept et publie un guide d'application pour la réalisation d'un événement avec un objectif ØØ. Ce guide définit ce qu'est un événement zéro-déchets et carboneutre tout en détaillant les actions à mettre sur pied pour la réussite d'un événement de cette nature. Voici la définition que la Chaire attribue à un événement zéro-déchets et carboneutre :

« Le premier Ø signifie que les activités de l'événement ont été conçues et réalisées dans l'optique de minimiser l'enfouissement des déchets ultimes en réduisant l'utilisation de matières et en favorisant la mise en valeur des matières résiduelles.

Le second Ø signifie que les activités de l'événement ont été conçues et réalisées pour minimiser les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour compenser celles qui ont été émises.

Planifier et organiser un événement avec un objectif ØØ, c'est :

- moins d'impacts sur l'environnement actuel et futur;
- pas d'augmentation de coûts;
- une organisation différente incluant davantage les fournisseurs de biens et de services en amont et en aval de l'événement (avant et après);

- une approche novatrice incluant les pôles social et éthique du développement durable » (Blanchet, s.d.).

Le RQFE adopte par la suite ce concept et le définit sur le site internet de son Conseil québécois des événements écoresponsables comme étant :

« Un événement zéro déchet vise la réduction de l'enfouissement des déchets générés par un événement. On tente d'y appliquer le principe des 3RV-E, ce qui signifie que l'on veut respecter, dans l'ordre, les actions suivantes :

1. Réduire à la source;
2. Réutiliser;
3. Recycler;
4. Composter (valoriser);
5. Éliminer (jeter).

Un événement carboneutre ou zéro carbone vise à réduire l'impact de l'évènement sur les changements climatiques. Au Québec, la majorité des gaz à effet de serre d'un événement intérieur proviennent du transport des participants. Un événement carboneutre se réalise en trois étapes, la première étant absolument essentielle et incontournable pour utiliser l'appellation carboneutre ou zéro carbone :

1. Réduction des gaz à effet de serre émis, par exemple en privilégiant le transport en commun et le covoiturage, l'énergie consommée par les bâtiments et le matériel utilisé, le don ou le compostage de la nourriture restante, etc.
2. Comptabilisation des gaz à effet de serre émis à l'aide d'une grille de calcul;
3. Compensation des gaz à effet de serre par l'achat de crédits carbone ou la plantation d'arbres : référez-vous au répertoire des fournisseurs ou à notre page Guides et ressources pour connaître différentes organisations pouvant vous aider à compenser les gaz à effet de serre » (CQEER, 2012).

Une disparité importante est présente entre la définition de l'UQAC et du CQEER. En effet, l'UQAC définit les termes sans pour autant détailler les manières d'atteindre ces objectifs, alors que le CQEER élabore davantage ces concepts. Dans sa définition, le Conseil vient donner les critères de base à respecter afin de pouvoir se dire événement zéro-déchets et carboneutre.

À compter de l'année 2007, le terme écoresponsable commence à être utilisé pour l'organisation de certains événements. Une définition s'avérait nécessaire afin de clarifier le mot et d'expliquer en quoi consiste l'organisation d'événements de cette nature. Ce sont la Chaire en éco-conseil et le CQEER qui élaborent leurs propres définitions pour le Québec.

Tout d'abord, la Chaire en éco-conseil, dans la première édition de son *Guide des événements écoresponsables*, définit ce type d'événement comme étant une manifestation qui tient compte des volets environnementaux, sociaux et économiques, de même que de l'approche cycle de vie, tout en incorporant l'aspect d'évaluation quantifiable dans le but d'assurer le respect des objectifs fixés. Un événement écoresponsable se définit donc pour la Chaire en éco-conseil comme étant

« une réunion de personnes planifiée et réalisée selon les principes du développement durable. Dans cette perspective, les organisateurs doivent démontrer de façon quantifiée et vérifiable que des efforts ont été faits pour minimiser dans l'ensemble du cycle de vie les impacts de l'événement sur l'environnement et sur la société et pour en maximiser les retombées économiques, écologiques et sociales sur le milieu d'accueil, en particulier les personnes plus défavorisées. Le promoteur doit comparer ses performances à celles d'un événement de référence pertinent » (Villeneuve et Villeneuve, 2009).

Pour sa part, le CQEER dissocie l'événement écoresponsable des événements ØØ. En effet, l'écoresponsabilité est pour eux beaucoup plus englobante que le concept zéro-déchets et carboneutre. L'événement écoresponsable intègre, en plus du concept ØØ, des objectifs sociaux et d'autres dimensions environnementales (CQEER, 2012). Le CQEER définit alors l'événement écoresponsable comme étant un événement

« qui intègre le développement durable à toutes les étapes de son organisation. Il vise donc à :

- Réduire les impacts négatifs de l'évènement, notamment sur l'environnement (exemple : réduction des déchets générés, des gaz à effet de serre émis, des ressources naturelles consommées, etc.)
- Augmenter les répercussions positives de l'évènement (exemple : commerce local ou équitable, entreprises d'insertion locale, accessibilité à l'évènement, notamment pour les étudiants et les OSBL, etc.)

Les articles présentés dans le menu de droite différencient les trois concepts les plus connus, soit l'écoresponsabilité, la carboneutralité et le zéro déchet » (CQEER, 2012a).

Puis, le GMIC fait également sa part en tant qu'organisateur et groupe-conseil pour les évènements écoresponsables, il définit également ce qu'est un évènement écoresponsable. Pour le GMIC, l'écoresponsabilité intégrée aux évènements permet de réduire les impacts sur l'environnement tout en tenant compte de l'analyse de cycle de vie. Voici la définition textuelle du GMIC : « *meeting that incorporates environmental considerations throughout all stages of the meeting in order to minimize the negative impact on the environment* » (MeetGreen, 2011).

À la lumière de ces définitions, il est ainsi possible de constater qu'une disparité immense existe entre elles et qu'une évolution du concept d'écoresponsabilité a eu lieu au sein de la Chaire en éco-conseil, du CQEER et du GMIC. En effet, alors que les volets matières résiduelles et gaz à effet de serre étaient la pierre angulaire des évènements responsables, aujourd'hui, un aspect beaucoup plus global est présent en raison de l'incorporation du principe du développement durable dans l'organisation de ces évènements.

Toutefois, malgré l'évolution des définitions, les outils, les guides de référence et l'offre de service-conseil, une différence persiste entre les organisations selon leurs valeurs et ce qu'elles prônent. Chaque organisation a la liberté de faire ce qu'elle veut et peut se targuer d'être écoresponsable si elle le désire.

Comment déterminer alors si un évènement est réellement écoresponsable?

« Comment ne pas induire en erreur le consommateur et le participant?
Comment garantir aux partenaires et commanditaires que leurs soutiens
financiers ont été investis de façon cohérente? » (Bouju, 2009).

Avec la montée de l'écoblanchiment face à l'utilisation abusive du terme « écoresponsable », une solution doit s'imposer. Un langage commun doit être livré aux organisateurs d'évènements et un cadre de référence devient de plus en plus indispensable afin d'éviter la dégradation de ce terme.

2 LA NORMALISATION DES ÉVÈNEMENTS

Dans le but de contrer la montée de l'écoblanchiment face à l'utilisation parfois inappropriée du terme « écoresponsable » et d'éviter de déshonorer le terme, plusieurs organismes de normalisation ont publié conjointement avec des entreprises œuvrant dans l'organisation d'évènements écoresponsables, des normes en gestion responsable d'évènement. L'intégration de l'approche normative a donc permis de donner un cadre aux évènements et d'attribuer une définition commune aux évènements écoresponsables. Deux modèles de normes sont existants sur le plan international. Un modèle est axé sur les pratiques de gestion à développer par l'organisateur (système de gestion) et l'autre modèle est axé sur les exigences particulières à respecter et à mettre en place par l'organisation. Les deux modèles de normes visent l'amélioration continue des stratégies et des processus des organisateurs certifiés. Toutefois, le modèle de norme axé sur l'intégration d'un système de gestion permet d'accompagner l'organisateur dans la réalisation de ses objectifs par la mise en place de stratégies, l'amélioration de la gestion et une vision structurée (BSI Group, 2012d). D'autre part, le modèle de norme axé sur des exigences particulières permet d'attribuer une plus grande crédibilité aux actions mises en place au sein des évènements écoresponsables puisqu'elles sont tirées des principes du développement durable et que tous les organisateurs certifiés doivent se conformer aux exigences auxquelles ils se sont engagés.

La présente section dresse le portrait des normes, actuellement existantes ou en voie de l'être, en gestion responsable d'évènement à l'échelle internationale. Chacune des normes sera présentée partiellement de manière à faire ressortir la raison pour laquelle elles ont été publiées, leurs principales exigences et la date de leurs publications.

2.1 La norme de la British Standards Institute (BSI) (BS 8901)

La BSI est l'organisme national de normalisation du Royaume-Uni qui fut créé en 1930 (BSI Group, 2012c), soit la première organisation de normalisation à être créée au monde.

Elle est une organisation à but non lucratif, ce qui signifie que le profit réalisé est directement réinvesti dans les services qu'elle rend à la société. Le groupe BSI travaille en relation étroite avec le gouvernement du Royaume-Uni, les gens de l'industrie et les consommateurs pour produire des normes britanniques, européennes et internationales (BSI Group, 2012b).

La première version officielle de la norme de la BSI, BS 8901 : 2007 « *Specification for a sustainable event management system with guidance for use* », portant sur la gestion responsable d'évènement a été publiée en novembre 2007 et a été révisée en septembre 2009 (Tanner, 2010). C'est la première norme en gestion responsable qui a été publiée au monde. Elle a donc rapidement été appliquée par plusieurs organisations à l'international. Cette norme en gestion responsable d'évènement est née de la norme BS 8900 : 2006 « *Guidance for managing sustainable development* » portant sur le développement durable. Cette dernière sert de guide pour quiconque désire intégrer le développement durable à ses processus de gestion. Le développement durable est défini par l'ensemble de la famille de la norme 8900 comme étant : « *an enduring, balanced approach to economic activity environmental responsibility and social progress* » (BSI, 2009).

La norme britannique a été développée spécifiquement pour le secteur de l'évènementiel dans le but d'opérer les évènements de manière plus durable. Cette norme définit les balises que doit contenir le système de gestion durable pour tous les évènements afin d'assurer la gestion des risques environnementaux, sociaux et économiques (BSI Group, 2012a). Elle permet à l'organisateur de comprendre les impacts de ses activités sur l'environnement, la société et l'économie, tout en lui faisant mettre en œuvre des stratégies pour gérer ses évènements de manière plus durable et pour minimiser ses effets négatifs. Cette norme de système de gestion permet de s'ajuster à tous les types de conditions géographiques, culturelles et sociales d'évènements (BSI, 2009).

Une organisation peut être certifiée par l'organisme externe BSI. L'organisme de certification BSI reconnaît plusieurs entités pouvant être certifiées en tant qu'organisation

appliquant un système de gestion durable de ses événements. En effet, le BSI spécifie que tout organisateur d'évènement, individu impliqué dans la coordination d'évènement, les lieux hôtes d'évènements (exemples : des centres de congrès, des salles de sport, des hôtels, etc.), les fournisseurs et entrepreneurs œuvrant dans le milieu de l'évènementiel, de même que les associations et les services-conseils du secteur de l'évènementiel, peuvent être reconnus et certifiés en tant qu'organisation s'ils respectent et mettent en pratique les exigences de la norme britannique (BSI Group, 2012d).

Cette norme est applicable pour l'ensemble des organisations qui souhaitent :

- 1) intégrer, appliquer ou perfectionner leur système de gestion adapté aux événements;
- 2) assurer leur conformité à la politique de développement durable établie;
- 3) démontrer leur conformité à la norme en gestion responsable d'évènement par :
 - a. une première partie (la déclaration de l'organisation cherchant à respecter ses propres engagements);
 - ou
 - b. une seconde partie (la confirmation de la conformité à la norme réalisée par des parties prenantes détenant un intérêt quelconque au sein de l'organisation, telles que des clients ou toute autre personne détenant un intérêt dans l'organisation);
 - ou
 - c. une tierce partie indépendante (la vérification de la conformité à la norme réalisée par un organisme de certification) (BSI, 2009).

Elle fournit l'assurance aux parties prenantes que l'évènement est véritablement géré de manière durable, elle améliore l'image et la réputation de l'organisation certifiée, ce qui la

démarque du point de vue concurrentiel, elle fournit une certaine crédibilité aux évènements écoresponsables, elle assure une certaine conformité et évite les mauvaises pratiques. Puis, elle assure un processus d'amélioration continue pour la mise en place d'objectifs de performance (BSI Group, 2012d).

Puisque la norme BSI repose sur le maintien d'un système de gestion durable, les exigences demandent à ce que plusieurs documents administratifs soient rédigés et qu'un suivi soit réalisé tout au long de l'organisation de l'évènement, de même que pendant l'évènement. À titre d'exemple, les principales exigences de la norme demandent à ce que l'évènement possède une politique de développement durable, que des mesures de surveillances et de suivi soient mises en place et qu'un système de gestion permette de réaliser une vérification à la fin de l'évènement.

Également, plusieurs aspects doivent être identifiés, dont l'identification des principaux risques et l'identification des parties prenantes afin de les engager rapidement dans l'organisation de l'évènement. Par la suite, un plan d'action doit être dressé afin d'y inclure les principaux objectifs à atteindre, les indicateurs et les cibles. La gestion de la chaîne d'approvisionnement doit être décrite et les processus de communication doivent être déterminés pour les communications à l'interne, pour les communications avec des fournisseurs et pour les communications avec les parties prenantes externes (BSI, 2009). Puis, les procédures pour comptabiliser les informations sur les évènements doivent être décrites afin d'être en mesure de réaliser une évaluation complète à la fin de l'évènement. Des mesures préventives doivent être mises en place afin d'éviter l'émission de non-conformité par la tierce partie indépendante qui réalise les audits. Si des non-conformités devaient être constatées, des actions correctives doivent être posées afin d'en éliminer les causes (BSI, 2009).

La figure 2.1 schématise les étapes de planification et de mise en œuvre qui doivent être réalisées par une organisation qui souhaite intégrer la norme BS 8901 à ses pratiques de gestion.

Finalement, un processus d'audits en deux temps doit être réalisé par la BSI lorsqu'une organisation désire se certifier. Un audit initial doit être réalisé pour vérifier la conformité du système de gestion aux exigences de la norme et un audit de suivi doit être réalisé auprès des organisateurs certifiés deux fois par année (BSI Group, 2012d).

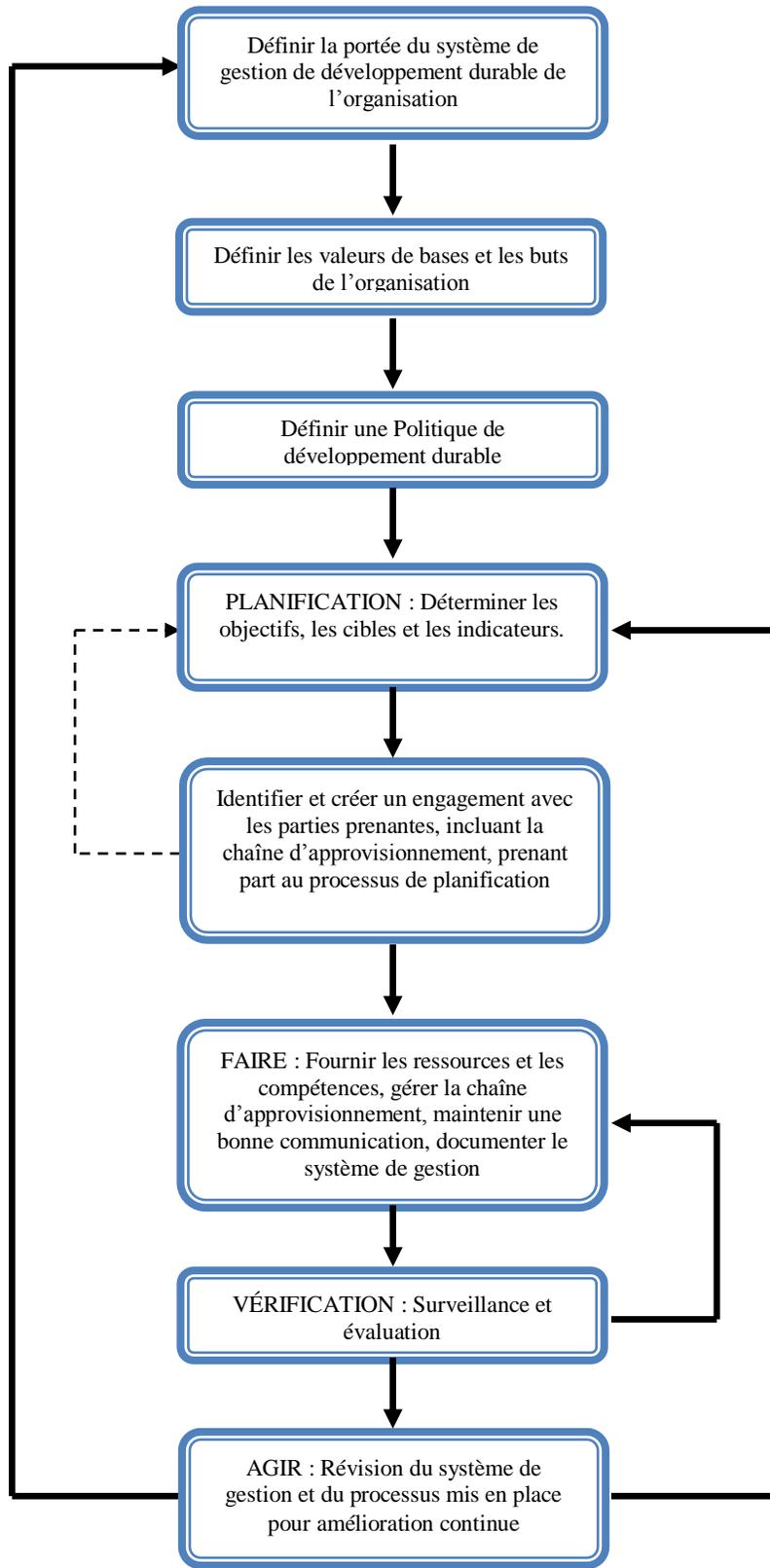


Figure 2.1 : Étapes de la planification et de la mise en œuvre de la norme BS 8901
(Tirée de : BSI, 2009)

2.2 La norme de l'International Organization for Standardization (ISO 20121)

L'élaboration d'une norme internationale a été soumise conjointement en mai 2009 par les membres de l'ISO pour le Brésil (*Associação Brasileira de Normas Técnicas (ABNT)*) et pour le Royaume-Uni (BSI) (Voyer, 2012b). Ce projet de création d'une norme internationale consistait à intégrer les grands principes énoncés dans la norme de l'ISO 26000 (responsabilité sociétale) au projet de norme de l'ISO 20121 (gestion responsable d'évènements), de même que les principes du développement durable. Ce projet a fortement été soutenu par l'Association française de normalisation (AFNOR) et par d'autres pays membres de l'ISO. BSI fut le membre fondateur de l'ISO en 1946 (BSI Group, 2012c), de même que l'ABNT. La norme ISO 20121 : 2012 visait à être publiée officiellement de manière à coïncider avec les Jeux olympiques de Londres, soit en juin 2012. Dans le cadre de cet essai, la norme ISO 20121 : 2012 n'a pas pu être analysée puisqu'elle n'était pas encore officielle au moment de la rédaction. Ainsi, c'est le projet de norme ISO/DIS 20121 « *Systèmes de management des évènements intégrant le développement durable – Exigences et recommandations de mise en œuvre* » qui a été analysée pour cet essai.

La raison d'être de cette norme internationale s'explique par l'engouement de la norme BSI au niveau international, mais également en raison du dépôt de la candidature initiale de Londres aux Jeux olympiques de 2012. Plusieurs organisations ont exprimé leur soutien à la conversion de la norme britannique en norme internationale, soit le Comité international olympique (CIO) et le ministère des Affaires étrangères du Danemark accueillant la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 15) (ISO, 2011b).

Les Jeux olympiques de Londres se sont inspirés de la norme BS 8901 : 2009 pour réaliser des Jeux durables. Cette dernière sert donc de document de base pour la rédaction de la norme internationale. Le comité de projet de l'ISO a réussi à recruter dès janvier 2010 32 pays qui se sont engagés en tant que membres participants ou membres observateurs

(ISO, 2011b). Même si la norme ISO 20121 est inspirée de la norme britannique BS 8901, les documents sont différents l'un de l'autre, entre autres, en raison de l'envergure internationale de la norme qui doit être applicable par les 157 pays membres de l'ISO. La création de la norme internationale a été estimée à deux (2) ans en raison de la création des exigences, de même que de l'application de la norme en tant que projet pilote pour les Jeux olympiques de Londres 2012. L'intégration de cette future norme par les Jeux de Londres est un excellent point de départ pour l'ISO puisqu'elle aura été testée et approuvée par le CIO, ce qui encouragera sans doute, selon le GMIC, plusieurs personnes à utiliser cette norme et à considérer le développement durable à plusieurs niveaux décisionnels (GMIC, 2012).

Pour l'ISO, cette norme constitue une innovation importante du secteur de l'évènementiel à l'échelle internationale en raison du changement de mentalité que pourrait induire ce secteur pour éviter les effets négatifs des activités évènementielles sur le plan social, économique et environnemental. Cette nouvelle norme reconnue à l'échelle internationale répondra aux besoins et à la nature spécifique du secteur de l'évènementiel en raison de son approche innovante et souple orientée vers la production de résultats (ISO, 2011b). Elle vise à embarquer le secteur de l'évènementiel dans un système d'amélioration continue (Figure 2.2) où des entreprises déjà certifiées par d'autres pratiques de systèmes de gestion de l'ISO ou de nouveaux adeptes de la certification pourront tous y trouver leur compte. De plus, la norme ISO 20121 vise à certifier l'organisateur de l'évènement, l'évènement lui-même ou l'organisation de l'évènement (Green Évènements, 2010).

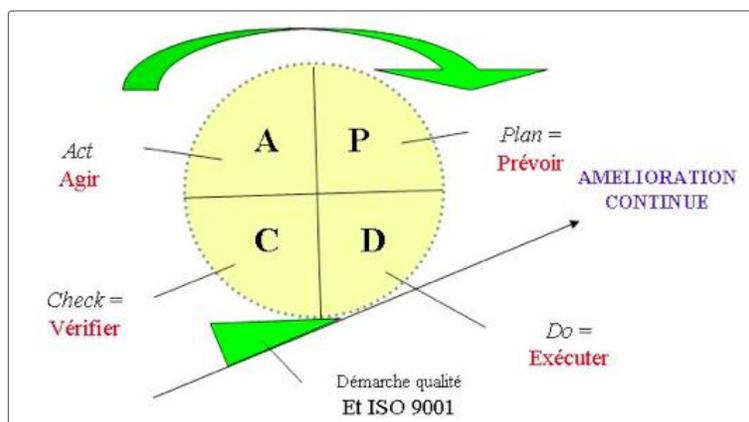


Figure 2.2 : Principes d'amélioration continue applicable à ISO 20121
(Tirée de : Eco-Evenement.org, s.d.)

La future norme vise à fournir un cadre de référence que les organisateurs d'évènements, les sites d'accueil et les entreprises, œuvrant dans la logistique événementielle, pourront utiliser pour intégrer, maintenir et faire durer dans le temps la notion de développement durable dans l'organisation d'évènements. Cette norme internationale vise à être appliquée de manière souple, de façon à ce que les organisateurs qui ne possèdent pas de système de gestion puissent être en mesure d'en instaurer sa mise en place, tandis que les organisations qui disposent d'un système de gestion pourront intégrer les exigences de la norme à leur système existant (ISO, 2011a).

La norme ISO 20121 spécifie les exigences d'un système de gestion des évènements intégrant le développement durable afin d'améliorer le caractère durable des évènements. Plusieurs enjeux clés du développement durable devront être identifiés par l'organisation tels que le choix du lieu, les procédures opérationnelles, la gestion de la chaîne logistique, l'approvisionnement, la communication et le transport. Tout comme BS 8901, l'ISO 20121 est applicable pour tous les types et tailles d'organisations impliquées dans la mise en œuvre d'évènements (ISO, 2011a).

Les exigences du projet de norme ISO/DIS 20121 reposent sur la tenue d'un système de gestion complet et très détaillé de l'organisation de l'évènement, tels l'identification des

parties prenantes, l'identification des principes directeurs de développement durable de l'organisation, l'établissement d'une politique, la définition des rôles, des responsabilités et des autorités au sein de l'organisation, etc. La norme internationale détaille par la suite pour chacune des exigences les particularités qu'elles doivent intégrer. À titre d'exemple, l'exigence 5.3 spécifiant que la direction générale de l'organisation doit établir une politique spécifique que cette dernière doit donner un cadre pour l'établissement des objectifs, doit comprendre un engagement de conformité, être communiquée au sein de l'organisation et plusieurs autres spécificités de cette nature (ISO, 2011a). La figure 2.3 schématise les principales exigences du projet de norme internationale.

Finalement, le processus de certification est divisé en deux parties. La première partie de la certification consiste en la réalisation d'une auto-évaluation et d'une auto-déclaration par l'organisateur. La deuxième partie de la certification fait intervenir des parties prenantes ayant un intérêt dans l'organisation, un ou des clients ou une tierce partie indépendante (organisme de certification) à confirmer la conformité de l'organisation à la norme de l'ISO. Bref, la tierce partie vient certifier que le système de gestion en place est conforme à la norme (ISO, 2011a).

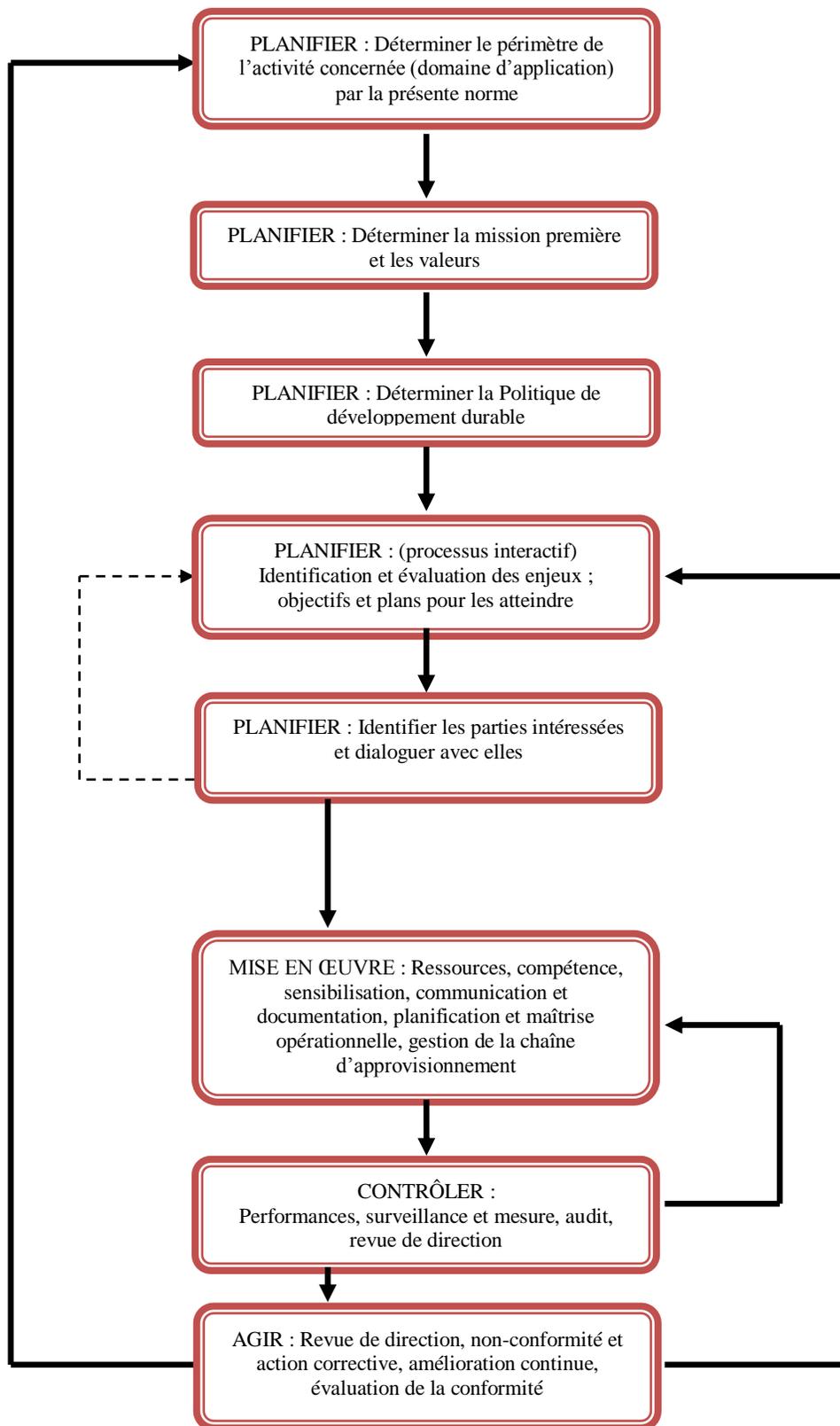


Figure 2.3 : Étapes de la planification et de la mise en œuvre de l'ISO 20121
(Tirée de : ISO, 2011a)

2.3 La norme de la Canadian Society Association (CSA) (Z2010-10)

Publiée quelques mois après le déroulement des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver 2010, la norme CSA Z2010-10 « *Requirements and guidance for organizers of sustainable events* » s'est inspirée des lignes directrices et du mode de gestion développé pour les Jeux de Vancouver. Le Comité d'organisation des Jeux olympiques à Vancouver (COVAN) a développé un système de gestion et de reddition de compte impressionnant, soit le premier de ce genre à intégrer les principes du développement durable pour les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques. Le système de gestion qui a été développé intégrait plusieurs exigences provenant de normes internationales telles que les normes : sur l'engagement public (AA1000), le système de gestion environnemental (ISO 14001) et le *Global Reporting Initiative* (GRI) basé sur le résultat des performances environnementales, sociales et économiques (CSA, 2010).

L'Association canadienne de normalisation définit un évènement écoresponsable comme étant :

« an event entails incorporating considerations of the environmental, social, and economic impacts of hosting an event into all areas of event planning and management in order to minimize negative impacts, augment positive benefits, and create positive legacies for present and future generations » (CSA, 2010).

La définition relève les trois sphères du développement durable, soit de considérer les impacts environnementaux, sociaux et économiques à toutes les étapes de la planification et de la gestion événementielle de manière à réduire les impacts négatifs et à augmenter les bénéfices pour les générations actuelles et futures.

Ann Duffy, présidente du comité technique et ancienne directrice du programme de durabilité pour le COVAN explique que la norme canadienne est basée sur une approche intégrée tenant compte des intérêts des parties prenantes, des exigences réglementaires, ainsi que des effets environnementaux, sociaux et économiques pendant tout le cycle de vie

de l'évènement (CSA, 2012). La norme canadienne a été développée en suivant une procédure de consentement normée reconnue et approuvée par le Conseil canadien des normes (CCN) (CSA, 2010). Elle spécifie les exigences à mettre en application et sert de guide pour les organisateurs d'évènements désirant planifier et mettre en place des évènements écoresponsables. La norme permet ainsi de bonifier les évènements afin qu'ils soient plus responsables. En effet, en intégrant les trois volets du développement durable, soit le volet environnemental, social et économique, de même que l'aspect éthique et la transparence dans les communications, les organisations améliorent ainsi les retombées de leurs évènements sur tous les plans (CSA, 2010).

La norme canadienne est applicable à toutes les tailles d'évènements, allant d'un évènement sportif international, à un concert, à des conférences jusqu'à des mariages verts. La norme CSA définit le système de gestion de développement durable à maintenir, tel que les normes BS 8901 et ISO 20121, mais elle est plus concrète. En effet, en plus des principales exigences devant faire partie intégrante du système de gestion, des mesures plus concrètes y sont intégrées et donnent des lignes directrices sur les choix à effectuer, notamment sur le plan du transport, de l'énergie et de l'hébergement (CSA, 2010).

La norme est divisée en huit chapitres principaux reflétant les exigences générales, soit la planification et la gestion, le déroulement de l'évènement, le choix du lieu et des sites, la chaîne d'approvisionnement et les pratiques d'embauche, le transport et l'hébergement, l'alimentation, la sensibilisation et l'engagement, de même que la communication, le marketing et les rapports (CSA, 2010). Cette norme se base sur le principe de l'analyse du cycle de vie, notamment pour le choix des lieux d'hébergement et pour déterminer les risques et les impacts liés à l'évènement sur l'environnement, le milieu social et l'économie. Les préoccupations environnementales liées à l'évènement comprennent l'environnement naturel dans lequel une organisation fonctionne, soit l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune, les citoyens et les relations entre tous ces éléments. Les préoccupations sociales et économiques englobent les pratiques de travail, les pratiques

d'exploitation équitables, les enjeux liés à la consommation, de même que le développement communautaire (CSA, 2012).

Finalement, l'organisation peut choisir de se faire auditer par une tierce partie indépendante afin de rassurer les parties prenantes sur le respect des exigences de la norme. Pour être certifiée, l'organisation doit déposer une demande de vérification auprès d'un organisme de normalisation reconnu par le CCN une fois le cycle de l'évènement complété (CSA, 2010).

2.4 La norme APEX/ASTM aux États-Unis

En 2007, la norme américaine est conceptualisée par GMIC lors d'une rencontre réalisée avec l'Agence de protection environnementale des États-Unis (EPA). Dès 2008, la *Convention Industry Council* (CIC) reconnaît qu'il manque, dans l'ensemble des normes existantes de développement durable portant sur les évènements, des exemples concrets de ce qui peut être réalisé dans les évènements. Après quelques années passées en processus de rédaction de la norme, elle devient publique en mars 2012 et porte le nom officiel de « *APEX/ASTM Environmentally Sustainable Meeting Standards* ». Cette norme a été rendue possible grâce au partenariat entre CIC, APEX (*Accepted Practices Exchange*) et ASTM (*American Society for Testing and Materials*) International.

Le CIC est une organisation qui représente plus de 103 500 individus et 19 500 entreprises œuvrant dans le milieu de l'évènementiel. La mission de CIC est de servir de forum d'échange entre les membres des organisations pour les informations sur les tendances globales, les sujets et les meilleures pratiques ayant retiré du succès (CIC, 2010a). ASTM International est, quant à lui, un organisme américain reconnu à l'échelle internationale comme étant un organisme accrédité pour l'élaboration de normes. D'autre part, APEX est une initiative de CIC qui promeut le développement et la mise en œuvre de pratiques visant l'amélioration de l'efficacité dans l'organisation de réunions, de congrès et d'expositions pour le secteur de l'évènementiel.

La création de la norme a été réalisée par un comité formé de plus de 300 professionnels issus du milieu de l'évènementiel (congrès, conférences, expositions, etc.). En plus de cette expertise, ASTM s'est impliquée dans la rédaction de la norme et a également contribué à formuler des commentaires dans le but de l'améliorer.

Cette norme est composée de neuf (9) secteurs (figure 2.4) en plus des procédures de planification. Ce sont donc neuf documents qui sont disponibles et qui composent la norme. Ils portent sur l'audiovisuel, l'hébergement, les communications, les destinations, les expositions, l'alimentation, le lieu de l'évènement, le transport et le bureau de l'organisation. La norme spécifie les exigences à mettre en place afin de réaliser un évènement plus durable. Cette norme conjointe est une norme volontaire et non obligatoire, tout comme l'ensemble des autres normes précédemment décrites. Elle a été réalisée dans le but d'être accessible à tous les types et tailles d'évènements et de permettre au client de viser une amélioration continue.



Figure 2.4 : Neuf secteurs de la norme *APEX/ASTM* (Tirée de : CIC, 2010b)

Puisque les neuf (9) secteurs sont modulables, le planificateur peut utiliser ceux ou celles qui s'appliquent spécifiquement à son évènement. Il est donc possible et même souhaitable, selon le CIC, pour certains fournisseurs ou planificateurs, de n'utiliser que les sections qui auront un réel impact sur leur organisation. Par exemple, les entreprises œuvrant dans la restauration devraient davantage choisir de concentrer leur énergie et leur temps sur le secteur « *Food and Beverage* » alors que les planificateurs organisant des évènements de grande envergure à travers une municipalité auront beaucoup plus d'intérêts à consulter et à mettre en application les neuf (9) secteurs de la norme. Cette flexibilité de la norme permet aux planificateurs et aux fournisseurs de développer un plan d'action de développement durable et un échéancier réaliste priorisant les actions selon leur niveau d'impact. Bref, la norme APEX/ASTM vise, par ses neuf (9) secteurs modulables, une amélioration continue des organisateurs d'évènements.

2.5 La norme du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (BNQ 9700-253/2010)

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme qui a été créé en 1961 et qui est membre du Système national de normes du Canada et reconnu par le CCN. Il est spécialisé dans la création de normes, dans la certification de produits, de processus, de services et de personnes, de même que dans la certification de systèmes de gestion de la qualité environnementale et d'évaluation de laboratoires (BNQ, s.d.a). Une des missions du BNQ est de contribuer à l'avènement et à la diffusion de bonnes pratiques, notamment en ce qui a trait au développement durable. C'est pourquoi cet organisme de normalisation a ajouté à son répertoire, en mai 2010, la norme BNQ 9700-253/2010 « *Développement durable - Gestion responsable d'évènements* », une première norme concrète et innovatrice de cette nature sur le plan international (BNQ et CQEER, 2010; Lambert, 2012a).

Cette dernière a été demandée en 2006 par le RQFE qui cherchait une manière pour que les évènements soient mieux gérés au Québec (Blanchet, 2012; Voyer, 2012c). Le RQFE désirait également obtenir un document de référence approuvé par un organisme de

normalisation reconnu et provenant du Québec en raison de l'absence d'une définition commune en ce qui a trait au terme « écoresponsable ». Également, le Réseau désirait créer un partenariat avec le BNQ dans le but d'atteindre les objectifs du CQEER en ce qui concerne la réduction de l'impact environnemental des événements, le développement d'habitudes de gestion basées sur le développement durable et sur la consommation responsable, la stimulation des retombées socio-économiques, le partage de l'expertise existante et le développement chez les organisateurs d'événements des connaissances en matière d'écoresponsabilité (BNQ et CQEER, 2010). Ce document de référence permettrait ainsi aux organisateurs d'événements de prendre en compte les principes du développement durable, de promouvoir leur gestion responsable, d'avoir un cadre de référence commun pour tous, de mettre en valeur leurs efforts et de se démarquer sur le marché québécois, canadien et international (Voyer, 2012c).

Le comité d'élaboration de la norme a été formé de 17 spécialistes du domaine de l'événementiel et du développement durable ce qui a permis de donner plus de crédibilité à la norme. De plus, « la démarche suivie pour l'élaboration de la norme respecte les exigences du CCN » (BNQ, 2010a).

Depuis la publication de la norme en 2010, onze (11) organisations du Québec ont été certifiées par le BNQ. Ces organisations sont toutes situées au sud du Québec, soit à Beaupré, Québec, Drummondville, Sherbrooke, Saint-Jean-sur-Richelieu, Montréal et Joliette (BNQ, s.d.b). Parmi ces organisations, deux institutions d'enseignement, une société d'État, des entreprises privées œuvrant dans l'organisation d'événements et des OBNL ont été certifiées.

Une augmentation de l'engouement pour l'organisation d'événements écoresponsables est remarquée depuis 2011, autant chez les commanditaires, les fournisseurs et les lieux hôtes. La publication de la norme québécoise et la certification d'organisations sont un beau cadeau pour le Québec. En effet, cette province se démarque sur le plan national et international en raison de son approche novatrice qui sera détaillée de manière exhaustive

au chapitre 3, mais également en raison de sa cohérence avec la *Loi sur le développement durable du Québec* (BNQ et CQEER, 2011).

3 L'APPROCHE RETENUE PAR LE BNQ ET LES PARTICULARITÉS DE SA NORME

Tout organisme de normalisation au Canada, tel que le BNQ, doit posséder un processus d'élaboration de norme qui est reconnu par le CCN afin de pouvoir publier tout document de normalisation. Dans le monde de la normalisation, il existe deux types de normes, soit des normes de pratiques de gestion ou de système de gestion (SG) certifiant les pratiques de gestion d'une organisation ou d'une entreprise et des normes possédant des critères de performance (exigences) certifiant un ou des produits (exemple : l'événement). Bien que le CCN chapeaute les organismes de normalisation au Canada, ces derniers possèdent tout de même leur propre méthode, reconnue par le CCN, pour créer des normes (Blanchet, 2012; Lambert, 2012b).

Ainsi, le BNQ possède un processus qui lui est propre, mais qui doit ressembler aux processus des autres organismes de normalisation. Voici une explication sommaire du processus adopté par le BNQ. Le premier devoir du BNQ, lorsqu'un client lui adresse une demande de création d'une norme, est de vérifier s'il en existe une dans d'autres pays. Si une norme similaire est existante, le BNQ doit se positionner afin de décider s'il adopte la norme existante, selon les besoins du client, ou si une nouvelle norme doit être créée. Lorsque la décision est prise, le processus de création d'une norme débute et elle comprend 12 étapes (BNQ, s.d.d.). Ces étapes sont imagées à la figure 3.1.

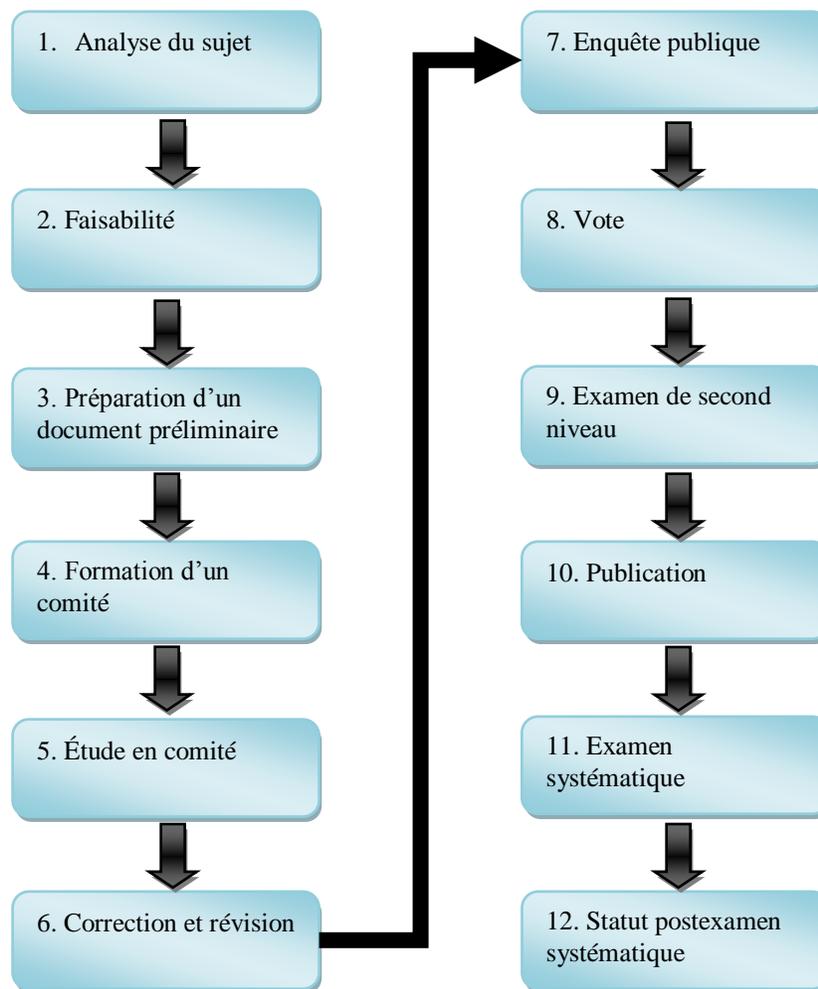


Figure 3.1 : Processus de création d'une norme adoptée par le BNQ
(Adaptée de : BNQ, s.d.d.)

C'est exactement ce processus que le BNQ a suivi lorsque le RQFE lui a déposé une demande pour créer une norme en gestion responsable d'évènement en 2006. Le BNQ a vérifié s'il existait une norme portant sur ce sujet à l'international et a constaté qu'il existait, à ce moment, le projet de norme de la BSI en Angleterre. Toutefois, puisqu'elle ne correspondait ni aux besoins du client, ni à la réalité de l'évènementiel au Québec, ni aux objectifs visés, une norme québécoise a donc dû être créée (Blanchet, 2012). En effet, les évènements au Québec sont bien différents de ceux qui se déroulent ailleurs dans le monde. Une quantité plus imposante d'évènements se déroule par année, les Québécois adorent

participer aux événements puisqu'ils ont un sens festif et les municipalités désirent réaliser de plus en plus d'événements afin de rassembler la population et de permettre aux citoyens de développer un sentiment d'appartenance et de fierté pour leur ville et leur province. Une communication importante et du marketing, pour attirer la population, doivent donc être réalisés en amont de l'évènement (Gagné, 2012).

La demande formulée par le RQFE, en raison des objectifs visés, a permis au BNQ d'innover en la matière. Plus spécifiquement, les besoins du client reposaient sur la possibilité de faire reconnaître la certification des événements et de communiquer l'information avant la tenue de ce dernier, et ce, dans un but promotionnel. Cette façon de faire, demandée par le RQFE, est totalement nouvelle pour le monde de la normalisation au Canada. Effectivement, il n'a jamais été vu d'annoncer avant un événement que ce dernier est certifié, et ce, en raison d'une vérification qui doit être réalisée par une tierce partie indépendante une fois le processus événementiel terminé (Blanchet, 2012).

Toutefois, pour le BNQ, un processus novateur a été mis sur pied. En effet, le programme de certification du BNQ a une valeur ajoutée et se distingue des autres normes par le marquage des événements qui peut être réalisé par l'organisateur d'évènement certifié (Blanchet, 2012; Lambert, 2012b). Donc, cette norme laisse la liberté à des organisateurs certifiés d'attribuer des étiquettes de classifications à leurs clients avant l'évènement. Cette façon de faire a été rendue possible en permettant à des organismes œuvrant dans le monde de l'évènementiel de faire reconnaître leurs pratiques de gestion responsable d'évènement en respectant les exigences générales comprises dans le protocole BNQ 9700-953, détaillé à la section 3.1, et dans la norme BNQ 9700-253/2010 (section 3.2) (Blanchet, 2012; Lambert, 2012b). Également, pour être certifié, l'organisateur d'évènement doit démontrer au BNQ le sérieux de sa gestion responsable d'évènement, mais également son ouverture et sa franchise (Voyer, 2012c). Caroline Voyer du RQFE mentionnait lors d'une entrevue réalisée pour le Devoir que cette norme est :

« Une première du genre dans le monde, semble-t-il, puisque les autres pays à s'être dotés de telles normes – la Grande-Bretagne notamment –

ne sont pas allés aussi loin. En général, les normes s'appliquent à des événements après qu'ils ont eu lieu. Nous, on voulait pouvoir donner la certification à l'évènement » (Porter, 2010).

Cette norme québécoise peut être caractérisée comme une multinorme puisqu'elle se structure en deux (2) parties, soit le volet système de gestion qui doit être maintenu par l'organisateur d'évènement (exigences générales de la norme BNQ 9700-253/2010 et exigences du protocole de certification BNQ 9700-953) et le volet critères de performances ou exigences particulières caractérisant un évènement écoresponsable (figure 3.2).

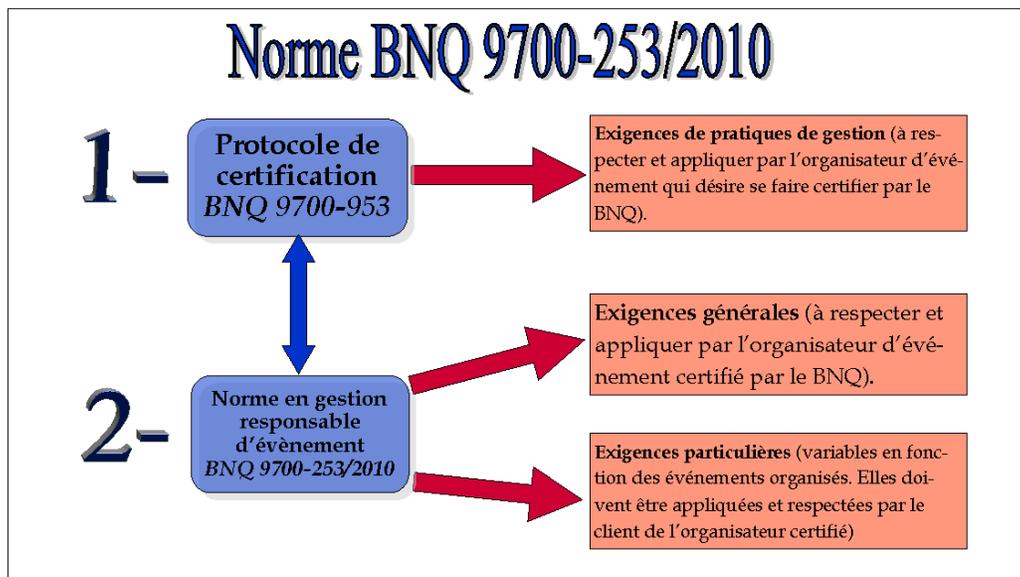


Figure 3.2 : Schéma identifiant la norme en gestion responsable d'évènement du BNQ

Ce processus avant-gardiste devait démontrer un caractère rigoureux. En effet, pour le BNQ, il était important d'élaborer une norme crédible et stricte afin que les partenaires financiers aient la certitude d'investir dans un produit qui évite l'écoblanchiment. Ils désiraient également obtenir la confiance que le processus de certification soit performant et que les engagements pris par l'organisateur d'évènement soient mis en actions (Blanchet, 2012).

Le présent chapitre détaille dans un premier temps le protocole de certification (BNQ 9700-953) et sa portée et, dans un deuxième temps, la norme en gestion responsable d'évènement (BNQ 9700-253/2010) et ses particularités.

3.1 Le protocole de certification (BNQ 9700-953) de la norme du BNQ et la certification de l'organisation

Le protocole de certification (BNQ 9700/953) est un document qui définit les modalités de certification. Il présente le programme de certification destinée aux organisateurs d'évènements qui désirent faire reconnaître leurs pratiques de gestion responsable d'évènement selon la norme BNQ 9700-253/2010 (BNQ, s.d.c; Lambert, 2012a.). Autrement dit, il est uniquement utilisé par l'organisation qui désire obtenir la certification du BNQ lui attribuant le droit de gérer des évènements « à gestion responsable » et d'apposer les étiquettes du BNQ sur les évènements qu'il organise ou pour lesquels il détient une entente avec un client. Les éléments traités dans le protocole abordent quatre grands thèmes :

- 1- La démarche à suivre pour la certification, le maintien et le renouvellement du certificat de conformité;
- 2- La durée de validité du certificat de conformité;
- 3- Les modalités des visites de vérifications;
- 4- Les conditions d'utilisation des étiquettes de classification.

Le protocole précise également les éléments de preuve documentaire que l'organisateur certifié doit fournir pour démontrer sa conformité aux exigences générales et particulières de la norme BNQ 9700-253/2010 et de son protocole BNQ 9700-953. Ces éléments de preuve documentaire sont présentés dans le document en annexe du protocole nommé « Exigences de certification ». Ces dernières précisent à l'organisateur :

- ✓ Les éléments de preuves à fournir au BNQ pour lui démontrer sa conformité;
- ✓ Les visites de vérification qui doivent être effectuées par le BNQ;
- ✓ Les précisions à prendre en compte pour démontrer la conformité aux exigences générales et particulières de la norme du BNQ (BNQ, s.d.c).

En outre, l'organisation qui désire se certifier doit avoir en main l'ensemble des preuves documentaires exigées par le BNQ et doit s'assurer d'avoir réalisé un ou deux (2) évènements pilotes avant de déposer une demande de certification au BNQ. En effet, les évènements pilotes permettront au BNQ, lors de la visite de vérification, de certifier ou non les pratiques de gestion responsable de l'organisation et sa transparence. La figure 3.3 illustre les étapes qui découleront suite au dépôt de la demande de certification auprès du BNQ. En plus des étapes détaillées à la figure 3.3, l'organisation doit payer deux types de frais. Des frais récurrents annuellement pour couvrir les frais de déplacement des auditeurs, le temps d'analyse et d'évaluation du dossier, de même qu'un coût de base d'ouverture de dossier auprès du BNQ qui varie selon la taille de l'organisation (Lambert, 2012a).

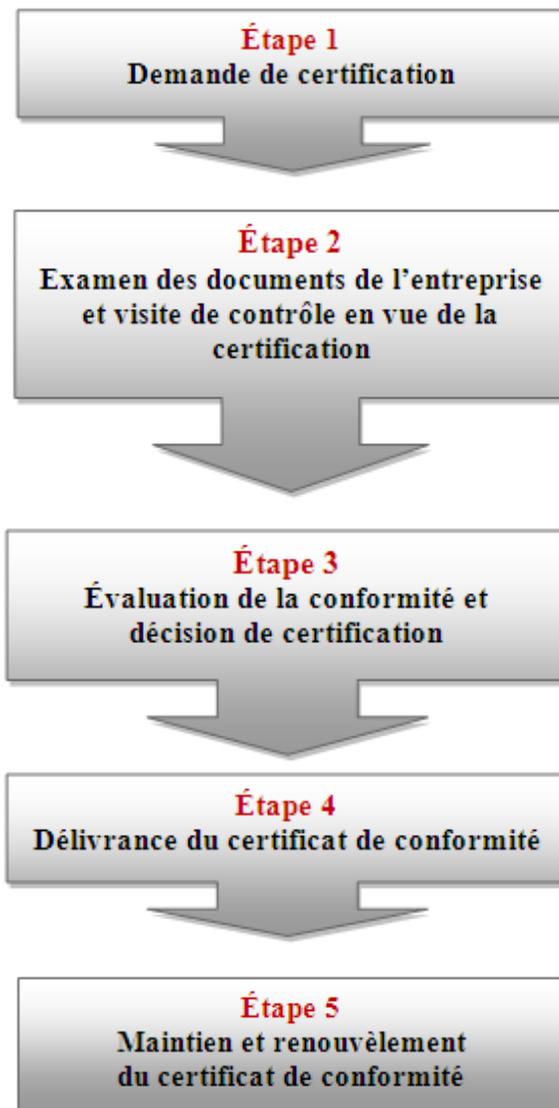


Figure 3.3 : Étapes qui découlent de la demande de certification par une organisation (Tirée de : BNQ, s.d.c.)



Figure 3.4 : Exemple d'une étiquette de classification du BNQ
(Tirée de : BNQ, 2010)

Une fois l'organisation certifiée par le BNQ, elle obtient le droit d'attribuer des étiquettes de classification du BNQ (figure 3.4) aux événements qu'elle organise puisque le sérieux de sa démarche a été approuvé. Cette étiquette de classification d'évènement, délivré par un organisateur qui détient un certificat de conformité du BNQ, a une signification bien particulière. Tout d'abord,

elle représente un billet d'entrée à un spectacle quelconque ou un billet de tirage. Ce symbole a la particularité de représenter la grande famille des événements et d'être unique. Sur l'étiquette, il est possible de remarquer une empreinte digitale. Cette dernière évoque la présence humaine et le symbole d'engagement du client envers l'organisateur certifié. Les couleurs de chacune des étiquettes sont vives afin de représenter le dynamisme des événements. Puis, le cadre blanc autour des étiquettes permet une utilisation facile pour tous les organisateurs certifiés et leurs clients afin de leur donner l'impression d'apposer un timbre sur les supports promotionnels de leur événement (BNQ, s.d.c).

3.2 La norme 9700-253/2010 du BNQ et l'attribution d'étiquettes pour les événements

La norme BNQ 9700-253/2010 sert de cadre de référence au programme de certification (voir section 3.1) qui est volontaire et permet de réaliser et de mettre en valeur les actions reconnues et tirées des 16 principes de la *Loi sur le développement durable* du gouvernement du Québec (BNQ, 2010a).

Elle repose sur deux (2) grands principes généraux, soit :

- 1- La prise d'un engagement ferme entre l'organisateur et le client;

- 2- La sensibilisation de l'organisation, des participants et des utilisateurs et leur engagement au sein d'un projet commun (BNQ, 2010a).

La norme se divise en deux (2) grandes sections (voir figure 3.2) :

- 1- Exigences générales de l'organisateur certifié (gestion interne de l'organisation);
- 2- Exigences particulières pour chacun des événements (varie d'un événement à l'autre en fonction des ententes établies entre l'organisateur et le client).

3.2.1 Première section de la norme (Exigences générales)

La première section de la norme (exigences générales) concerne uniquement l'organisateur certifié. Ce sont les exigences générales auxquelles chacun des organisateurs doit souscrire, entre autres, pour maintenir sa certification. Six (6) exigences doivent donc être remplies pour chacun des événements :

- 1- Établir, mettre en œuvre et maintenir à jour un système de gestion responsable d'évènements qui doit comporter au minimum les informations suivantes :
 - ✓ Procéder à la signature d'un contrat d'engagement, avec son client, qui spécifie les exigences particulières, le pointage et le niveau de classification à atteindre pour l'évènement;
 - ✓ Élaborer le portrait de l'évènement qui expose les particularités de ce dernier;
 - ✓ Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action venant spécifier les actions à mettre en place pour atteindre les exigences particulières sélectionnées avec le client;
 - ✓ Réaliser le bilan de l'évènement et rendre compte des résultats à son client au plus tard dans les quatre (4) mois suivant l'évènement;
 - ✓ Sensibiliser les utilisateurs de chacun des événements aux aspects de gestion responsable avant la fin de l'évènement.

- 2- Démontrer que l'organisateur d'évènement s'engage réellement envers le développement durable, soit par le biais d'une politique, d'un plan d'action ou des actions déjà réalisées basées sur les principes du développement durable et documentées pour prouver leur réalisation. Également, l'organisation doit nommer un responsable de la gestion responsable d'évènement pour chacun des évènements auxquels l'organisateur s'est engagé.
- 3- Évaluer et documenter la gestion responsable d'évènement par le biais d'un sondage de satisfaction :
 - ✓ Adressé au client qui doit donc fournir son évaluation et ses commentaires à l'organisateur d'évènement;
 - ✓ Adressé aux utilisateurs de l'évènement, le sondage de satisfaction doit être basé sur quelques-unes des exigences particulières qui ont été sélectionnées entre le client et l'organisateur.
- 4- Signer un contrat d'engagement de gestion responsable entre les deux (2) parties : l'organisateur d'évènement et le client.
- 5- Conserver pendant une période de trois (3) ans suivant chacun des évènements les documents énumérés ci-dessous :
 - ✓ L'évaluation de la satisfaction du client à l'égard de la gestion responsable de l'évènement;
 - ✓ L'évaluation de la satisfaction des utilisateurs relativement à certaines exigences particulières convenues entre l'organisateur et le client;
 - ✓ Les éléments qui prouvent la conformité des exigences particulières choisies et convenues dans le contrat d'engagement signé entre les deux (2) parties concernées;

- ✓ Une copie du contrat d'engagement;
- ✓ Le portrait détaillé de l'évènement;
- ✓ Le bilan de l'évènement.

6- Démontrer l'atteinte du niveau de classification en démontrant que le pointage prévu pour chaque exigence particulière a été atteint.

3.2.2 Deuxième section de la norme (Exigences particulières)

La deuxième section de la norme regroupe les exigences particulières qui doivent être choisies conjointement entre le client et l'organisateur. Cette section de la norme peut être utilisée par quiconque désire réaliser un évènement écoresponsable basé sur la norme. Toutefois, pour être reconnue et pouvoir mentionner que l'évènement est classifié d'un des cinq (5) niveaux et qu'il se base sur la norme, une organisation certifiée doit intervenir en tant qu'organisateur de l'évènement.

Chacune des exigences particulières possède un pointage (tableau 3.1). Il est ainsi possible, en additionnant le pointage relié aux exigences particulières sélectionnées, d'atteindre un des cinq (5) niveaux de classification à compter d'un pointage minimal de 150 points. Un (1) étant le niveau le plus bas et cinq (5), le niveau le plus ambitieux de tous les niveaux (tableau 3.2). Le choix des exigences et du niveau à atteindre varie d'un évènement à l'autre, et ce, en fonction de multiples raisons : l'envergure de l'évènement, le budget du client, la mission et les valeurs du client, etc.

Les exigences particulières qui doivent être sélectionnées conjointement entre l'organisateur et le client sont réparties en cinq (5) catégories :

- 1- Sélection des fournisseurs;
- 2- Gestion du matériel, des sources d'énergie et de l'eau;

- 3- Gestion des matières résiduelles;
- 4- Sélection de l'alimentation;
- 5- Sélection des moyens de transport.

Chacune de ces catégories d'exigences particulières est décortiquée en sous-exigences. Le tableau 3.1 image chacune des exigences particulières regroupées avec leurs sous-exigences et leur pointage total pouvant être accordé.

Tableau 3.1 : Exigences particulières et sous-exigences de la norme BNQ 9700-253/2010 (Adapté de : BNQ, 2010a)

Exigences particulières	Sous-exigences	Pointage maximal par sous-exigences	Pointage total par exigences particulières
Sélection des fournisseurs	Siège social des fournisseurs	30	100
	Succursales des fournisseurs	20	
	Engagement des fournisseurs envers le développement durable	30	
	Considération sociale des fournisseurs	20	
Gestion du matériel, des sources d'énergie et de l'eau	Caractéristique du matériel	62	100
	Consommation de l'énergie et de l'eau	10	
	Sources d'énergie sur le lieu	28	
Gestion des matières résiduelles	Surplus de nourriture	20	100
	Système de gestion des matières résiduelles (tri)	80	
Sélection de l'alimentation	Produits locaux	60	100
	Produits reconnus ou certifiés	40	
Sélection des moyens de transport	Déplacements de l'organisation et des participants	30	100
	Déplacement des utilisateurs	70	
Total du pointage des exigences particulières			500

Donc, dans le but d'atteindre le niveau de classification souhaité, il est ainsi possible pour le client de sélectionner la quantité de sous-exigences qui lui convient et qu'il est persuadé d'atteindre. L'organisateur certifié peut, une fois le contrat d'engagement signé entre les deux parties (organisateur certifié et client), attribuer au client son étiquette de classification. Cette dernière vient donner un poids et une reconnaissance supplémentaire à l'évènement prouvant ainsi que plusieurs impacts environnementaux ont été minimisés, tandis que des retombées socio-économiques locales ont été privilégiées. Elle permet également de faire une promotion supplémentaire de l'évènement pour attirer plus d'utilisateurs et donner plus de crédibilité à l'évènement (BNQ, s.d.c.).

Tableau 3.2 : Critères de classification d'un événement et étiquettes de classifications (Adapté de : BNQ, 2010a)

Niveau	Caractéristiques du niveau et particularités	Étiquette attribuée
1	<p>Le niveau 1 peut être atteint uniquement si 150 points sont cumulés.</p> <p>Ce niveau est facilement atteignable pour un événement de faible envergure et se déroulant dans un même lieu. Ce niveau peut être recommandé pour des événements de grande envergure ou pour des événements procédant à l'organisation de leur premier événement écoresponsable.</p>	 <p>ÉVÈNEMENT RESPONSABLE NORME BNQ 9700-253</p>
2	<p>Le niveau 2 peut être atteint uniquement si au moins 200 points sont cumulés.</p> <p>Le client qui atteint ce niveau démontre déjà une bonne planification de son événement et la capacité à mettre en œuvre des outils concrets.</p>	 <p>ÉVÈNEMENT RESPONSABLE NORME BNQ 9700-253</p>
3	<p>Le niveau 3 est atteint seulement si un minimum de 300 points est cumulé.</p> <p>Ce niveau démontre que le client possède déjà, au sein de son organisation, une intégration des principes du développement durable et qu'ils font partie de la mission et/ou de ses valeurs.</p>	 <p>ÉVÈNEMENT RESPONSABLE NORME BNQ 9700-253</p>
4	<p>Le niveau 4 est atteint si au moins 400 points sont cumulés.</p> <p>Le client qui atteint ce niveau démontre une gestion responsable d'excellence où l'organisation, les participants et les utilisateurs de l'événement convergent tous vers les principes du développement durable.</p>	 <p>ÉVÈNEMENT RESPONSABLE NORME BNQ 9700-253</p>
5	<p>Le niveau 5 est atteint si au moins 450 points sont cumulés.</p> <p>Le niveau 5 est difficilement atteignable. Ce niveau démontre une organisation responsable d'événement exceptionnel du client. Il peut être atteint par des clients détenant l'expérience de l'organisation responsable d'événement et détenant les principes du développement durable au cœur de leur mission et de leurs valeurs.</p>	 <p>ÉVÈNEMENT RESPONSABLE NORME BNQ 9700-253</p>

En définitive, la norme BNQ 9700-253/2010 est un document de travail intéressant et très concret qui définit les mesures à prendre par l'organisateur d'évènement certifié pour réaliser un évènement écoresponsable reconnu. Même s'il existe une certification, il est tout de même possible pour un client, qui ne fait pas affaire avec un organisateur certifié, de se baser sur les exigences particulières de la norme afin d'avoir un cadre strict et défini pour la réalisation d'un évènement écoresponsable. Toutefois, l'évènement ne pourra pas se targuer d'une étiquette de classification du BNQ et se prévaloir qu'il est un évènement écoresponsable selon la norme québécoise en gestion responsable d'évènement.

4 LA COMPARAISON DE LA NORME DU BNQ AUX NORMES INTERNATIONALES EN GESTION RESPONSABLE D'ÉVÈNEMENTS

Le chapitre 4 de cet essai couvre la comparaison et l'analyse des normes internationales portant sur la gestion responsable d'évènements. Cette comparaison permet d'analyser d'une part, les normes internationales basées sur un système de gestion responsable (BSI, ISO et CSA) avec la norme du BNQ et, d'autre part, la norme canadienne basée sur des exigences particulières (CSA) avec la norme du BNQ afin de déterminer si cette dernière doit être bonifiée. Ces deux types de comparaison sont possibles puisque, tel que mentionné dans le chapitre 3, la norme du BNQ est caractérisée comme une multinorme. En effet, la norme québécoise possède deux sections différentes :

- ✓ une section qui comprend les exigences générales que l'organisateur d'évènement certifié doit maintenir en place par un système de gestion;

Et

- ✓ une deuxième section, qui comprend les exigences particulières que l'organisateur d'évènement certifié peut sélectionner avec son client dans le but de lui attribuer une des cinq (5) étiquettes de classification (tableau 3.2).

Pour réaliser l'analyse, une comparaison des normes entre elles a été réalisée à la section 4.1. Les normes internationales et la norme du BNQ ont été exposées à plusieurs critères d'analyse. Ces derniers sont présentés sous forme de tableau comparatif (tableaux 4.1 et 4.2). À la section 4.2, l'analyse du système de gestion des normes de la BSI, de la CSA, de l'ISO et du BNQ est présentée. À la section 4.3, l'analyse des exigences particulières des normes du BNQ et de la CSA est exposée.

Il aurait été intéressant d'analyser également la norme américaine APEX/ASTM, mais puisque cette norme a été rendue publique à la fin du mois de mars 2012, il devenait

difficile de pouvoir l'intégrer à la présente analyse en raison de l'échéancier serré auquel nous devons faire face lors de la rédaction de l'essai. Il serait toutefois intéressant, dans un autre sujet d'essai, d'effectuer une analyse de cette norme avec la norme québécoise en raison de leurs statuts plus concrets.

4.1 Les critères d'analyse et le tableau comparatif

À la lecture des quatre (4) normes internationales portant sur la gestion responsable d'évènement, plusieurs critères d'analyse ont pu être retenus afin de comparer les normes entre elles. Ces critères sont basés sur les demandes obligatoires formulées dans chacune des normes. Un premier tableau (tableau 4.1) fait ressortir 31 critères d'analyse et compare les normes qui exigent la tenue d'un système de gestion responsable, soit la norme du BNQ, la norme de la BSI, la norme de l'ISO et la norme de la CSA. Cette analyse permet de mettre en lumière les normes qui demandent le maintien d'un système de gestion plus rigoureux de celles qui sont plus indulgentes.

Le tableau 4.2 expose la comparaison réalisée entre la norme du BNQ et de la CSA qui impose la mise en application d'exigences particulières à l'organisateur. Les exigences particulières sont des exigences concrètes basées sur les aspects à considérer lors de la planification et de l'exécution de l'évènement. Cette comparaison est réalisée sur la base de 28 critères d'analyse qui sont tous tirés des exigences particulières des deux normes.

Tableau 4.1 : Comparaison de la norme du BNQ aux normes ISO, BSI et CSA en vertu du système de gestion responsable

Critères d'analyse	9700-253 BNQ	BS 8901	ISO 20121	Z2010	Commentaires
Évaluation du système de gestion à maintenir par l'organisation					
1. Contrat d'engagement.	X				BNQ : L'organisateur doit convenir avec son client de la sélection des exigences particulières, du pointage et du niveau de classification à atteindre (BNQ, 2010a).
2. Profil de l'évènement	X				BNQ : L'organisateur doit indiquer dans ce document le responsable de la gestion responsable de l'évènement, le responsable de la santé et sécurité pendant l'évènement, les exigences particulières choisies, les coordonnées du client, le contrat de gestion, le niveau visé, etc. (BNQ, 2010a).
3. Mesurer la satisfaction des parties prenantes.	X				BNQ : L'organisation doit mettre en place une procédure qui permette de recueillir la satisfaction des utilisateurs, des participants et de son client face à la gestion responsable de l'évènement (BNQ, 2010a).
4. Compiler les plaintes reçues	X				BNQ : L'organisation doit désigner une personne qui s'assure du traitement des plaintes. Les plaintes reçues doivent être conservées et corrigées rapidement (BNQ, 2010a).
5. Déterminer les enjeux internes et externes à l'évènement.		X	X		BSI : L'organisation doit mettre en place une procédure qui permette de réagir rapidement dans les cas d'urgence où certaines activités de l'évènement pourraient venir nuire à la réussite du SG (BSI, 2009). ISO : L'organisation doit déterminer les enjeux externes et internes qui affectent la capacité d'atteindre les résultats escomptés (ISO, 2011a).
6. Lister les parties prenantes.		X	X	X	BSI : L'organisation doit établir, mettre en exécution et maintenir une procédure qui permet d'identifier l'engagement de chacune des parties prenantes (BSI, 2009). ISO : L'organisation doit déterminer les parties prenantes et associer leurs besoins et leurs attentes (ISO, 2011a). CSA : L'organisateur doit définir chacune des parties prenantes, leurs engagements et leurs rôles. La norme aide l'organisation à se poser les bonnes questions pour identifier les parties prenantes. Des exemples de questions à se poser y sont présents (CSA, 2010).
7. Prévoir le dialogue avec les parties prenantes.			X	X	ISO : L'organisation doit prévoir une procédure à mettre en place pour prévoir le dialogue avec les parties prenantes (ISO, 2011a). CSA : L'engagement des parties prenantes repose principalement sur le dialogue entre l'organisateur et la ou les parties prenantes. La norme spécifie les différents sujets qui peuvent être discutés (CSA, 2010).
8. Déterminer les limites et l'applicabilité du système de gestion.			X	X	ISO : L'organisation doit déterminer le domaine d'application du système de gestion sur la base de ses limites et de la facilité d'application (ISO, 2011a). CSA : L'organisateur doit définir l'ampleur de l'évènement, de même que les limites et les critères sur lesquels l'évènement sera mesuré (CSA, 2010).

Critères d'analyse	9700-253 BNQ	BS 8901	ISO 20121	Z2010	Commentaires
9. Définir les principes directeurs de DD de l'organisation.			X		ISO : L'organisation doit définir les principes directeurs de DD sous forme de déclaration de mission et de valeurs (ISO, 2011a).
10. Démonstration de l'engagement de l'organisation envers le DD.	X		X	X	BNQ : L'organisateur doit démontrer par un document ou par des actions qu'il a informé son personnel du contenu de son engagement en DD (BNQ, 2010a). ISO : La direction générale doit démontrer qu'elle possède un engagement envers le DD par des actions documentées et détaillées dans la norme internationale (ISO, 2011a). CSA : L'organisateur doit s'engager à réaliser un événement durable. Les engagements doivent être connus à l'interne et communiqués au public, doivent être appropriés à l'évènement et doivent être pertinents pour les parties prenantes et l'organisation (CSA, 2010).
11. L'organisation doit posséder une politique de DD.	X	X	X		BNQ : L'organisation certifiée doit posséder une Politique de DD ou un plan d'action ou tout document démontrant que l'organisateur fait la promotion des meilleures pratique en DD (BNQ, 2010a). BSI : L'organisation doit définir une Politique qui inclue ses engagements en DD et doit être approuvée par la direction générale. La politique doit inclure, entre autres, la mission et les valeurs de l'organisation et prendre en considération la chaîne d'approvisionnement et le cycle complet d'un évènement (BSI, 2009). ISO : La direction générale doit établir une Politique de DD (ISO, 2011a).
12. L'organisation doit cibler les personnes responsables de postes importants.	X	X	X	X	BNQ : Pour chaque évènement, l'organisation doit désigner une personne responsable de la gestion responsable de l'évènement et une personne responsable de la santé et la sécurité pendant l'évènement (BNQ, 2010a); BSI : L'organisation doit désigner une personne responsable qui détient l'autorité et la responsabilité de voir au maintien à jour du système de gestion et à l'atteinte des exigences de la norme. Également, elle doit informer la direction générale des performances du SG et formuler des recommandations (BSI, 2009). ISO : La direction générale doit attribuer la responsabilité et l'autorité pour assurer la conformité des exigences et pour rendre compte à la direction générale des performances et établir des recommandations pour amélioration (ISO, 2011a). CSA : Les rôles et les responsabilités de l'organisateur doivent être décrits. Également, l'organisateur doit désigner un leader qui assurera la gestion responsable de l'évènement. Également, une équipe d'exécution doit avoir reçu clairement ses rôles et ses responsabilités (CSA, 2010).
13. Définir l'envergure de l'évènement.	X			X	BNQ : L'organisateur doit définir la durée de l'évènement, le type d'évènement, la provenance des participants, sa localisation et l'horaire dans le profil de l'évènement (BNQ, 2010a). CSA : L'organisateur doit définir l'envergure de son évènement en incluant les rôles et responsabilités de l'organisateur, la durée de l'évènement, sa localisation, les opérations reliées à l'évènement, la chaîne d'approvisionnement et les parties prenantes (CSA, 2010).

Critères d'analyse	9700-253 BNQ	BS 8901	ISO 20121	Z2010	Commentaires
14. Déterminer les risques et les opportunités de l'évènement pouvant nuire aux objectifs.		X	X	X	BSI : L'organisation doit établir une procédure pour identifier et évaluer l'importance des résultats en DD en incluant les risques et les opportunités (BSI, 2009). ISO : L'organisation doit déterminer les risques et les opportunités devant être pris en compte pour atteindre les objectifs (ISO, 2011a). CSA : L'organisateur doit s'assurer que des mesures sont mises en place pour gérer les différents risques identifiés (CSA, 2010).
15. Identifier les enjeux de DD et évaluer leur importance.			X		ISO : L'organisation doit mettre en œuvre une procédure pour identifier les enjeux de DD et évaluer leur importance (ISO, 2011a).
16. Accessibilité aux documents légaux et réglementaires.		X	X	X	BSI : L'organisation doit établir et maintenir une procédure pour identifier et avoir accès aux documents légaux et aux autres exigences que l'organisation doit respecter (BSI, 2009). ISO : L'organisation doit mettre en œuvre une procédure pour identifier et avoir accès aux exigences légales auxquelles l'organisation a souscrit (ISO, 2011a). CSA : L'organisateur doit identifier les obligations et les lois présentes qu'il doit considérer et qui pourraient avoir un impact important sur certaines activités et décisions (CSA, 2010).
17. Établir des objectifs de DD et les mettre en œuvre.	X	X	X	X	BNQ : Sélectionner avec le client les exigences particulières (objectifs) à mettre en œuvre (BNQ, 2010a); BSI : L'organisation doit établir, mettre en exécution et maintenir documenté les objectifs et les cibles fixés (BSI, 2009). ISO : L'organisation doit établir des objectifs de DD et les mettre en œuvre (ISO, 2011a). CSA : L'organisateur doit se fixer des objectifs et des cibles à atteindre basées sur des indicateurs de performance (CSA, 2010).
18. Prévoir les ressources humaines nécessaires pour alimenter le système de gestion.		X	X	X	BSI : L'organisation doit prévoir un nombre suffisant de ressources pour aider à l'alimentation du SG et à l'exécution des mesures prises (BSI, 2009). ISO : L'organisation doit déterminer un nombre raisonnable de ressources et prévoir leur formation pour alimenter le SG (ISO, 2011a). CSA : L'organisateur doit prévoir suffisamment de ressources pour assurer l'exécution des engagements pris et l'atteinte des objectifs (CSA, 2010).
19. Communication et sensibilisation à l'interne des implications, des objectifs et de la Politique de DD.	X	X	X		BNQ : L'organisateur doit informer les membres de son organisation du contenu de son engagement envers le DD (BNQ, 2010a); BSI : L'organisation doit prévoir une procédure qui prévoit une communication efficace entre l'ensemble du personnel de son organisation. L'organisation doit prévoir la formation des employés, appliquée à leur rôle à jouer, qui a un rôle à jouer dans l'atteinte des exigences du SG (BSI, 2009). ISO : L'organisation doit sensibiliser les personnes exécutant les tâches à la Politique de DD, à leur contribution attendue et aux conséquences du non-respect des exigences (ISO, 2011a).

Critères d'analyse	9700-253 BNQ	BS 8901	ISO 20121	Z2010	Commentaires
20. Communiquer l'information sur le DD et les objectifs à atteindre aux parties prenantes externes.	X	X	X		<p>BNQ : L'organisateur doit informer les utilisateurs des aspects de gestion responsable sélectionnés pour l'évènement et faire la promotion des meilleurs pratique de DD auprès de ses clients et fournisseurs (externe) (BNQ, 2010a);</p> <p>BSI : L'organisation doit prévoir une procédure qui lui permet de communiquer efficacement avec les fournisseurs et les entrepreneurs. L'organisation doit également identifier la meilleure manière de communiquer avec chacun de ses fournisseurs (BSI, 2009).</p> <p>ISO : L'organisateur doit communiquer l'information sur le DD et les objectifs à atteindre aux diverses parties prenantes externes (exemple : fournisseurs) (ISO, 2011a).</p>
21. Preuves documentaires permettant de prouver que les informations exigées par la norme ont été respectées.	X	X	X		<p>BNQ : L'organisateur doit conserver pour une durée de (3) trois ans, suivant l'évènement, l'ensemble des preuves documentaires permettant de prouver que les exigences générales et particulières ont été respectées (BNQ, 2010a).</p> <p>BSI : L'organisation doit s'assurer que les fournisseurs remettent la documentation requise par la norme. L'organisation doit également amasser tous les documents de preuves qui aideront à prouver l'atteinte des exigences de la norme (BSI, 2009).</p> <p>ISO : Le système de management des événements intégrant le DD de l'organisation doit inclure les informations documentées exigées par la norme internationale et les documents nécessaires pour assurer la planification (ISO, 2011a).</p>
22. Pertinence des documents dans le temps.			X		<p>ISO : Les documents mis à jour par l'organisation doivent poursuivre leur pertinence dans le temps (ISO, 2011a).</p>
23. Sélection de fournisseurs sur la base des enjeux de DD.	X	X	X		<p>BNQ : Ce critère est présent dans la norme, mais pas dans le système de gestion qui doit être tenu par l'organisateur, uniquement dans la gestion de chacun des événements. La première section des exigences particulières tient compte des fournisseurs, de leur engagement envers le DD et de leurs considérations sociales (BNQ, 2010a);</p> <p>BSI : L'organisation doit prévoir la documentation suffisante à remettre à ses fournisseurs expliquant les objectifs et les cibles à atteindre par l'organisation. Le fournisseur doit ainsi être en mesure de remettre une soumission qui démontre sa capacité d'atteindre les objectifs par l'organisation (BSI, 2009).</p> <p>ISO : Les fournisseurs doivent être sélectionnés sur la base des enjeux de DD que l'entreprise considère et sur la base de sa capacité à atteindre les objectifs escomptés (ISO, 2011a).</p>
24. Mise en place d'une méthode d'évaluation des performances de l'organisation.	X	X	X		<p>BNQ : L'organisateur doit mesurer la satisfaction des utilisateurs sur la base des exigences particulières et démontrer sa méthode d'évaluation (BNQ, 2010a).</p> <p>BSI : L'organisation doit établir son approche pour évaluer les indicateurs de performance basés sur les principes du DD (BSI, 2009).</p> <p>ISO : L'organisation doit établir une méthode d'évaluation de ses performances sur la base des objectifs et des principes directeurs de DD (ISO, 2011a).</p>

Critères d'analyse	9700-253 BNQ	BS 8901	ISO 20121	Z2010	Commentaires
25. Révision des objectifs, des cibles et des indicateurs lors d'imprévus.		X			BSI : Lorsque de nouvelles modifications surviennent, les objectifs, les cibles et les indicateurs de performance doivent être révisés afin d'assurer la meilleure solution (BSI, 2009).
26. Déterminer ce qui doit être mesuré et surveillé pendant l'évènement.		X	X		BSI : L'organisation doit prévoir une procédure qui permette de mesurer et de surveiller les opérations sur une base régulière afin de s'assurer de la constance des actions avec la Politique et les objectifs (BSI, 2009). ISO : L'organisation doit déterminer les aspects qui doivent être mesurés et surveillés pendant l'évènement (ISO, 2011a).
27. L'organisation doit réaliser un audit interne afin de déterminer si le SG est conforme.	X	X	X		BNQ : L'organisation doit produire le bilan de l'évènement au moins quatre (4) après ce dernier. Le bilan doit démontrer les exigences sélectionnées, celles qui ont été respectées, celles qui n'ont pas été respectées et les actions correctives envisagées. Quelques autres informations doivent également y figurer (BNQ, 2010a). BSI : L'organisation doit prévoir une procédure qui permette de réaliser des audits sur une base régulière (BSI, 2009). ISO : L'Organisation doit réaliser un audit interne à des intervalles planifiés afin de déterminer si le SG est conforme, est mis en œuvre et atteint la politique et les objectifs fixés (ISO, 2011a).
28. Le SG doit être révisé pour assurer une gestion efficace, appropriée et adaptée.		X	X		BSI : L'organisation doit prévoir la révision de son système de gestion, de sa politique, de ses objectifs et de ses cibles après chacun des évènements qu'elle réalise afin de toujours prévoir une amélioration continue de son système (BSI, 2009). ISO : La direction générale doit revoir le SG afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, adapté et efficace (ISO, 2011a).
29. L'organisation doit identifier les non-conformités et les actions correctives à mettre en place.	X	X	X		BNQ : Dans le dossier de l'évènement, l'organisateur doit identifier les exigences particulières non respectées et doit mentionner les actions correctives à apporter dans le futur (BNQ, 2010a). BSI : L'organisation doit mettre en place une procédure qui définit les employés qui doivent s'occuper de trouver les non-conformités et de trouver des solutions pour corriger ces non-conformités (BSI, 2009). ISO : L'organisation doit identifier les non-conformités et les actions correctives à mettre en place et conserver les preuves montrant la correction des non-conformités (ISO, 2011a).
30. Amélioration du SG de façon continue.			X		ISO : L'organisation doit prouver qu'elle va améliorer le SG de façon continue (ISO, 2011a).
31. Mise en place d'une procédure pour mettre en exécution le système de gestion.		X			BSI : L'organisation doit compléter le système de gestion en désignant les rôles et responsabilités, les ressources et leur formation, les contrôles opérationnels, la communication avec les parties prenantes, la chaîne d'approvisionnement et la documentation appropriée (BSI, 2009).
TOTAL =	16	19	24	10	

Tableau 4.2 : Comparaison de la norme du BNQ à la norme CSA en vertu des exigences particulières.

Critères d'analyse	9700-253 BNQ	Z2010	Commentaires
Exigences particulières que les organisations doivent mettre en place			
1. Fournisseurs	X	X	<p>BNQ : L'organisation a la responsabilité de sélectionner des fournisseurs locaux, qui adhèrent aux principes du DD, qui tiennent compte de l'impact de leurs activités sur l'évènement et qui disposent d'une structure à caractère social (BNQ, 2010a).</p> <p>CSA : La norme divise cette section en chaîne d'approvisionnement et pratiques d'embauche. L'organisation doit produire une Politique d'approvisionnement responsable qui contient des objectifs et des cibles. Elle doit contenir également une section sur le marché équitable, local, les produits environnementaux et les retombées sociales de l'évènement sur la communauté (CSA, 2010).</p>
2. Siège social	X		BNQ : L'organisation doit privilégier des fournisseurs qui détiennent un siège social près du lieu de l'évènement (BNQ, 2010a).
3. Succursale	X		BNQ : L'organisation doit privilégier des fournisseurs qui détiennent une succursale près du lieu de l'évènement (BNQ, 2010a).
4. Engagement envers le DD	X		BNQ : L'organisation doit privilégier des fournisseurs qui adhèrent aux principes de DD, soit en démontrant leur adhésion aux principes, soit en ayant un plan d'action de DD, soit en produisant un rapport régulier de DD, soit en faisant vérifier les actions de DD par une tierce partie indépendante (BNQ, 2010a).
5. Considérations sociales	X	X	<p>BNQ : L'organisation doit sélectionner des fournisseurs qui sont une organisation à but non lucratif (OBNL) ou une coopérative ET sélectionner des fournisseurs qui offrent un programme de formation à leurs employés ou un programme d'équité salariale ou d'égalité à l'emploi (BNQ, 2010a).</p> <p>CSA : L'organisation doit s'assurer que les employés embauchés ou les bénévoles proviennent de la communauté directe où l'évènement se déroule. Les personnes embauchées ou à titre bénévole doivent représenter les diverses sphères socio-économiques de la société, tant au niveau culturel, qu'ethnique, amérindiens et handicapés. L'organisation doit, lorsqu'applicable, remettre les articles résiduels de l'évènement à la communauté locale. Les commanditaires doivent travailler conjointement avec les organisateurs afin d'augmenter les performances de l'évènement se reflétant sur la planification, la gestion, les produits commandités, les services et les programmes (CSA, 2010).</p>
6. Matériel	X	X	<p>BNQ : L'organisation doit appliquer le principe des 4R (repenser, réduire, réutiliser, recycler) lors de la sélection du matériel pour l'évènement. Tous les éléments du matériel doivent être caractérisés (BNQ, 2010a).</p> <p>CSA : L'organisation doit s'assurer qu'une utilisation adéquate du matériel est faite. Il doit éliminer l'utilisation de matériel toxique et réduire l'enfouissement des matières résiduelles produites pendant l'évènement. Pour ce faire, la norme énumère quatre (4) mesures à mettre en place pour être conforme (CSA, 2010).</p>
7. Énergie utilisée	X	X	<p>BNQ : L'organisation doit mettre en place des mesures pour réduire la quantité d'énergie utilisée. Les équipements de manutention utilisés doivent utiliser des ressources renouvelables (piles rechargeables ou électricité). L'énergie utilisée pendant l'évènement doit provenir d'une source renouvelable (BNQ, 2010a).</p> <p>CSA : L'organisation doit réduire sa consommation d'énergie et la relier aux émissions de GES. Plusieurs recommandations de réduction sont énumérées dans la norme (CSA, 2010).</p>

Critères d'analyse	9700-253 BNQ	Z2010	Commentaires
8. Consommation d'eau	X	X	BNQ : L'organisation doit mettre en place des mesures pour réduire la quantité d'eau utilisée (BNQ, 2010a). CSA : L'organisation doit conserver l'eau, l'utiliser raisonnablement et maintenir une eau de qualité. Cinq (5) recommandations sont faites en ce sens dans la norme. L'organisation doit également éviter que l'eau sale ou l'eau de pluie nuise négativement à l'environnement. Elle doit également assurer pour chacun des sites la présence d'une eau potable et de qualité (CSA, 2010).
9. Don des surplus alimentaires	X	X	BNQ : L'organisation doit prévoir la redistribution des surplus alimentaires à ses membres de l'organisation, éviter les surplus alimentaires ou redistribuer les surplus à un organisme de charité (BNQ, 2010a). CSA : L'organisation peut remettre les surplus alimentaires à la communauté locale (CSA, 2010).
10. Mise en place d'un système de gestion des matières résiduelles	X	X	BNQ : L'organisation doit mettre en place des moyens de sensibilisation et de signalisation clairs pour aider à la GMR. Un système de gestion des matières résiduelles complet doit être mis en place (déchets, recyclage, compostage, matières dangereuses) (BNQ, 2010a). CSA : L'organisation doit minimiser la quantité de déchets ultimes et maximiser le compostage et le recyclage. L'organisation doit utiliser de la vaisselle et des ustensiles lavables ou des alternatives biodégradables (CSA, 2010).
11. Emballage		X	CSA : L'organisation doit réduire l'emballage des aliments où le risque et la sécurité des participants ne seront pas mis en péril (CSA, 2010).
12. Pesée des MR	X		BNQ : L'organisation peut prévoir la pesée des matières résiduelles de l'évènement afin de compiler les données et de communiquer les résultats à la fin de l'évènement. Un objectif maximal de matières résiduelles destinées à l'élimination par utilisateur par jour doit être fixé et annoncé avant l'évènement et le résultat final doit être communiqué à la fin de l'évènement. 80% des matières résiduelles générées et pesées doivent avoir été mis en valeur (BNQ, 2010a).
13. Provenance des aliments (producteur)	X	X	BNQ : L'organisation doit sélectionner des producteurs d'ingrédients et de boissons à proximité du lieu de l'évènement (BNQ, 2010a). CSA : L'organisation doit minimiser l'empreinte écologique des aliments. Le cycle de vie des aliments, de leur production à leur disposition en fin de vie, doit être considéré. Les mesures prises reliées à la réduction de l'empreinte écologique des aliments doivent être communiquées publiquement (CSA, 2010).
14. Certification biologique et/ou équitable des aliments	X		BNQ : L'organisation doit sélectionner des produits certifiés biologiques et/ou équitables (BNQ, 2010a).
15. Certification ou reconnaissance des produits régionaux (aliments)	X		BNQ : L'organisation doit sélectionner des produits reconnus ou certifiés de provenance régionale québécoise (BNQ, 2010a).
16. Alimentation santé		X	CSA : L'organisation doit promouvoir une alimentation santé par la sélection de ses aliments (CSA, 2010).

Critères d'analyse	9700-253 BNQ	Z2010	Commentaires
17. Transport	X	X	BNQ : L'organisation doit réduire la quantité de ses déplacements afin de diminuer ses émissions de GES. Les déplacements réalisés par l'organisation et les participants doivent être comptabilisés. Ces derniers doivent être compensés. L'organisation doit prévoir de mettre en place des mesures pour sensibiliser les utilisateurs à réduire leurs émissions de GES et mettre en place des mesures permettant l'offre de plusieurs modes de transport durable. Les déplacements réalisés par les utilisateurs doivent être comptabilisés et compensés ou symboliquement équilibrés (BNQ, 2010a). CSA : L'organisation doit identifier et minimiser les impacts du transport lors de l'évènement afin de réduire les impacts environnementaux et de nuire aux communautés locales. Également, elle doit réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre reliées au transport des participants en encourageant et faisant la promotion des transports durables. Elle peut réduire l'impact des émissions de GES reliées à l'évènement en compensant les émissions de GES en participant à un programme de compensation (CSA, 2010).
18. Gestion du bruit		X	CSA : L'organisation doit prévoir la réduction du bruit associé à l'évènement pour les participants et les autres parties prenantes à l'évènement. L'organisation doit mettre en place des mécanismes pour assurer la conformité aux lois et règlements (CSA, 2010).
19. Gestion de la qualité de l'air intérieur et extérieur		X	CSA : L'organisation doit s'assurer que l'air intérieur et extérieur est de bonne qualité. Elle doit mettre en place quatre (4) mesures pour être conforme à cette exigence (CSA, 2010).
20. Gestion de la neige et de la glace		X	CSA : L'organisation doit prévoir une ressource qui sera en mesure de bien gérer les dépôts de neige et de glace (CSA, 2010).
21. Site de restauration		X	CSA : L'organisation doit développer et mettre en exécution un plan et un site pour la restauration (CSA, 2010).
22. Accessibilité au site et inclusion sociale		X	CSA : L'organisation doit s'assurer que le ou les sites de l'évènement sont accessibles pour les personnes avec des difficultés, des handicaps ou autre. Plusieurs aspects doivent être considérés et sont énumérés dans la norme (CSA, 2010).
23. Gestion des incidents et des urgences		X	CSA : L'Organisation doit s'assurer qu'un plan d'urgence est établi et communiqué avant l'évènement. Ce plan doit être approprié à l'envergure de l'évènement et au type d'évènement (CSA, 2010).
24. Sélection du site de l'évènement		X	CSA : L'organisation doit s'assurer que la sélection du site réduit les impacts environnementaux, possède un minimum de sécurité, qu'il est sélectionné en respectant les six (6) critères énumérés dans la norme. Si des constructions sont requises pour l'évènement, la norme énumère plusieurs mesures à respecter dont l'embauche de travailleurs locaux, de designs environnementaux, de matériel durable, de l'installation de matériel éco énergétique, etc. (CSA, 2010).
25. L'hébergement		X	CSA : L'organisation doit minimiser les impacts de l'hébergement des participants sur l'environnement et les communautés locales. Pour ce faire, la norme suggère de référer des lieux d'hébergement près de l'évènement et des lieux respectant l'environnement, etc. (CSA, 2010).
26. Éducation		X	CSA : L'organisation doit développer un programme éducatif afin d'inviter les participants et l'ensemble des parties prenantes à inspirer leurs croyances face au DD lors de l'évènement. L'organisation doit considérer sept (7) aspects différents afin que cette exigence soit valide (CSA, 2010).

Critères d'analyse	9700-253 BNQ	Z2010	Commentaires
27. Communication et marketing	X	X	<p>BNQ : L'organisation doit mettre en place une procédure pour communiquer les objectifs de gestion des matières résiduelles avant l'évènement et pour communiquer les résultats à la fin de l'évènement. Une communication et une sensibilisation adéquate doivent être réalisées tout au long de l'évènement afin d'aider les participants et les utilisateurs à trier convenablement leurs matières résiduelles. Également, une communication doit avoir été établie avec les participants et les utilisateurs afin de les sensibiliser à réduire leurs émissions de GES reliées à leurs déplacements (BNQ, 2010a).</p> <p>CSA : L'organisation doit mettre en place une procédure complète afin de bien communiquer avec les parties prenantes internes et externes de l'organisation, et ce, de façon transparente et responsable. La procédure doit intégrer les conditions à respecter et s'adresser aux diverses parties prenantes pour communiquer leur engagement, leur marketing et leurs résultats. Les communications doivent considérer la manière de s'adresser au public externe et interne de l'organisation. Les objectifs et les performances doivent être communiqués publiquement d'une manière transparente, responsable et appropriée à l'évènement. Les résultats doivent être basés sur les meilleures pratiques pour démontrer l'engagement envers l'environnement, le social et le volet économique. Puis, l'organisation doit faire rapport du volet DD et rendre accessibles publiquement dix (10) aspects demandés dans la norme (CSA, 2010).</p>
28. Disponibilité des rapports		X	<p>CSA : L'organisation doit s'assurer que les communications ont été réalisées d'une manière environnementale et durable. Elle doit également voir à ce que les rapports et les autres communications effectuées soient distribués à chacune des parties prenantes intéressées. Les parties prenantes doivent avoir le droit de formuler des recommandations sur le contenu et la qualité des rapports. Ces derniers doivent être facilement accessibles pour les personnes handicapées (CSA, 2010).</p>
TOTAL =	16	22	

4.2 Synthèse de la comparaison des normes en vertu du système de gestion responsable d'évènement

Les critères d'analyse élaborés et présentés dans le tableau 4.1 ont permis de comparer entre elles les normes internationales existantes sur la base du système de gestion à développer et à tenir à jour par l'organisateur d'évènement. À la lumière des comparaisons, la norme de l'ISO est la plus complète sur le plan des exigences obligatoires puisque 24 critères d'analyse ont été retenus et doivent être intégrés dans le système de gestion de l'organisateur. Il en est sans doute ainsi puisque la norme internationale regroupe une majorité des exigences retrouvées dans les autres normes internationales en gestion responsable d'évènement. En revanche, la norme de la CSA est la norme qui exige le moins d'exigences obligatoires à intégrer dans le système de gestion puisque dix (10) critères d'analyse ont été déduits. La norme du BNQ et son protocole (BNQ 9700-253/2010 et BNQ 9700-953) quant à elles sont moins exigeants que la norme de l'ISO, mais plus exigeants que la norme de la CSA en raison de ses 16 critères d'analyse. La norme de la BSI compte, quant à elle, 19 critères d'analyse.

La norme du BNQ possède plusieurs critères en commun avec les autres normes internationales, mais également quelques critères uniques :

- ✓ la tenue du profil de l'évènement (document qui exige la description détaillée de l'évènement, notamment le nombre de participants et leur provenance, le nombre d'utilisateurs, l'horaire de l'évènement, la date de montage et démontage de l'équipement pour l'évènement, la sélection des exigences particulières et le pointage escompté, le niveau de classification de l'évènement);
- ✓ la signature d'un contrat d'engagement entre l'organisateur et le client;
- ✓ la compilation des plaintes reçues relativement à la gestion responsable de l'évènement;

- ✓ la mise en place d'une procédure pour mesurer la satisfaction des parties prenantes.

Ces critères sont adaptés à la réalité événementielle québécoise, mais également au processus novateur de la norme.

Finalement, la comparaison des normes entre elles a permis de constater que les exigences de chacune des normes semblent varier en fonction des objectifs que les normes désirent atteindre. Toutefois, certaines exigences demandées dans les normes de l'ISO, de la BSI et de la CSA ne sont pas nécessairement utiles pour la gestion d'évènement responsable au Québec ou sont tout simplement indirectement demandées puisqu'elles seront considérées afin de répondre aux critères obligatoires de la norme du BNQ. Bref, la comparaison des normes de la BSI, de l'ISO et de la CSA sur la base du système de gestion n'a pas apporté d'idée nouvelle à considérer dans la norme du BNQ. En effet, plusieurs exigences sont demandées dans les normes internationales, mais la majorité des exigences ne sont pas utiles pour la gestion responsable d'évènement au Québec.

4.3 Synthèse de la comparaison des normes en vertu des exigences particulières

Les normes basées sur des exigences particulières sont rares. En effet, uniquement trois normes de ce type sont existantes en Amérique du Nord, soit la norme BNQ, la norme CSA et la norme APEX/ASTM. Toutefois, comme mentionnée à la section 4.1, la norme APEX/ASTM n'a pas été analysée en raison de sa publication récente.

La comparaison des normes du BNQ et de la CSA a été réalisée au tableau 4.2. Cette comparaison est très intéressante puisqu'elle permet de constater que la norme de la CSA est très complète du point de vue des exigences particulières exigées par rapport à la norme du BNQ. Effectivement, la norme de la CSA exige le respect de 22 critères globaux, alors que la norme du BNQ en exige 16.

À la lumière de cette comparaison, une constatation survient. La norme de la CSA est bien différente de la norme du BNQ puisque même si elle intègre des critères pour la tenue d'un système de gestion et des exigences particulières adaptées davantage à l'évènementiel, comme la norme du BNQ, elle reste tout de même une norme qui permet de reconnaître les pratiques de gestion de l'organisation. En aucun cas elle ne définit des critères de performance pour caractériser un évènement écoresponsable, tel que la norme du BNQ peut le faire.

Bref, la norme du BNQ est davantage appliquée aux évènements écoresponsables organisés au Québec et les exigences sont clairement vérifiables par des résultats. La norme de la CSA est une norme libellée davantage comme un guide destiné à l'organisateur afin de lui faire penser de ne pas oublier de considérer certains aspects de la gestion évènementielle. Elle est beaucoup moins axée sur la gestion responsable de l'évènement, mais beaucoup plus sur la gestion globale de l'évènement.

5 L'EXPÉRIENCE DES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS CERTIFIÉS PAR LE BNQ

Le lancement de la norme en gestion responsable d'évènement qui a eu lieu en mai 2010 a suscité l'intérêt de quelques organisateurs d'évènements. Un an plus tard, soit le 21 juin 2011, une conférence de presse a été organisée afin d'annoncer le bilan de la première année d'application de la norme en gestion responsable d'évènement : dix (10) organisateurs d'évènements québécois reçoivent leur certification (BNQ et CQEER, 2011).

En 2012, soit un an après la certification de ces organisateurs, un bilan du roulement de la norme s'impose afin d'identifier quels sont les points forts et les points faibles de cette dernière. C'est pourquoi une entrevue a été planifiée avec six (6) des 11 organisateurs détenant un certificat de conformité valide, de même qu'avec une cliente (Conseillère aux évènements institutionnels du Service des communications) avec laquelle l'Université de Sherbrooke signe fréquemment des contrats d'engagements pour des évènements écoresponsables classifiés (exemples : Collation des grades, Cocktail des ambassadeurs, Fête de la Rectrice, etc.). Le tableau 5.1 illustre chacun des organisateurs certifiés par le BNQ et la colonne à l'extrémité droite indique s'ils ont été rencontrés dans le cadre de cet essai.

Tableau 5.1 : Liste des organisateurs certifiés par la norme BNQ 9700-253/2010
(Adapté de : BNQ, s.d.b)

Organisateur certifié	Délivrance du certificat	Entrevue ?
COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE ROSEMONT	Août 2012	Non. Organisateur récent
CORP. FESTIVAL MONTGOLFIÈRES (INTERNA. MONTGOLFIÈRES DE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU)	Mai 2011	OUI
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)	Avril 2011	Non
ÉCOLOGISTIK GESTION RESPONSABLE D'ÉVÈNEMENTS	Avril 2011	OUI
GAIA SUSTAINABLE EVENT MANAGEMENT INC. (GAIA GESTION D'ÉVÈNEMENTS DURABLES)	Juin 2011	Non
GESTION D'ÉVÈNEMENTS GESTEV INC.	Avril 2011	OUI
MONDIAL DES CULTURES DE DRUMMONDVILLE	Mai 2011	Non
RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES FEMMES EN ENVIRONNEMENT (RQFE)	Mai 2011	OUI
SOCIÉTÉ DES LOTERIES DU QUÉBEC	Mars 2011	OUI
TAKT-ÉTIK INC.	Août 2011	OUI
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	Mars 2011	Non. Client rencontré.

Grâce à la collaboration de tous les organisateurs d'évènements rencontrés et la cliente, plusieurs informations pertinentes ont été livrées, notamment sur les difficultés vécues par chacun, les points qu'il y aurait à bonifier, les incompréhensions, etc. Cette section aborde dans un premier temps, la méthodologie des rencontres ou des entrevues téléphoniques. Dans un deuxième temps, les résultats généraux obtenus des rencontres seront présentés et, dans un troisième temps, les difficultés globales vécues par les organisateurs seront exposées afin de faire ressortir les points à bonifier de la norme.

5.1 La méthodologie des rencontres

Dans le but de préparer les rencontres convenablement et d'avoir toujours la même méthodologie pour chacun des organisateurs certifiés, un questionnaire en deux parties a été élaboré. La première partie du questionnaire est constitué de quatre (4) questions à court

développement et porte sur l'appréciation générale de la norme et sa facilité d'application (voir Annexe 1). Cette partie du questionnaire a toujours été diffusée par courriel au moins une semaine avant la rencontre afin de donner le temps aux organisateurs de réfléchir aux aspects de la norme plus difficiles à remplir. Un retour du questionnaire rempli était demandé avant la rencontre afin de pouvoir clarifier ensemble certaines réponses plus nébuleuses.

La deuxième partie du questionnaire (Annexe 1) est constitué de six (6) questions à court et à long développement et reposait davantage sur les volets de la norme à améliorer et des exemples concrets à donner par rapport à l'expérience vécue par chacun des organisateurs certifiés. Cette deuxième partie du questionnaire était présentée uniquement lors de la rencontre ou lors de l'entrevue téléphonique dans le but d'obtenir des réponses rapides et provenant des aspects de la norme les plus frappants et difficile à mettre en application par les organisateurs d'évènements.

La prise de contact avec les organisateurs certifiés a été établie dans un premier temps par François Lambert, Agent de certification pour le BNQ. Il a fait parvenir une lettre demandant à chacun des organisateurs certifiés s'ils lui donnaient l'autorisation de fournir leurs coordonnées afin qu'ils puissent contribuer à la rédaction de ce présent essai.

Une fois les autorisations reçues, des appels ont été immédiatement effectués afin de planifier une rencontre avec chacun des organisateurs. Quelques organisateurs ont été contactés directement par courriel pour une raison de logistique.

Lors des rencontres, un retour sur les réponses livrées dans le premier questionnaire était effectué afin de confirmer la compréhension des réponses. Ensuite, les questions du deuxième questionnaire étaient posées et les réponses étaient notées directement à l'ordinateur. Ces rencontres ont été réalisées soit par téléphone ou en personne en fonction des disponibilités des organisateurs et de la possibilité pour l'interrogatrice à se déplacer. Les entrevues étaient d'une durée approximative d'une heure.

Les six (6) organisateurs d'évènements certifiés et la cliente de l'Université de Sherbrooke ont été très coopératifs et aidants. Les réponses formulées étaient pertinentes et elles ont permis de donner une plus value au présent essai.

Après les entrevues, les informations reçues étaient complétées et comptabilisées dans le tableau des résultats figurant à la section 5.2 du présent chapitre (tableau 5.2).

5.2 Les résultats obtenus des rencontres

À la lumière des sept (7) rencontres, il est maintenant possible de dresser le portrait de l'opinion générale de ces derniers. Le tableau 5.2 présente l'ensemble des questions qui ont été posées aux organisateurs et à la cliente, leurs réponses, de même que les résultats. Les titres en gras représentent les thèmes des questions qui ont été formulées aux organisateurs certifiés. Les dix (10) paragraphes présentés représentent donc les réponses globales des organisateurs aux dix (10) questions qui leur ont été formulées.

5.2.1 Difficulté d'accomplissement des exigences de la norme

À la première question posée aux organisateurs certifiés et au client concernant la difficulté d'application des exigences de la norme, deux exigences particulières sont ressorties de façon pratiquement majoritaire. En effet, l'énergie est une exigence difficile à remplir pour six (6) des sept (7) personnes interrogées. Elles mentionnent qu'il est ardu de calculer la quantité d'énergie utilisée, surtout lors d'évènements d'envergure. De plus, à l'unanimité, tous s'entendent pour dire que l'exigence de l'alimentation est trop difficile à atteindre et qu'il faut absolument la revoir en raison de l'absence de volonté des fournisseurs et des traiteurs de fournir le coût des aliments et la provenance des ingrédients principaux et secondaires des aliments et des boissons. D'autre part, l'exigence particulière du matériel est une mesure difficile à remplir pour cinq (5) des sept (7) personnes passées en entrevues puisque tout est mis sur le même pied d'égalité et que les efforts mis dans un volet ne seront pas pris en compte si un seul élément jetable y est présent. C'est tout ou rien et ça ne tient pas compte des idées originales et écoresponsables qui ont été réalisées.

5.2.2 L'utilisation du pointage dans la norme pour mesurer l'atteinte des exigences

L'utilisation du pointage dans la norme est perçue de manière positive par trois (3) des sept (7) organisateurs, alors que la majorité des organisateurs (4/7) considèrent que le pointage devrait être revu à certains égards. Entre autres, il a été mentionné que peu de points sont accordés à la communication et à la sensibilisation et qu'il serait pertinent d'intégrer davantage la sphère sociale des événements et d'y accorder un pointage plus important. Il serait pertinent, selon Takt-Etik, d'accorder des points bonus pour tout autre effort écoresponsables, non mentionnés dans la norme, réalisés par les organisateurs afin de favoriser la créativité et une touche personnelle aux différents organisateurs certifiés (Takt-Étik, 2012). L'absence de pointage accordé à la vaisselle compostable a également été un point qui a été mentionné par plus d'un organisateur. Effectivement, cet effort de recherche et d'optimisation de la vaisselle compostable devrait être considéré en lui accordant un pointage plus élevé de ce qui peut actuellement être accordé (Loto-Québec, 2012). D'autre part, il a été mentionné par le Festival des montgolfières qu'il serait pertinent de considérer les événements organisés en ville versus les événements organisés en région en raison de leur divergence en matière de difficultés (FMSJR, 2012). Dans ce même ordre d'idées, la cliente de l'Université de Sherbrooke a mentionné qu'il serait pertinent de corrélérer le pointage en fonction de la complexité de l'évènement (UdeS, 2012).

5.2.3 Facilité de compréhension et de mise en application de la norme

La norme BNQ 9700-253/2010 semble être difficile à comprendre et à mettre en application pour quatre (4) des sept organisations interviewées. D'ailleurs, il a fréquemment été mentionné lors des entrevues qu'une personne spécialisée sur l'application de la norme du BNQ est nécessaire pour aider les organisateurs d'évènements à réaliser un événement classifié avec une des cinq (5) étiquettes du BNQ. Les exigences particulières sont souvent vagues et assez larges, ce qui rend difficile la mise en application de la norme pour des organisateurs qui débutent dans ce domaine. Un organisateur certifié

d'expérience sera capable de reconnaître facilement ce qui peut être réalisé afin d'atteindre les objectifs de la norme, alors qu'un organisateur débutant ne saura pas du tout par où commencer et nécessitera l'aide d'un professionnel dans le domaine. Également, la mise en application de la norme semble difficile pour plus de la moitié des organisateurs certifiés en raison des nombreuses preuves documentaires à acquérir et qui ne sont pas toujours faciles à obtenir.

5.2.4 Facilité pour les évènements d'obtenir un des cinq (5) niveaux de classification

Les évènements écoresponsables classifiés par un des onze (11) organisateurs certifiés par le BNQ peuvent être facilement étiquetés d'un niveau 1 (niveau le plus faible de la norme), tel que mentionné par cinq (5) des sept (7) organisateurs. À l'opposé, le niveau 5 (niveau le plus élevé de la norme) est impossible à atteindre, et ce, pour l'ensemble des sept (7) personnes interviewées. Un niveau 3 est par contre un niveau médian qu'il est possible d'atteindre selon la volonté des clients et selon l'envergure de l'évènement. Ce sont six (6) des sept (7) organisateurs certifiés qui s'entendent sur cette affirmation.

5.2.5 Appréciation générale de la norme du BNQ

L'appréciation générale de la norme est partagée. En vérité, trois (3) des sept (7) organisateurs peuvent affirmer qu'ils adorent cet outil de travail, qu'ils sont fiers, que la norme donne enfin un cadre au mot écoresponsable, etc. Tandis que quatre (4) des sept (7) organisateurs sont mitigés. Ils affirment être contents d'avoir cette norme, que c'est un bon outil et qu'il était nécessaire d'avoir un outil à cette hauteur afin de donner plus de crédibilité aux évènements dits « écoresponsables ». Toutefois, ils mentionnent également que la norme n'est pas parfaite et qu'il devrait y avoir des améliorations à certains égards. Entre autres, les pratiques sociales de l'organisation devraient être davantage considérées, l'emplacement des évènements (ville ou région), l'envergure de l'évènement et le volet alimentaire devraient être améliorés.

5.2.6 Cohérence du système de gestion à mettre en place par les organisations avec les objectifs de la norme

La sixième question portait sur la cohérence du système de gestion (SG) à mettre en place et à remplir avec les objectifs poursuivis de la norme. Trois (3) des sept (7) organisateurs ont affirmé que le SG est cohérent avec les objectifs. Également, deux (2) des sept organisateurs répondent de manière affirmative à la question tout en soulevant qu'il y a un manque à certains égards dans la norme. Les commentaires sont très variés, ils passent de l'absence de certains aspects dans la norme au manque de souplesse par rapport aux événements d'envergure. Par exemple, il a été mentionné qu'il serait pertinent d'ajouter à la norme l'aspect sur les parties prenantes, qu'il serait également important de donner des exemples plus concrets sur le « comment faire » et la mise en application de certaines exigences pour l'organisateur d'évènement (RQFE, 2012). D'autre part, Takt-Etik trouve pertinent que la norme du BNQ n'explique pas davantage comment monter son système de gestion puisque cela permet à chacun des organisateurs de conserver son aspect concurrentiel (Takt-Étik, 2012). Dans le même ordre d'idées, Gestev mentionne que la norme permet de donner un premier cadre pertinent à l'organisation (Gestev, 2012). Finalement, le Festival des montgolfières souhaiterait que les preuves à fournir soient plus souples en ce qui concerne l'envergure des événements (FMSJR, 2012).

5.2.7 Application des différents types d'acteurs aux événements organisés

La septième question portait sur les différents types d'acteurs qu'il est possible d'identifier dans les événements et la facilité de les déceler en fonction des définitions qui composent la norme BNQ 9700-253/2010. La majorité des organisateurs ont répondu que les définitions devraient être améliorées puisque certains termes semblent difficiles à démêler. Les définitions ne sont pas suffisamment claires et précises puisqu'il est possible, dans certains événements, de mettre plusieurs chapeaux à un même acteur (exemple : un participant peut également être un fournisseur pour le même événement. Comment déterminer la catégorie à lui accorder?). La cliente de l'Université de Sherbrooke remarque également que les termes

à utiliser provoquent parfois la confusion pour certains évènements. À titre d'exemple, un organisateur certifié peut parfois être uniquement celui qui supervise l'évènement et délivre les étiquettes de classification. Ainsi, le terme organisateur ne semble pas approprié dans ce cas et il serait plus justifié d'utiliser le mot accréditeur (UdeS, 2012).

5.2.8 Application de la notion des coûts des ingrédients et des boissons pour l'exigence particulière de l'alimentation

La huitième question portait sur l'exigence particulière de l'alimentation. Puisqu'à la première question l'unanimité des organisateurs avait répondu que cette exigence était trop compliquée, à cette question six (6) des sept (7) organisateurs ont répondu que cette exigence devrait être révisée. En effet, tous sont d'avis que les fournisseurs et les traiteurs ne sont pas prêts à travailler des heures supplémentaires pour fournir le lieu d'achat de leurs produits et encore moins les coûts des ingrédients principaux et secondaires. En conclusion, une minorité des évènements classifiés peuvent mettre en application cette exigence parce que la majorité des évènements classifiés ne peuvent pas prouver la provenance des aliments par des preuves documentaires. Des commentaires supplémentaires ont surgi lors des entrevues sur le fait qu'il serait intéressant de compiler uniquement le nombre d'aliments provenant de producteurs locaux, de cette manière les traiteurs ne se sentiraient pas pris au dépourvu et seraient davantage ouverts à fournir cette information.

5.2.9 L'interprétation de la compensation symbolique des organisateurs

La compensation symbolique est un aspect de la norme qui est compris de façon majoritaire par les organisateurs d'évènements. Effectivement, cinq (5) des sept (7) organisateurs appliquent la compensation symbolique en attribuant un don monétaire à un organisme quelconque ou en investissant un montant d'argent dans la plantation d'arbres. Un des commentaires reçus de Takt-Etik sur la compensation symbolique est qu'ils peuvent sensibiliser leurs premiers clients à viser la compensation complète des gaz à effet de serre (GES) lors de l'organisation de leur deuxième évènement écoresponsable. Selon eux, la compensation symbolique est un bon début pour les clients peu expérimentés dans

l'organisation d'évènements à gestion responsable (Takt-Étik, 2012). D'autre part, le RQFE mentionne qu'il serait pertinent d'ajouter à la compensation symbolique le don de matériel à des écoles, des organismes de charité ou autres et les retombées économiques de l'évènement sur le milieu (RQFE, 2012). Dans un tout autre ordre d'idées, deux (2) des organisateurs trouvent que ce mode de compensation n'est pas représentatif du principe de la compensation carbone et pourrait remettre en doute la démarche de compensation des GES.

5.2.10 Quels aspects de la norme du BNQ modifieriez-vous si vous en aviez la possibilité?

Cette dernière question a reçu des réponses très partagées. En effet, plusieurs en ont profité pour mentionner ce qu'il serait bien de considérer ou d'ajouter à la norme alors que d'autres s'en sont tenus aux différentes exigences de la norme actuelle à bonifier. Tout d'abord, le volet de l'alimentation a été le sujet le plus abordé lors des entrevues. Quatre (4) des sept (7) organisateurs s'entendent pour dire que cette exigence particulière doit être modifiée puisqu'avec les coûts alimentaires, il est trop difficile d'obtenir une réponse positive de la part des fournisseurs ou des traiteurs. Sur ce même sujet, le RQFE a mentionné qu'il serait pertinent d'ajouter l'alimentation végétarienne à titre de points bonis comme l'exigence sur l'eau et l'énergie (RQFE, 2012).

D'autre part, quatre (4) des sept (7) organisateurs ont mentionné qu'il serait pertinent d'ajouter des mesures à la norme ou de tout simplement considérer davantage la réalité événementielle. Plusieurs aspects ont été mentionnés, dont celui d'intégrer un survol des analyses de cycle de vie (ACV) pour le volet alimentaire et les fournisseurs afin de considérer la provenance des produits et de favoriser les produits locaux. Également, il a été mentionné qu'il serait pertinent d'intégrer le volet monétaire pour les fournisseurs puisque le coût total de la facture est toujours connu. De cette manière, il serait possible de miser sur des fournisseurs importants le plus localement possible et des fournisseurs moins importants qui proviennent de plus loin. La répartition des points a également été un aspect

discuté. En effet, plusieurs organisateurs sont d'accord sur le fait qu'à certains endroits dans la norme le pointage devrait être revu. Notamment, le Festival des montgolfières a mentionné qu'il serait intéressant d'accorder un pointage pour l'amélioration de la mise en valeur des matières résiduelles plutôt que de ne considérer uniquement le résultat final qui est souvent non représentatif de la sensibilisation réalisée par l'organisation.

Puis, il a été mentionné qu'il serait pertinent d'intégrer le volet hébergement à la norme puisqu'un lieu d'hébergement à proximité du lieu de l'évènement aura un réel impact sur le transport et sur les GES émis. Le volet social a été soulevé comme étant sous-estimé dans la norme. Finalement, il a été mentionné que le lieu de l'évènement devrait être considéré puisque l'organisateur a directement le contrôle sur ce choix et que le transport et les GES émis s'en verront affectés ou réduits.

Tableau 5.2 : Résultats des entrevues réalisées avec six (6) des dix (10) organisateurs d'évènements certifiés et une cliente de l'Université de Sherbrooke

Questions posées	RQFE (RQFE, 2012)	Loto-Québec (Loto-Québec, 2012)	Takt-Etik (Takt-Étik, 2012)	Ecologistik (Écologistik, 2012)	Gestev (Gestev, 2012)	Festival des montgolfières (FMSJR, 2012)	Client de l'UdeS (UdeS, 2012)	Résultats
1. Exigences de la norme difficile à remplir ?	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel • Énergie • Alimentation • Transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel • Énergie • Eau • Alimentation • Transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel • Énergie • Alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel • Énergie • Alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs • Matériel • Énergie • Alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie • Alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation • Transport <p>puisque pas « sexy » de demander la provenance des gens à l'entrée.</p>	<p>Matériel = 5/7</p> <p>Énergie = 6/7</p> <p>Alimentation = 7/7</p> <p>Transport = 3/7</p>
2. Utilisation du pointage pour mesurer l'atteinte des exigences ?	Représente bien la réalité	Revoir la répartition du pointage.	Discutable à plusieurs niveaux : pas assez de points pour la communication et sensibilisation, pas de points pour la sphère sociale, pas de points pour tout autre effort écoresponsable qui sort de la norme.	Très bien puisque le système de pointage permet d'avoir une image concrète des actions.	Bien, toutefois une remarque a été déposée sur le fait que la vaisselle compostable ne vaut pas plus de points.	Revoir la pondération à plusieurs endroits dans la norme (alimentation, compensation en double) Il faudrait considérer les évènements en région vs en ville.	Moyen. Y aurait-il possibilité de corrélér avec la complexité de l'évènement ?	<p>Représente bien la réalité = 3/7</p> <p>À revoir = 4/7</p>
3. Facilité de compréhension et de mise en application de la norme ?	Facile à comprendre et à mettre en application.	Définitions pas suffisamment pointues. Il faut avoir un certain « background » pour comprendre et utiliser la norme.	Pas toujours facile puisqu'il y a des exigences particulières très larges et vagues alors que d'autres sont très précises.	Très difficile à mettre en application en raison de nombreuses preuves à acquérir auprès de divers intervenants.	Facile à comprendre et rapidement à l'aise avec son application. Elle permet de donner un cadre, mais donne une certaine restriction aux autres initiatives hors norme.	Facile à comprendre, mais mise en application plus difficile, surtout pour les gros évènements.	Difficile. Ça prend quelqu'un de spécialisé là-dedans pour aider les organisateurs de l'évènement. Parfois la norme est loin de la réalité événementielle.	<p>Facile = 2/7</p> <p>Moyen = 1/7</p> <p>Difficile = 4/7</p>

Questions posées	RQFE (RQFE, 2012)	Loto-Québec (Loto-Québec, 2012)	Takt-Étik (Takt-Étik, 2012)	Ecologistik (Écologistik, 2012)	Gestev (Gestev, 2012)	Festival des montgolfières (FMSJR, 2012)	Client de l'UdeS (UdeS, 2012)	Résultats
4. Facilité pour les événements d'obtenir un des 5 niveaux de classification ?	Moyen. Pour un niveau 1 c'est facile, mais un niveau 3 commence à être plus difficile.	Moyen. Un niveau 3 s'atteint facilement, mais un niveau 5 est impossible.	Le niveau 1 et 2 est facile à atteindre et un niveau 3 moyen puisque dépend de la volonté des organisateurs, de l'envergure de l'évènement et du lieu. Niveau 5 est impossible.	Moyen. Ce n'est pas que c'est difficile, mais plutôt fastidieux d'obtenir l'ensemble des preuves documentaires.	Moyen. Pour un niveau 2 c'est moyen, un niveau 3 plus difficile et un niveau 5 est trop difficile, voire impossible à atteindre compte tenu du type d'évènement organisé.	Moyen pour obtenir un niveau 3. Un niveau 1 est assez facile, mais un niveau 4 et 5 est pratiquement impossible pour les gros évènements.	Difficile. Il faudrait avoir des exigences particulières de base (seuil minimum) obligatoires à appliquer par tous les organisateurs pour donner une base aux évènements. Après avoir fait ces exigences, les différents niveaux pourraient être atteints en fonction de ce qui est fait.	Facile = 5/7 pour atteindre un niveau 1. Moyen = 6/7 pour atteindre un niveau 3. Difficile = 7/7 pour atteindre un niveau 5 voire même impossible.
5. Appréciation générale de la norme.	Fier de cet outil, utile et donne un cadre au mot écoresponsable.	Très bien, mais pas assez axé sur les pratiques sociales de l'organisation.	Très bien. Norme de performance qui vient donner un cadre aux événements écoresponsables et leur donner de la crédibilité.	Bien, mais pas parfait. Son utilité permet de pousser au maximum les pratiques responsables et d'avoir un haut standard sur lequel se fier.	Super bien ! Ça prenait quelque chose comme ça pour motiver d'autres organisations à le faire. Permet de donner plus de crédibilité aux événements aux yeux des clients.	Très bien ! C'est très important que les événements s'impliquent dans le DD. Donne un cadre aux événements écoresponsables et encadre les critères de DD. Toutefois, les gros événements en région sont plus difficiles pour alimentation, transport et la quantité d'énergie utilisée sur le lieu.	Bien, mais plutôt un outil pour libérer la conscience. Ce n'est pas un réel travail de fond puisque les organisations qui ont plus de budgets vont pouvoir investir davantage dans la pesée et la compensation des GES.	Adore = 3/7 C'est bien, mais... = 4/7 N'aime pas = 0/7

Questions posées	ROFE (ROFE, 2012)	Loto-Québec (Loto-Québec, 2012)	Takt-Étik (Takt-Étik, 2012)	Ecologistik (Écologistik, 2012)	Gestev (Gestev, 2012)	Festival des montgolfières (FMSJR, 2012)	Client de l'UdeS (UdeS, 2012)	Résultats
6. Tenue d'un SGE cohérent avec les objectifs de la norme ?	Oui, mais manque l'aspect sur les parties prenantes dans la norme.	Non puisque tout doit être bâti. La norme donne les grandes lignes du SGE, mais ne dit pas assez comment faire.	Oui elle est suffisamment claire pour atteindre les objectifs. Bien de ne pas dire comment tenir un système de gestion puisque permet de conserver l'aspect concurrentiel des organisateurs.	Oui avec la norme. Toutefois, le SGE ne sert à rien pour un organisateur qui ne désire pas se certifier puisque trop fastidieux.	Oui elle y arrive bien. Donne un premier cadre à l'organisation. Apprécie beaucoup le fait que les exigences particulières puissent être prouvées avec les preuves laissées à la discrétion de l'organisateur.	Beaucoup de temps de gestion. Certaines preuves devraient être différentes et il devrait y avoir plus de souplesse dans les documents à fournir.	Ne sais pas puisque n'a pas à le faire.	Cohérent = 3/7 Manque certains aspects = 2/7 Pas cohérent = 1/7 Ne sais pas = 1/7
7. Application des types d'acteurs à la notion d'évènement ?	Différentes interprétations, mais le sens large des définitions doit rester puisque c'est comme l'interprétation d'une loi.	Définitions pas assez claires. Elles devraient être plus strictes et claires. Plus de définitions pour aider l'organisation.	Norme qui présente des irrégularités. Plusieurs chapeaux pour les acteurs. Il faudrait ajouter des définitions plus précises.	Bonifier les définitions permettrait de clarifier puisque dans le cas des commandites, ce n'est pas évident.	C'est assez clair puisqu'ils ont toujours le même type d'évènement.	Certains termes sont difficiles à démêler (participants, utilisateurs, organisation). Beaucoup de termes alors que cela pourrait être plus simple.	Très mélangeant, il faudrait des définitions plus claires.	Définitions suffisamment claires = 2/7 Définition doivent être améliorées = 5/7
8. Application de la notion des coûts alimentaires pour l'exigence particulière de l'alimentation ?	Souvent des commentaires comme quoi cette exigence est trop compliquée.	Correct, mais il faudrait être capable de dissocier les boissons et la nourriture pour aider au pointage.	Trop d'investissement pour l'organisateur, complexe et les fournisseurs ne sont pas prêts à travailler à ce niveau pour fournir des prix. Il n'y a pas encore assez de demandes de ce genre auprès des fournisseurs pour leur faire changer leurs pratiques.	Trop compliqué puisque nous devons demander au traiteur des heures supplémentaires pour qu'il nous fournisse les prix. Il serait bien de compiler uniquement le nombre d'aliments.	Trop compliquée, donc cette catégorie n'a jamais pu être appliquée.	Trop compliquée, donc cette catégorie n'est pas considérée. Le pointage serait à revoir et les preuves à fournir également.	Beaucoup trop d'efforts et trop complexe.	Fonctionne bien, mais = 1/7 À revoir puisque trop difficile = 6/7

Questions posées	RQFE (RQFE, 2012)	Loto-Québec (Loto-Québec, 2012)	Takt-Étik (Takt-Étik, 2012)	Ecologistik (Écologistik, 2012)	Gestev (Gestev, 2012)	Festival des montgolfières (FMSJR, 2012)	Client de l'UdeS (UdeS, 2012)	Résultats
9. Interprétation de la compensation symbolique.	Plantation d'arbres lorsque l'entreprise n'est pas certifiée. Toutefois, il serait bien de considérer les dons de matériel et les retombées économiques de l'évènement sur le milieu.	Aider un projet d'agriculteur à reboiser ses berges et compenser monétairement avec un projet dans le milieu.	Verser un certain montant d'argent pour une cause quelconque. Permet de sensibiliser les premiers clients à viser la compensation complète des GES lors du deuxième évènement.	Don de 1 dollar par personne donné à un organisme quelconque. Toutefois, ce n'est pas représentatif de ce qu'est la compensation carbone, ni du principe.	Oui pour tous les évènements ce type de compensation a été appliqué puisque plus simple. Ils donnent un montant d'argent à carbone boréal pour la plantation d'arbres.	Plutôt vague donc ne le font pas.	Oui, mais trop facile à faire et remet en question la démarche de compensation des GES. Pourrait remettre en cause la crédibilité de la compensation.	Don monétaire = 2/7 Plantation d'arbres = 3/7 Ne sais pas ou remet en question le principe = 2/7
10. Si possibilité de changer un aspect dans la norme, quel serait-il ?	Ajouter l'alimentation végétarienne Ne pas avoir à calculer la quantité d'énergie utilisée puisque difficile de faire les équivalences. Modifier l'aspect pour lequel les facteurs d'émissions sont figés pour 5 ans. Intégrer un survol des ACV pour l'alimentaire et les fournisseurs.	Intégrer l'aspect monétaire pour les fournisseurs. Revoir la section matérielle puisque c'est tout ou rien.	Le secteur alimentaire à améliorer. Puisque le traiteur peut avoir convenu avec l'organisateur de la provenance des aliments et rendu à l'évènement il a acheté ses aliments à un autre endroit puisque moins cher.	Le secteur alimentaire. Nous ne devrions pas faire intervenir les coûts puisque c'est trop complexe.	Plusieurs aspects à rediscuter, dont le matériel, l'énergie et l'alimentation. Il serait bien que le BNQ puisse offrir une plate-forme internet où la norme y serait présente et que l'ensemble des exigences à remplir y serait avec des cases à remplir (exemple : le profil pourrait se monter tout seul à mesure que des informations sont entrées et les calculs se feraient automatiquement.	La section alimentation serait à améliorer et la répartition des points à revoir. Il faudrait laisser plus de souplesse pour les gros évènements en ce qui concerne les preuves documentaires.	Introduire l'aspect de l'hébergement puisque peu avoir un réel impact sur le transport et les GES. Il faudrait davantage tenir compte des ressources humaines choisies (ex. : embauche d'étudiants, bénévoles, etc.). Mettre l'emphase sur le lieu de l'évènement, puisque non considéré actuellement. Il faudrait prévoir que l'organisateur puisse expliquer le pourquoi de ses actions.	Fournisseurs = 2/7 Matériel = 2/7 Énergie = 2/7 Alimentation = 4/7 Ajouter de nouvelles mesures ou considérer la réalité événementielle = 4/7

5.3 Les difficultés globales des organisateurs

À la lumière des réponses obtenues lors des entrevues passées avec les organisateurs certifiés et la cliente de l'Université de Sherbrooke, ces derniers partagent plusieurs embûches. La présente section fait ressortir les difficultés globales vécues par les organisateurs. Bien entendu, plusieurs des difficultés globales ont été mentionnées dans la section 5.2 puisque cette dernière faisait ressortir les résultats des rencontres.

En premier lieu, le secteur alimentaire a été à l'unanimité considéré comme un aspect de la norme à revoir puisque tous les organisateurs certifiés trouvent cette section trop difficile. Ils mentionnent tous que les fournisseurs et les traiteurs ne sont pas prêts à fournir le coût de leurs aliments, ni leur provenance. Cette exigence particulière implique des ressources monétaires et humaines supplémentaires pour les traiteurs, ce qu'ils n'ont pas le loisir d'offrir la majorité du temps malgré leur bonne volonté.

En deuxième lieu, l'énergie est une exigence qui a été considérée difficile par la majorité des organisateurs, entre autres, en ce qui concerne le fait de recenser l'ensemble des équipements et des sources d'énergie présents sur les lieux de l'évènement. Il a également été mentionné que pour des évènements de faible envergure il est plus facile d'obtenir cette information que pour des évènements accueillant plus de 10 000 utilisateurs sur plus d'un site.

En troisième lieu, le matériel est une catégorie qui a fréquemment été mentionnée comme ne tenant pas compte de l'effort investi par les organisateurs puisque les différentes catégories de matériel (exemple : décors et accessoires, matériel léger, matériel lourd, etc.) mettent tout sur le même pied d'égalité. Par exemple, il serait pertinent de pouvoir différencier les efforts effectués pour l'achat de fleurs équitables classées dans la catégorie des décors et des accessoires plutôt que d'annuler complètement cet effort en raison de leur aspect jetable au bout d'un certain temps. Plusieurs organisateurs trouvent que l'exigence du matériel s'attarde de manière abusive à des petits détails et que trop de points sont accordés pour cette exigence particulière. Encore là, il est aisé d'obtenir plusieurs points

dans cette section de la norme lors de l'organisation d'un évènement de faible envergure, alors que cela devient plus corsé pour un évènement d'ampleur nationale ou internationale.

En quatrième lieu, plusieurs définitions de la norme sont trop larges et rendent parfois la tâche lourde pour les organisateurs. Des définitions plus claires et plus précises seraient de mise afin de faciliter la mise en application de la norme.

Outre les difficultés globales vécues par les organisateurs, plusieurs aspects manquants ou incompréhensibles de la norme ont été relevés par les organisateurs. À de mainte reprise, le volet social est revenu comme étant un aspect de la norme qui a été peu considéré alors que l'écoresponsabilité doit intégrer les principes du développement durable, soit l'économie, le social et l'environnement. L'évaluation des pratiques sociales au sein de la norme est déficiente. En effet, en aucun cas il n'y a une mention sur la promotion de la culture, le recrutement de bénévoles de toutes les sphères sociales, dont des jeunes en réinsertion sociale, l'attribution d'un coût d'entrée moindre pour les étudiants, les personnes à faible revenu ou les OBNL.

Finalement, une forte majorité des organisateurs affirment que la norme du BNQ limite les efforts écoresponsables qui sortent du cadre de la norme. Certaines mesures écoresponsables plus excentriques seront souvent mises en place par des évènements qui ne sont pas classifiés puisque la complexité des démarches et des preuves documentaires à cumuler vient limiter les autres actions écoresponsables originales qui auraient pu être réalisées.

6 ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans le but d'obtenir une analyse complète de la situation, la recherche d'informations s'est effectuée dans cet essai à plusieurs niveaux. L'analyse des résultats revêt donc un défi de taille afin de s'assurer d'une compréhension transversale des résultats. La méthode d'analyse retenue permet cette prise en compte des différents niveaux tout en ayant la capacité de globaliser l'ensemble des résultats.

Le présent chapitre comporte donc une explication de la méthodologie (section 6.1), suivi de l'analyse des résultats obtenus à chaque niveau d'information (section 6.2), soit :

- ✓ l'opinion de l'experte;
- ✓ la comparaison des normes internationales entre elles;
- ✓ l'opinion des organisateurs certifiés et de la cliente de l'Université de Sherbrooke interviewés;
- ✓ les objectifs visés par la norme du BNQ déterminés par un groupe d'experts.

Dans un troisième temps, la compilation et l'analyse globale des résultats seront présentées (section 6.3) afin de permettre une vue d'ensemble.

Puis, la section 6.4 permettra d'atteindre le deuxième objectif général visé par le présent essai, soit de proposer des recommandations au BNQ dans le but d'améliorer la norme québécoise sur la gestion responsable d'évènement et son protocole de certification. Cette section présentera donc une synthèse de l'analyse en faisant ressortir les aspects de la norme qui sont à améliorer, à modifier complètement et à intégrer à la norme du BNQ.

6.1 Méthodologie

Comme mentionné préalablement, la méthodologie comporte trois (3) étapes de réalisation (figure 6.1).

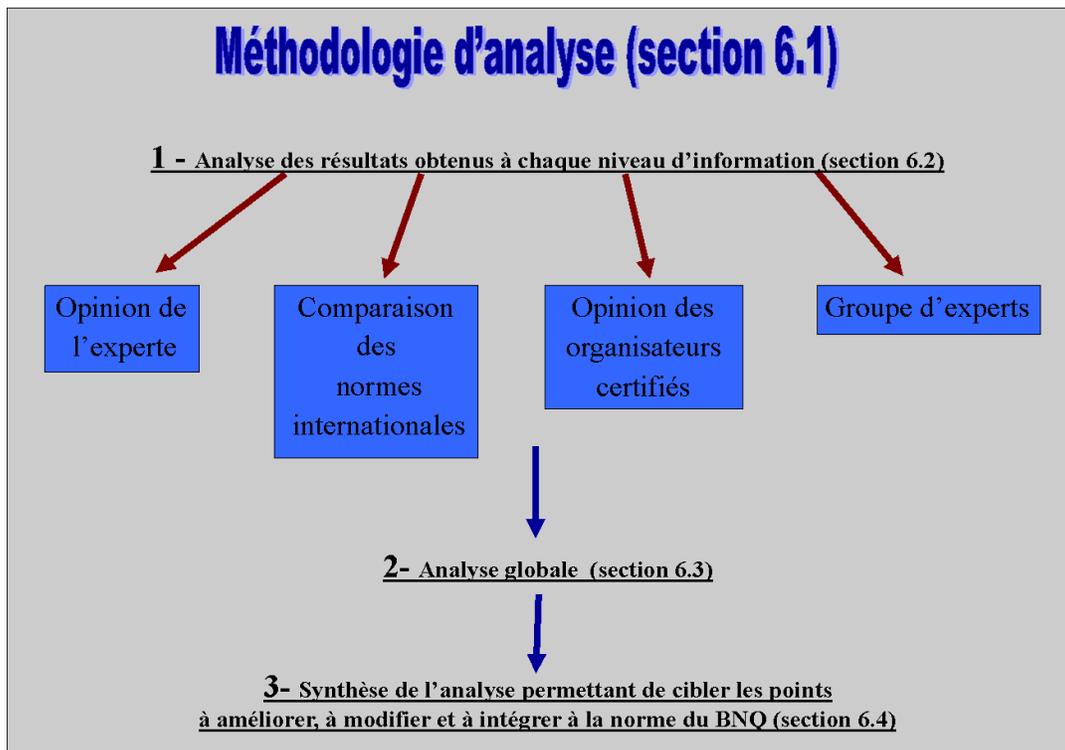


Figure 6.1 : Méthodologie d'analyse appliquée au présent essai

6.1.1 Critères d'analyse

La comparaison des normes internationales (chapitre 4) et le processus d'entrevue réalisé avec six (6) des 11 organisateurs certifiés par le BNQ et la cliente de l'Université de Sherbrooke (chapitre 5) ont permis de déterminer 70 critères d'analyse. Les 58 premiers critères proviennent des demandes obligatoires formulées dans chacune des normes internationales. Ils ont été repris du tableau 4.1 comparant les normes de l'ISO, de la BSI, de la CSA et du BNQ basées sur un système de gestion et du tableau 4.2 comparant les normes de la CSA et du BNQ sur la base des exigences particulières. Les 12 derniers critères sont tirés des grandes conclusions retirées des entrevues réalisées avec chacun des organisateurs certifiés et la cliente de l'Université de Sherbrooke.

6.1.2 Évaluation quantitative

Ces critères d'analyse feront l'objet d'une analyse quantitative. Une échelle de -2 à 2 a été sélectionnée (figure 6.2). -2 étant un critère difficile à appliquer et qui doit être obligatoirement modifié dans le cas de la norme du BNQ. Toutefois, il arrive que certains critères proviennent des autres normes internationales (2^e colonne du tableau 6.1). Dans ce cas, le chiffre -2 indique l'inutilité d'intégrer cet aspect à la norme du BNQ. Le chiffre 0 indique que le critère est à revoir en raison d'un ou plusieurs aspects à retravailler. Dans le cas où les critères proviennent des autres normes internationales (voir 2^e colonne du tableau 6.1), le 0 indique qu'il est non applicable ou qu'il pourrait être pertinent de vérifier la possibilité de l'intégrer. Le chiffre 2 indique que le critère est facile à appliquer et qu'aucune révision n'est nécessaire. Lorsque le critère appartient aux autres normes internationales (voir 2^e colonne du tableau 6.1), le chiffre 2 indique qu'il serait pertinent d'intégrer ce critère à la norme du BNQ.

- **-2** = si le critère est déjà existant dans la norme du BNQ : critère difficile à appliquer, il doit être modifié / si le critère est inexistant dans la norme du BNQ : inutile d'intégrer ce critère;
- **0** = si le critère est déjà existant dans la norme du BNQ : critère non applicable ou à revoir / si le critère est inexistant dans la norme du BNQ : non applicable ou pertinent de vérifier la possibilité de l'intégrer;
- **2** = si le critère est déjà existant dans la norme du BNQ : critère facile à appliquer, aucune révision n'est nécessaire / si le critère est inexistant dans la norme du BNQ : pertinence d'intégrer ce critère à la norme du BNQ.

Figure 6.2 : Signification des chiffres appliqués à l'évaluation quantitative

Lors de l'analyse globale, ce système d'évaluation sera bonifié par la création d'intervalles et d'un code de couleur (voir figure 6.3) afin de permettre au lecteur de cibler rapidement les points de la norme du BNQ à améliorer, à modifier et à y intégrer.

6.2 Analyse des résultats obtenus à chaque niveau d'information

Le premier tableau multicritères provient de l'experte (Annexe 2), soit l'auteure de cet essai, en raison des informations qu'elle a pu acquérir au cours de la rédaction de son essai, mais également en raison de l'expertise qu'elle a acquise en écoresponsabilité depuis 2009 et, depuis 2010, plus précisément quant à l'application de la norme du BNQ en gestion responsable d'évènements.

Le deuxième niveau d'information provient de la comparaison des normes internationales. Pour cet aspect, les réponses se trouvent au chapitre 4 dans la section 4.1 (tableau 4.1 et tableau 4.2).

La troisième analyse est basée sur les réponses des organisateurs certifiés qui ont été interrogés et à la cliente de l'Université de Sherbrooke (Annexe 3). Plusieurs critères n'ont toutefois pu être évalués, surtout en ce qui concerne le système de gestion puisque les questions posées reposaient davantage sur l'application des exigences particulières et générales de la norme. Il est possible de constater dans le tableau de l'annexe 3 que certains critères ont été évalués pour quelques organisateurs, tandis que d'autres n'ont pas de réponse. Effectivement, il arrivait parfois dans les rencontres que certaines informations supplémentaires étaient livrées par les organisateurs, ce qui a permis de leur accorder un pointage. Le résultat de la 3^e analyse est obtenu en additionnant tous les chiffres de la même ligne. Le résultat est ensuite divisé par sept (7) afin de faire une moyenne entre les opinions de tous les organisateurs et la cliente. Dans le cas où un trait est présent, le résultat final est tout de même divisé par sept (7) afin de conserver la même méthodologie.

La quatrième analyse repose sur les résultats du groupe d'experts (Annexe 4), soit le demandeur de la norme (le RQFE), le normalisateur et le certificateur du BNQ (François

Lambert et Jacques Blanchet) et les partenaires financiers de la norme du BNQ. Ce groupe d'experts s'avance sur des objectifs que la norme en gestion responsable doit atteindre. Ces objectifs sont présentés au chapitre 3. L'analyse présente donc à l'annexe 4 les 70 critères appliqués aux sept (7) objectifs que la norme doit atteindre. Tel que mentionné au paragraphe ci-dessus, le résultat de cette analyse est obtenu en additionnant tous les chiffres de la même ligne. Le résultat est ensuite divisé par sept (7) afin de faire une moyenne entre l'ensemble des opinions du groupe d'experts.

6.3 Analyse globale

Le tableau 6.1 de la présente section regroupe les résultats des quatre analyses, soit les résultats des trois (3) tableaux multicritères (Annexes 2 à 4) ainsi que les résultats de l'analyse comparative des normes internationales pour lesquelles les critères sont associés. La dernière colonne présente l'évaluation finale, soit un chiffre entre -2 et 2. Voici la répartition des intervalles et des codes de couleurs associées selon le résultat obtenu à l'évaluation finale (figure 6.3) :

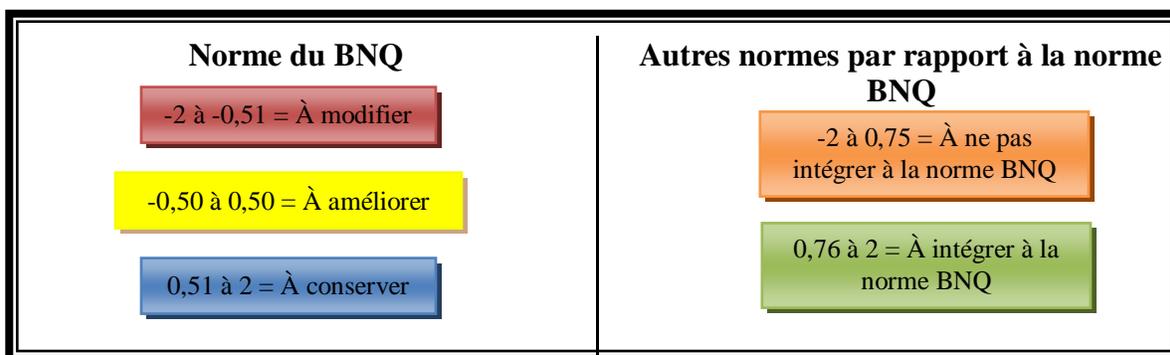


Figure 6.3 : Répartition des intervalles et des codes de couleurs associées au résultat de l'évaluation

Tableau 6.1 : Analyse multicritères selon l'opinion de l'experte, la comparaison des normes internationales, l'opinion des organisateurs certifiés et l'avis du groupe d'experts

Critères d'analyses	Opinion de l'experte	Considération des normes internationales	Opinion des organismes certifiés	Avis du groupe d'experts	Évaluation
Système de gestion (Pointage entre -2 et 2; -2= difficile à appliquer, à modifier obligatoirement; 0= à revoir; 2= facile à appliquer)					
1. Contrat d'engagement	2	BNQ	Na	1,29	1,10
2. Profil de l'évènement	0	BNQ	0	0,43	0,14
3. Mesurer la satisfaction des parties prenantes	0	BNQ	-0,14	0,86	0,24
4. Compiler les plaintes reçues	1	BNQ	Na	1	0,67
5. Déterminer les enjeux internes et externes à l'évènement.	1	BSI; ISO	Na	0,71	0,57
6. Lister les parties prenantes.	1	BSI; ISO; CSA	Na	0,71	0,57
7. Prévoir le dialogue avec les parties prenantes.	1	ISO; CSA	Na	0,71	0,57
8. Déterminer les limites et l'applicabilité du système de gestion.	-2	ISO; CSA	Na	-0,29	-0,76
9. Définir les principes directeurs de DD de l'organisation.	1	ISO	Na	0,43	0,48
10. Démonstration de l'engagement de l'organisation envers le DD.	2	BNQ; ISO; CSA	Na	1	1
11. L'organisation doit posséder une politique de DD.	2	BNQ; BSI; ISO	Na	0,71	0,90
12. L'organisation doit cibler les personnes responsables de postes importants.	-2	BNQ; BSI; ISO; CSA	Na	0,29	-0,57
13. Définir l'envergure de l'évènement.	0	BNQ; CSA	Na	0,14	0,05
14. Déterminer les risques et les opportunités de l'évènement pouvant nuire aux objectifs.	1	BSI; ISO; CSA	Na	0,57	0,52

Critères d'analyses	Opinion de l'experte	Considération des normes internationales	Opinion des organismes certifiés	Avis du groupe d'experts	Évaluation
Système de gestion (Pointage entre -2 et 2; -2= difficile à appliquer, à modifier obligatoirement; 0= à revoir; 2= facile à appliquer)					
15. Identifier les enjeux de DD et évaluer leur importance.	1	ISO	Na	0,29	0,43
16. Accessibilité aux documents légaux et réglementaires.	-2	BSI; ISO; CSA	Na	0	-0,67
17. Établir des objectifs de DD et les mettre en œuvre.	2	BNQ; BSI; ISO; CSA	Na	1,43	1,14
18. Prévoir les ressources humaines nécessaires pour alimenter le système de gestion.	1	BSI; ISO; CSA	Na	0,57	0,52
19. Communication et sensibilisation à l'interne des implications, des objectifs et de la Politique de DD.	2	BNQ; BSI; ISO	Na	0,71	0,90
20. Communiquer l'information sur le DD et les objectifs à atteindre aux parties prenantes externes.	2	BNQ; BSI; ISO	Na	0,43	0,81
21. Preuves documentaires permettant de prouver que les informations exigées par la norme ont été respectées.	2	BNQ; BSI; ISO	-0,14	0,29	0,72
22. Pertinence des documents dans le temps.	-2	ISO	Na	0	-0,67
23. Sélection de fournisseurs sur la base des enjeux de DD.	1	BNQ; BSI; ISO	Na	0,71	0,57
24. Mise en place d'une méthode d'évaluation des performances de l'org.	0	BNQ; BSI; ISO	Na	0,57	0,19
25. Révision des objectifs, des cibles et des indicateurs lors d'imprévus.	-1	BSI	Na	-0,57	-0,52
26. Déterminer ce qui doit être mesuré et surveillé pendant l'évènement.	1	BSI; ISO	Na	1,29	0,76
27. L'organisation doit réaliser un audit interne afin de déterminer si le SG est conforme.	1	BNQ; BSI; ISO	Na	0,86	0,62
28. Le SG doit être révisé pour assurer une gestion efficace, appropriée et adaptée.	1	BSI; ISO	Na	0,86	0,62

Critères d'analyses	Opinion de l'experte	Considération des normes internationales	Opinion des organismes certifiés	Avis du groupe d'experts	Évaluation
Système de gestion (Pointage entre -2 et 2; -2= difficile à appliquer, à modifier obligatoirement; 0= à revoir; 2= facile à appliquer)					
29. L'organisation doit identifier les non-conformités et les actions correctives à mettre en place.	2	BNQ; BSI; ISO	Na	1,14	1,05
30. Amélioration du SG de façon continue.	1	ISO	Na	0,29	0,43
31. Mise en place d'une procédure pour mettre en exécution le système de gestion.	1	BSI	Na	0	0,33
Exigences particulières (Pointage Pointage entre -2 et 2; -2= difficile à appliquer, à modifier obligatoirement; 0= à revoir; 2= facile à appliquer)					
1. Fournisseurs	0	BNQ; CSA	1,14	0,57	0,57
2. Siège social	0	BNQ	1,14	1,29	0,81
3. Succursale	0	BNQ	1,14	1,29	0,81
4. Engagement envers le DD	0	BNQ	1,14	1	0,71
5. Considérations sociales	0	BNQ; CSA	1,14	1	0,71
6. Matériel	0	BNQ; CSA	0,57	0,71	0,43
7. Énergie utilisée	0	BNQ; CSA	-1,14	0,43	-0,24
8. Consommation d'eau	0	BNQ; CSA	1,57	0,29	0,62
9. Don des surplus alimentaires	2	BNQ; CSA	2	1,14	1,71
10. Mise en place d'un système de gestion des matières résiduelles	2	BNQ; CSA	1,71	1,43	1,71
11. Emballage	-1	CSA	Na	-0,29	-0,43
12. Pesée des MR	2	BNQ	1,71	1,43	1,71
29. Provenance des aliments (coût - producteur)	0	BNQ; CSA	-1,57	0,29	-0,43
13. Certification biologique et/ou équitable des aliments	0	BNQ	-1,57	0,29	-0,43
14. Certification ou reconnaissance des produits régionaux (aliments)	0	BNQ	-1,57	0,29	-0,43
15. Alimentation santé	-1	CSA	Na	0,29	-0,24
16. Transport	1	BNQ; CSA	0,57	1,14	0,90
17. Gestion du bruit	-2	CSA	Na	-0,57	-0,86

Critères d'analyses	Opinion de l'experte	Considération des normes internationales	Opinion des organismes certifiés	Avis du groupe d'experts	Évaluation
Exigences particulières (Pointage Pointage entre -2 et 2; -2= difficile à appliquer, à modifier obligatoirement; 0= à revoir; 2= facile à appliquer)					
18. Gestion de la qualité de l'air intérieur et extérieur	-2	CSA	Na	-0,29	-0,76
19. Gestion de la neige et de la glace	-2	CSA	na	-0,14	-0,71
20. Site de restauration	-2	CSA	Na	0,43	-0,52
21. Accessibilité au site et inclusion sociale	1	CSA	0,86	0,14	0,67
22. Gestion des incidents et des urgences	1	CSA	Na	0,57	0,52
23. Sélection du site de l'évènement	2	CSA	0,86	1,29	1,38
24. L'hébergement	2	CSA	0,86	0,86	1,24
25. Éducation	2	CSA	Na	1,14	1,05
26. Communication et marketing	2	BNQ; CSA	1,14	1,14	1,43
27. Disponibilité des rapports	-2	CSA	Na	-0,86	-0,95

Critères d'analyses	Opinion de l'experte	Considération des normes internationales	Opinion des organismes certifiés	Avis du groupe d'experts	Évaluation
Ce que la norme du BNQ devrait considérer en fonction des entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés (Pointage entre -2 et 2; -2= difficile à appliquer, à modifier obligatoirement; 0= à revoir; 2= facile à appliquer)					
1. Hébergement	2	-	1,14	0,86	1,33
2. Lieu de l'évènement	2	-	1,14	1,29	1,48
3. Nombre d'ingrédients et de breuvages provenant de producteurs locaux	2	-	1,57	1,29	1,62
4. Cout des factures des fournisseurs.	2	-	0,86	1,29	1,38
5. Vaisselle compostable	2	-	2	1,29	1,76
6. Volet social	2	-	1,14	1,29	1,48
7. Les efforts faits au niveau du matériel plutôt que de tout mettre au même pied d'égalité	0	-	1,29	-0,29	0,33
8. Intégrer l'aspect de la provenance des produits du fournisseur (analyse de cycle de vie).	1	-	0,71	0,86	0,86
9. Des actions écoresponsables créatives.	1	-	2	0	1
10. Le pourcentage de contamination des matières résiduelles.	1	-	0,57	1	0,86
11. L'envergure de l'évènement.	1	-	2	0	1
12. Intégrer des définitions plus précises et donner des exemples concrets.	2	-	1,29	0,71	1,33

6.4 Synthèse de l'analyse permettant de cibler les points à améliorer, à modifier et à intégrer à la norme du BNQ

L'analyse globale réalisée entre l'opinion de l'experte, la comparaison des normes internationales, l'opinion des organisateurs certifiés et l'avis du groupe d'experts a permis de faire ressortir, dans la dernière colonne du tableau 6.1, les points à améliorer, à modifier et à intégrer à la norme du BNQ.

Au total, deux (2) exigences de la norme du BNQ sont à modifier, cinq (5) sont à améliorer et quatre (4) sont à intégrer. La présente section décortique donc, dans un premier temps, les exigences de la norme à améliorer, dans un deuxième temps, les exigences de la norme à modifier et dans un troisième temps, les exigences à intégrer à la norme québécoise.

6.4.1 Exigences de la norme du BNQ à améliorer

Les exigences de la norme du BNQ à améliorer se retrouvent autant dans les exigences générales que les exigences particulières, et ce, pour différentes raisons. Ces dernières seront présentées sommairement. Pour de plus amples informations, la consultation des annexes 2 à 4 est suggérée.

A	
Critère :	Profil de l'évènement
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,14

Explications : Le profil de l'évènement émerge de l'analyse comme une exigence générale à améliorer puisque quelques organisateurs certifiés se sont positionnés en mentionnant que le profil de l'évènement était redondant avec d'autres documents exigés auprès de l'organisateur. L'experte approuve l'affirmation des organisateurs puisque, notamment, le profil de l'évènement exige que le contrat d'engagement y soit inséré alors que le contrat fait déjà partie des documents de l'organisateur et exige que le pointage accordé à chacune des exigences soit remis dans le profil alors que le contrat contient l'ensemble de ces

informations. Les objectifs formulés par le groupe d’experts ne sont pas atteints entièrement par cette exigence puisque le profil de l’évènement n’est pas un document qui assure le respect des engagements pris par le client et ne permet pas d’améliorer les pratiques de gestion pour diminuer l’impact environnemental et augmenter les retombées socio-économiques.

B	
Critère :	Satisfaction des parties prenantes
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,24

Explications : La satisfaction des parties prenantes est une exigence de la norme du BNQ à bonifier, principalement parce que le sondage de satisfaction à réaliser doit être basé uniquement sur les exigences particulières. Ces dernières, selon les organisateurs certifiés, limitent les questions à poser et il arrive rarement que les utilisateurs soient déçus d’apprendre, spécifiquement, qu’une gestion des matières résiduelles est réalisée pendant l’évènement. L’experte se positionne également en réitérant que les mesures de base du sondage devraient être révisées par le BNQ.

C	
Critère :	Définir l’envergure de l’évènement
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,05

Explications : La définition de l’envergure de l’évènement par l’organisateur est une exigence générale critiquée par l’experte et le groupe d’experts. En effet, plusieurs objectifs formulés par le groupe d’experts ne sont pas atteints. Notamment, la demande d’intégrer l’envergure de l’évènement dans son profil ne vient pas donner un cadre de référence stricte et crédible à celui-ci, elle n’assure pas les engagements pris et n’améliore pas ses pratiques de gestion.

D	
Critère :	Matériel
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,43

Explications : Le matériel est une exigence particulière à améliorer selon l'experte et les organisateurs certifiés. Effectivement, cinq (5) organisateurs certifiés sur sept (7) affirment que cette exigence serait à revoir puisque l'ensemble des acquisitions est mis sur le même pied d'égalité. L'experte approuve également cette affirmation puisque la manière actuelle d'accorder un pointage au matériel est basée davantage sur la réalité de petits événements. Cette exigence s'adapte difficilement aux événements d'envergure où certaines acquisitions responsables sont mises de l'avant, mais où il est impossible d'effectuer ce type d'acquisition pour tout le matériel de la même catégorie en raison des quantités requises, du délai de livraison, de la réalité événementielle, etc.

Puis, la reconnaissance des efforts faits au niveau de l'acquisition du matériel plutôt que de tout mettre au même pied d'égalité, telle que suggérée par les organisateurs certifiés, doit être envisagée. En effet, du point de vue du groupe d'experts, il appert difficile de mettre ce critère en application, il ne permet pas d'améliorer les pratiques de gestion de l'organisateur et il devient ardu de démontrer au moyen de preuves documentaires l'effort fait par l'organisateur.

6.4.2 Exigences de la norme du BNQ à modifier

Les deux exigences à modifier proviennent des exigences particulières de la norme BNQ 9700-253/2010.

E	
Critère :	L'énergie utilisée
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	-0,24

Explications : L'énergie utilisée est une exigence à revoir puisqu'une évaluation négative a été réalisée du côté des organisateurs certifiés. Ils ont mentionné, presque à l'unanimité, que cette exigence est trop difficile à appliquer dans le cadre de leurs événements. Également, quatre (4) objectifs visés par la norme du BNQ sur sept (7) ne sont pas atteints par ce critère. Plus spécifiquement, il est difficile pour l'organisateur de prouver cette exigence avec des preuves documentaires, surtout pour des événements multi-sites, et il est ardu pour les organisateurs certifiés de calculer l'ensemble des sources d'énergie utilisées sur le ou les sites, de même que de répertorier l'ensemble des équipements de manutention utilisée. L'experte poursuit dans le même sens formulé par le groupe d'experts et les organisateurs certifiés; la comptabilisation des différentes sources d'énergie sur plusieurs lieux d'événements est un travail très difficile à réaliser par l'organisateur. Un allègement de cette exigence serait requis.

F	
Critère :	Le volet alimentation (Provenance des aliments (coût – producteur), Certification biologique et/ou équitable des aliments, Certification ou reconnaissance des produits régionaux)
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	-0,43

Explications : Le volet alimentation a été le plus sévèrement évalué. En effet, il atteint le pointage le plus faible de l'évaluation de la norme du BNQ, notamment par les

organisateur certifiés. Ces derniers ont mentionné de façon unanime que l'évaluation par le coût des ingrédients principaux et secondaires est pratiquement impossible. Plus de la moitié des organisateurs certifiés reçoivent des réponses négatives de la part des traiteurs alimentaires puisque ces derniers ne veulent pas fournir des informations sur leurs producteurs au même titre que le coût de chacun des ingrédients principaux et secondaires qu'ils vendent à l'organisateur. Trois (3) objectifs visés par la norme sont également évalués négativement. En effet, ce volet de la norme n'est pas facile d'application par les organisateurs et il est difficile d'y obtenir des preuves documentaires, surtout lorsque les traiteurs ne fournissent aucune information. De plus, l'engagement pris au départ entre l'organisateur et le traiteur n'assure pas son respect pendant et après l'évènement. Il n'est pas rare dans le monde de l'évènementiel que le traiteur n'ait pas pu faire affaire avec le ou les producteurs promis en raison de la quantité commandée, du délai de livraison, de la disponibilité des produits, etc. Bref, une faible marge de manœuvre est possible de la part de l'organisateur et ce dernier peut difficilement avoir un contrôle sur les preuves documentaires que les fournisseurs ou les traiteurs fourniront ou non.

6.4.3 Exigences à intégrer à la norme du BNQ

L'évaluation par les critères d'analyses a permis non seulement de faire jaillir les critères à améliorer, à modifier ou à poursuivre, mais également de faire ressortir à travers des autres normes internationales, des critères intéressants à intégrer à la norme québécoise. Ces derniers seront présentés et une courte explication y succédera.

G	
Critère :	Déterminer ce qui doit être mesuré et surveillé pendant l'évènement
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,76

Explications : Les normes de la BSI et de l'ISO exigent que l'organisateur détermine ce qui doit être mesuré et surveillé pendant l'évènement. Cette exigence remplit six (6) objectifs sur sept (7) formulés par le groupe d'experts. En effet, cette mesure est

facilement applicable par l'organisateur, d'autant plus que cet outil sera réutilisé pour tous les évènements subséquents. Elle donne, notamment un cadre strict et crédible aux évènements puisque les mesures de vérifications sont connues dès le départ par le client, cet outil aide au respect des engagements pris par celui-ci puisqu'il connaît les points sur lesquels il sera évalué. L'experte approuve également ce critère puisqu'elle considère que cette mesure est facilement applicable par les organisateurs certifiés.

H à J	
Critères :	H. Sélection du site de l'évènement I. L'hébergement J. Éducation
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	H. 1,38 I. 1,24 J. 1,05

Explications : Trois (3) exigences particulières provenant de la norme de la CSA atteignent un pointage très positif de la part de l'experte, des organisateurs certifiés et du groupe d'experts. La sélection du site de l'évènement, l'hébergement et le volet éducatif sont les trois exigences qui ont connu le pointage le plus élevé des critères provenant des autres normes internationales. En plus de répondre presque intégralement à tous les objectifs visés par la norme du BNQ, ces trois (3) critères ont été suggérés par quatre (4) des sept (7) organisateurs certifiés lors des entrevues. Cette intégration serait alors certainement bien perçue par les organisateurs puisqu'ils pourraient avoir pleinement le contrôle sur ces exigences.

7 RECOMMANDATIONS POUR BONIFIER LA NORME BNQ 9700-253/2010

L'analyse globale réalisée au chapitre 6 a permis de faire ressortir, dans le tableau 6.1, les exigences générales et particulières de la norme du BNQ à bonifier et à modifier. Elle a également fait jaillir des exigences des autres normes internationales pertinentes à intégrer à la norme québécoise. La présente section fait un retour sur les résultats obtenus à la section 6.4 afin de formuler 16 recommandations constructives au BNQ dans le but de proposer des bonifications à la norme pour sa prochaine révision prévue pour 2015.

7.1 Faciliter l'application et la compréhension de la norme du BNQ

Cette section de l'essai présente, dans un premier temps, les exigences générales à bonifier, et ce, en ordre de priorité selon le pointage obtenu à l'évaluation finale (tableau 6.1) afin de recommander une manière de faciliter l'application de la norme québécoise pour les organisateurs d'évènements certifiés. Dans un deuxième temps, des suggestions pour faciliter la compréhension de la norme seront réalisées.

1C	
Critère :	Définir l'envergure de l'évènement
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,05 = « à améliorer »
Provenance de la recommandation	Évaluation finale et entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 6, section 6.4.1, tableau 6.1 + chapitre 5 tableau 5.2
Mise en contexte	L'évaluation finale de ce critère a permis de lui attribuer la cote « à modifier ». Il en est ainsi en raison de l'avis du groupe d'experts et de l'opinion de l'experte. Toutefois, les entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés et la cliente de l'Université de Sherbrooke a permis d'orienter l'auteure vers une recommandation constructive. L'envergure de l'évènement, dans la norme du BNQ, fait

	partie intégrante du document exigé aux organisateurs certifiés, soit le profil de l'évènement. L'envergure de l'évènement doit donc être démontrée en y intégrant des informations sur le début et la fin de l'évènement, le nombre de participants et d'utilisateurs attendus, leur provenance, etc.
--	--

Recommandation : Un nombre important d'organisateur certifiés, de même que la cliente de l'Université de Sherbrooke ont réclamé la reconnaissance de la taille des évènements dans le processus de classification et une souplesse au niveau des preuves documentaires à acquérir. Selon l'experte et les organisateurs certifiés, l'important est de réaliser de plus en plus d'évènements écoresponsables au Québec, non pas de décourager les organisateurs d'évènements à utiliser ce fabuleux outil de travail servant maintenant de bible pour les organisateurs certifiés.

Ainsi, deux types d'évènements pourraient être reconnus, soit des petits évènements caractérisant un achalandage entre deux (2) et 500 personnes environ et des évènements d'envergure caractérisant un achalandage de plus de 500 personnes. Les plus petits évènements nécessiteraient une reddition de compte beaucoup plus stricte et un pointage, associé aux exigences particulières, plus difficile à obtenir (tel que le projet de norme en gestion responsable avait été proposé à l'été 2009 par le BNQ), tandis que les évènements d'envergures pourraient bénéficier d'une plus grande souplesse dans les preuves documentaires à acquérir et d'un pointage plus souple, associé aux exigences particulières.

2A	
Critère :	Profil de l'évènement
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,14 = « à améliorer »
Provenance de la recommandation	Évaluation finale
Référence	Voir chapitre 6, section 6.4.1, tableau 6.1

Recommandation : Certains aspects du profil devraient être éliminés puisqu'ils sont inclus dans d'autres documents, tels que le contrat d'engagement qui est demandé à nouveau dans

le profil de l'évènement, de même que les exigences particulières choisies et le niveau de classification visé lors de l'évènement. Ces deux derniers éléments sont inclus dans le contrat d'engagement, il devient redondant de demander à l'organisateur d'évènement de les inclure deux (2) fois dans le même document. Il est donc suggéré que les éléments suivants soient supprimés du profil de l'évènement :

- ✓ Les exigences particulières choisies;
- ✓ Le niveau de classification visé lors de l'évènement.

3B	
Critère :	Mesurer la satisfaction des parties prenantes
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,24 = « à améliorer »
Provenance de la recommandation	Évaluation finale
Référence	Voir chapitre 6, section 6.4.1, tableau 6.1

Recommandation : Le sondage de satisfaction qui doit être réalisé auprès du client et des utilisateurs limite les commentaires pertinents qui pourraient être reçus. Une plus grande souplesse devrait être accordée quant aux questions à poser. En effet, puisque le sondage de satisfaction doit être basé uniquement sur les exigences particulières sélectionnées entre l'organisateur et le client, les réponses formulées par le client et les utilisateurs sont très limitées. Les questions limitent la possibilité pour l'organisateur certifié d'évaluer ses performances et d'obtenir des commentaires constructifs quant à l'appréciation de l'évènement par les utilisateurs et les participants. Or, il serait intéressant de laisser libre cours aux questions ouvertes où les utilisateurs et les participants pourraient déposer leurs commentaires sur la gestion responsable d'évènement, de même que sur son organisation en général.

4D	
Critère :	Matériel
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,43 = « à améliorer »
Provenance de la recommandation	Évaluation finale et entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 6, section 6.4.1, tableau 6.1 + chapitre 5, section 5.2.1 et tableau 5.2

Recommandation : Plutôt que de tout mettre au même pied d'égalité, cette exigence particulière de la norme devrait être améliorée afin d'être en mesure de décortiquer individuellement tous les biens matériels acquis pour l'évènement. Ainsi, il serait possible de ne pas annuler complètement les bons coups responsables réalisés par l'organisateur, de même que les mesures innovatrices.

Dans un deuxième temps, des outils de compréhension pour les organisateurs devraient être davantage omniprésents, surtout pour les nouveaux organisateurs certifiés débutant dans le domaine de la gestion responsable d'évènement.

5. Proposition pour amélioration de la compréhension de la norme du BNQ	
Critère :	-
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	-
Provenance de la recommandation	Entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 5, sections 5.2.3 et 5.2.7 et tableau 5.2

Recommandations : Les premiers outils indispensables de la norme du BNQ pour les organisateurs d'évènements sont les définitions et les quelques exemples intégrés. Toutefois, les définitions actuelles de la norme ne semblent pas suffisamment complètes et précises pour le domaine de l'évènementiel. En effet, l'évènementiel est un monde très

différent d'un évènement à l'autre. Ainsi, des définitions plus explicites et démonstratives des différentes possibilités s'offrant à l'organisateur permettraient de lui servir d'outil d'aide à la décision. D'ailleurs, il est suggéré de bonifier les définitions des termes suivants en leur intégrant des exemples d'application dans différents types d'évènements :

- ✓ Participant : Qu'est-ce qu'un participant? Est-ce possible d'y intégrer les fournisseurs et les commanditaires? Est-ce qu'un utilisateur peut être participant et utilisateur à la fois (exemple : un colloque qui se déroule sur une semaine invite des étudiants (es) à venir présenter leurs résultats d'étude (participant). Les étudiants restent les autres journées du colloque afin d'assister aux différentes conférences (utilisateur));
- ✓ Fournisseur : Le fournisseur peut-il être fournisseur et participant à la fois ? Si le fournisseur réalise de la sous-traitance avec un fournisseur qui se situe à proximité du lieu de l'évènement, peut-on considérer uniquement le sous-traitant?;
- ✓ Utilisateur : Bonifier avec la définition du grand dictionnaire terminologique de l'OQLF (voir la définition dans la section « Lexique »);
- ✓ Commanditaire : À ajouter dans les définitions de la norme BNQ 9700-253 - voir la définition dans la section « Lexique »;
- ✓ Organisateur : Ce terme peut être confondant puisque l'organisateur certifié n'organise pas nécessairement l'évènement. Il arrive fréquemment que le client soit l'organisateur d'évènement et l'organisateur certifié soit l'accréditeur. Il serait pertinent d'envisager la possibilité d'intégrer le terme accréditeur à la norme (voir la définition dans la section « Lexique »).

7.2 Bonification de la gestion responsable des événements et de leur suivi

Les recommandations formulées dans cette section, afin de bonifier la gestion responsable des événements et de bonifier leur suivi, seront basées sur les exigences particulières à modifier et à intégrer à la norme québécoise. Tout comme la section précédente, les exigences à modifier, à améliorer et à intégrer, dans le but de bonifier la norme en gestion responsable d'événements et le suivi des événements, sont présentées en ordre de priorité selon le pointage obtenu à l'évaluation finale (tableau 6.1).

6F	
Critère :	Le volet alimentation (Provenance des aliments (coût – producteur), Certification biologique et/ou équitable des aliments, Certification ou reconnaissance des produits régionaux)
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	-0,43 = « à modifier »
Provenance de la recommandation	Évaluation finale et entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 6, section 6.4.2, tableau 6.1 + chapitre 5, sections 5.2.1, 5.2.8 et 5.2.10, tableau 5.2

Recommandation : Tout le volet de l'alimentation est à retravailler puisqu'il se base uniquement sur le pourcentage du coût total des ingrédients principaux et secondaires de la nourriture et des boissons. Il appert nécessaire, suite aux entrevues réalisées, de substituer ce pourcentage par la quantité des ingrédients principaux de la nourriture et la quantité des boissons provenant de producteurs locaux, d'artisans boulanger, de micro-brasseries et/ou de vignobles situés à moins de 100 km, entre 101 et 300 km et entre 301 et 500 km du lieu de l'évènement. L'important, selon l'auteure, est d'encourager les entreprises locales et les producteurs locaux.

7E	
Critère :	Énergie utilisée
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	-0,24 = « à modifier »
Provenance de la recommandation	Évaluation finale et entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 6, section 6.4.2, tableau 6.1 + chapitre 5, section 5.2.1, tableau 5.2

Recommandation : Cette exigence doit être retravaillée ou substituée par une ou plusieurs des exigences à intégrer qui seront présentées dans les tableaux ayant le code de couleur vert. Si cette exigence particulière venait à être retravaillée, il est recommandé d'assouplir les preuves documentaires et d'autoriser, à titre de preuves documentaires, des estimations basées sur des factures d'électricité.

8D	
Critère :	Matériel
Catégorie de matériel	Vaisselle, couverts (ustensiles) et contenants
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,43 = « à améliorer »
Provenance de la recommandation	Entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 5, section 5.2.2, tableau 5.2

Recommandation : L'application du principe des 3RV est essentielle au niveau du matériel. Toutefois, bien que la vaisselle lavable doit être priorisée (2^e R : Réutilisation), il arrive fréquemment dans le monde de l'évènementiel, surtout lors d'évènements d'envergure, que la vaisselle jetable doive être utilisée. En respectant le principe des 3RV, la vaisselle recyclable devrait être priorisée. Cependant, ce type de vaisselle n'est pas suggéré dans les évènements puisque lorsque la vaisselle est souillée ou qu'elle contient des restes alimentaires, il est rare que les utilisateurs et les participants trient et lavent leur vaisselle avant de la jeter. D'autant plus que de mettre à la disposition des gens des éviers pour laver la vaisselle est pratiquement impossible. La vaisselle recyclable n'est donc pas un choix envisageable et réaliste. Il reste donc l'option de la vaisselle 100% compostable

qui demeure la meilleure option et qui, selon l’auteure, vaut davantage de points que l’utilisation de vaisselle recyclable. Elle n’utilise pas de produits pétroliers et elle peut être déposée directement dans les matières compostables même si elle contient des restes alimentaires. Ainsi, déposée dans un composteur industriel ou dans une aire de compostage en andain, elle se compostera dans un délai de 2 à 8 semaines dépendamment de ses composantes (Nova Envirocom, 2006). Il est donc suggéré d’ajouter la vaisselle compostable au matériel et de lui attribuer plus de 2 points. Il est également suggéré d’attribuer plus de 3 points lorsque la vaisselle lavable est utilisée puisque c’est beaucoup plus difficile à atteindre. Également, il est recommandé fortement, d’ajouter une note à cette exigence pour rappeler à l’organisateur d’évènement de prévoir la collecte des matières compostables et sa disposition dans une plate-forme de compostage centralisée.

9	
Critère :	Fournisseurs
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,57 = « à conserver, mais à bonifier »
Provenance de la recommandation	Entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 5, section 5.2.10, tableau 5.2

Recommandations : Cette exigence particulière n’est pas difficile à mettre en application par les organisateurs certifiés. Toutefois, il serait intéressant de considérer le coût des factures des fournisseurs puisqu’il est plus représentatif que la quantité des fournisseurs locaux encouragés. De plus, il est aisé d’obtenir le coût de la facture totale du fournisseur puisque celle-ci est toujours émise à l’organisation. Le volet alimentaire, où il est exigé de décortiquer le coût des ingrédients principaux et secondaires, présente une réelle difficulté puisqu’uniquement la facture totale est émise. Il est donc recommandé de conserver l’ensemble des catégories des fournisseurs et, plutôt que de considérer la quantité de fournisseurs provenant à moins de 100 km du lieu de l’évènement, par exemple, de substituer la quantité de fournisseurs par le coût des factures de ces derniers qui

proviennent à moins de 100 km, entre 101 et 300 km et entre 301 et 500 km du lieu de l'évènement.

Il est également recommandé, d'ajouter une catégorie d'exigence particulière dans le volet des fournisseurs, soit la provenance des produits fabriqués (ex. : fabriqué en Chine). Il a été mentionné par le RQFE (RQFE, 2012), lors de l'entrevue menée avec cette organisation, qu'il serait pertinent d'ajouter partiellement le concept de l'analyse de cycle de vie (ACV) provenant de chez le fournisseur afin de favoriser davantage l'achat de produits fabriqués localement (en ordre de priorité : provient du Québec, provient du Canada, provient des États-Unis).

10. Favoriser la créativité des organisateurs	
Critère :	-
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	-
Provenance de la recommandation	Entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 5, section 5.2.2, tableau 5.2

Recommandation : Il serait apprécié des organisateurs certifiés d'obtenir des points bonis pour toutes les autres actions écoresponsables mises en place et réalisées (autre que celles dans la norme) afin de favoriser la créativité et le démarquage de marque des organisateurs (par exemple : trouver un affichage extérieur recyclable et fait de matières recyclées résistant aux intempéries, faire affaire avec une entreprise de réinsertion sociale pour faire fabriquer des chandails, etc.).

11	
Critère :	Mise en place d'un système de gestion des matières résiduelles
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	1,71 = « à conserver, mais à bonifier »
Provenance de la recommandation	Entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 5, sections 5.2.2 et 5.2.10, tableau 5.2

Recommandation : Le pourcentage de contamination des matières résiduelles pourrait être une exigence particulière ajoutée dans la section sur les matières résiduelles afin d'augmenter le pointage actuellement attribué aux activités de communication et de sensibilisation. Ainsi, ce type de sensibilisation réalisée à la source auprès des participants et des utilisateurs permettrait de réduire le pourcentage de contamination et d'optimiser la sensibilisation qui est fréquemment déficiente dans certains événements. Dépendamment du taux de mise en valeur des matières résiduelles obtenu lors des événements, avant le tri, un pointage pourrait lui être accordé afin que les événements mettent plus d'emphasis sur la sensibilisation et l'éducation. Il serait intéressant de voir la possibilité d'utiliser les cibles de Recyc-Québec avec son programme Ici on recycle (exemple : niveau 3 = 80% de mise en valeur des matières résiduelles).

12	
Critère :	Accessibilité au site et inclusion sociale
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,67 = « à intégrer »
Provenance de la recommandation	Entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 5, sections 5.2.2, 5.2.5 et 5.2.10, tableau 5.2

Recommandation : Ce critère n'est pas ressorti de l'évaluation finale comme étant une exigence à intégrer à la norme québécoise. Toutefois, les entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés et la cliente de l'Université de Sherbrooke ont permis de constater

qu'ils considèrent le volet social comme étant sous-estimé dans la norme et qu'il appert nécessaire de l'intégrer davantage.

Compte tenu de cela, il est recommandé d'introduire le volet ressource humaine, où l'aspect de l'embauche d'employés ou de bénévoles provenant de la communauté locale et représentant les diverses sphères socio-économiques de la société serait intégré (les minorités visibles doivent être tout autant considérées que les autres personnes de la société). Il serait également intéressant d'attribuer une importance aux retombées sociales de l'évènement sur la région.

13H	
Critère :	Sélection du site de l'évènement
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	1,38 = « à intégrer »
Provenance de la recommandation	Évaluation finale et entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 6, section 6.4.3, tableau 6.1 + chapitre 5, sections, 5.2.2, 5.2.5, 5.2.10, tableau 5.2

Recommandation : Cette exigence doit être intégrée à la norme puisque l'organisateur certifié détient le contrôle sur ce choix. Le site de l'évènement est un choix crucial où plusieurs critères pourraient être considérés, soit la distance des arrêts d'autobus, la distance des attraits touristiques, etc. À titre d'exemple, si le lieu de l'évènement sélectionné se trouve à proximité des différents modes de transport en commun et actifs, des points pourraient être accordés puisque les déplacements des participants et des utilisateurs sont limités.

La sélection du site de l'évènement réalisé en ville versus celui réalisé en région ne présente pas les mêmes difficultés. Ainsi, il est plus difficile pour un organisateur d'évènement en région d'obtenir un pointage équivalent ou plus élevé que des évènements qui se déroulent en ville. Effectivement, le service de transport en commun est rarement offert en région, donc aucun point ne peut être accordé sur l'offre de divers modes de transport et sur la sensibilisation des utilisateurs à la réduction des émissions de GES.

14I	
Critère :	L'hébergement
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	1,24 = « à intégrer »
Provenance de la recommandation	Évaluation finale et entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 6, section 6.4.3, tableau 6.1 + chapitre 5, section 5.2.10, tableau 5.2

Recommandation : Le choix de l'hébergement pour l'organisation, les participants et les utilisateurs est un critère important. Effectivement, si l'organisation désire refléter sa gestion responsable du début à la fin de l'évènement, les lieux d'hébergement doivent être situés près du lieu de l'évènement. Également, les organisateurs devraient favoriser la sélection de lieux d'hébergement qui respectent l'environnement. Ainsi, un pointage pourrait être attribué à la distance qui sépare le lieu d'hébergement du lieu de l'évènement. Puis, un autre pointage pourrait être attribué selon le type d'hébergement (exemple : hébergement détenant 4 clés vertes, hébergement détenant une politique de développement durable et un plan d'action, etc.).

15J	
Critère :	L'éducation
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	1,05 = « à intégrer »
Provenance de la recommandation	Évaluation finale et entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés
Référence	Voir chapitre 6, section 6.4.3, tableau 6.1 + chapitre 5, sections, 5.2.2, 5.2.10, tableau 5.2

Recommandation : Il est recommandé d'envisager l'ajout d'une exigence de sensibilisation ouverte, à titre de points bonis. Cette exigence serait applicable uniquement pour toutes les autres mesures de communication ou de sensibilisation, autre que les deux proposées actuellement dans la norme et réalisées pour l'évènement. La 11^e recommandation en est un bon exemple.

16G	
Critère :	Déterminer ce qui doit être mesuré et surveillé pendant l'évènement
Évaluation (pointage entre -2 et 2) :	0,76 = « à intégrer »
Provenance de la recommandation	Évaluation finale
Référence	Voir chapitre 6, section 6.4.3, tableau 6.1

Recommandation : Ce critère pourrait faire partie des exigences générales puisque c'est un document qui doit être tenu par l'organisateur certifié. Cet outil serait utile et facilement applicable pour les organisateurs certifiés qui n'utilisent pas actuellement une grille d'évaluation pour leurs évènements. Les organisateurs qui utilisent déjà ce type d'outil auraient déjà une longueur d'avance sur les autres.

CONCLUSION

La norme en gestion responsable d'évènement du BNQ est un outil de travail très apprécié des organisateurs d'évènements certifiés et permet de donner plus de crédibilité aux évènements écoresponsables lorsqu'ils sont classifiés.

Elle n'est toutefois pas parfaite et vise à être bonifiée, c'est pour cette raison que le présent essai est justifié. Dans un premier temps, une comparaison des normes en gestion responsable d'évènement a été réalisée. Ainsi, les normes du BNQ (BNQ 9700-253/2010), de l'ISO (ISO 20121), de la BSI (BS 8901) et de la CSA (Z2010-10) ont été exposées à 31 critères d'analyse basés sur le système de gestion que l'organisateur d'évènement doit maintenir. Également, les normes du BNQ et de la CSA ont été exposées à 28 critères d'analyse basés sur les exigences particulières que les organisateurs doivent mettre en place au sein de chacun de leurs évènements.

Ensuite, six (6) des 11 organisateurs certifiés ont été rencontrés, de même qu'une cliente de l'Université de Sherbrooke afin de les interviewer sur leur expérience reliée à l'application de la norme du BNQ et à sa compréhension.

Une analyse globale et transversale exposant les comparaisons des normes internationales, l'opinion des organisateurs certifiés et l'opinion de la cliente de l'Université de Sherbrooke, les objectifs visés par la norme mentionnés par un groupe d'experts et l'opinion de l'auteure, à 70 critères d'analyse a permis de proposer 16 recommandations au BNQ.

Ces 16 recommandations font ressortir des exigences de la norme à modifier, à améliorer et à bonifier dans le but de faciliter la compréhension et l'application de la norme du BNQ. Notamment, l'alimentation et l'énergie utilisée sur le lieu de l'évènement sont deux exigences particulières à modifier. Le profil de l'évènement, le sondage de satisfaction destiné aux utilisateurs et le matériel sont quelques exemples d'autres exigences à améliorer au sein de la norme québécoise. Également, cinq (5) exigences à intégrer à la norme du BNQ sont recommandées afin de bonifier la gestion responsable des évènements au

Québec, dont la sélection du lieu de l'évènement, les inclusions sociales, l'hébergement, l'éducation et un document qui permet de relever rapidement ce qui doit être mesuré et surveillé pendant l'évènement.

Finalement, il serait intéressant, dans un autre sujet d'essai, d'effectuer une analyse de la norme états-unienne APEX/ASTM avec la norme québécoise en raison de leurs statuts plus concrets et de vérifier la possibilité de jumeler ces deux normes toujours dans un but de bonification des pratiques écoresponsables au Québec.

RÉFÉRENCES

- Alarie, M.-C. (2012). Constatation de la diversité des pays présents au Congrès Sustainable Meeting Conference organisé par GMIC. Communication orale. *Constatation par Marie-Christine Alarie lors de la participation au Congrès Sustainable Meeting Conference en raison des nombreux échanges réalisés avec les utilisateurs de l'évènement, 22 au 25 avril 2012, Montréal.*
- Audrey (2008). Le polystyrène : caractéristiques et applications. In Gralon. *Gralon.net*. <http://www.gralon.net/articles/materiel-et-consommables/materiels-industriels/article-le-polystyrene---caracteristiques-et-applications-1383.htm> (Page consultée le 4 mai 2012).
- Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Évènements (ADERE) (s.d.). *Vous organisez un évènement ? Diminuez votre impact sur l'environnement*. <http://www.evenementresponsable.fr/index.php> (Page consultée le 29 mars 2012).
- Blanchet, J. (s.d.). Guide d'application pour la réalisation d'un évènement avec un objectif ØØ (zéro déchet et carbo-neutre). In Recyc-Quebec. *Chaire de recherche et d'intervention en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi*. http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/publications/MICI/Guide_ZeroD.pdf (Page consultée le 11 mai 2012).
- Blanchet, J. (2012). Raisons qui ont poussés le BNQ a rédiger une norme innovatrice tel que la *BNQ 9700-253/2010* ?. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Christine Alarie avec Jacques Blanchet, Écoconseiller en responsabilité sociétale et développement durable pour le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 31 juillet 2012, Sherbrooke.*
- Bouju, R. (2009). *Les enjeux d'un référentiel dédié à l'évaluation des évènements eco-responsables : le cas de la méthode Asser*. Essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, 133 p.
- Bregeon, C. (2011). *Les évènements sportifs et le développement durable*. Mémoire de maîtrise, Université Paris-Sud 11, Paris, France, 73 p.
- BSI Group (2012a). Specification for a sustainability management system for events. In British Standards Institution. *BSI Shop*. <http://shop.bsigroup.com/en/ProductDetail/?pid=00000000030196056> (Page consultée le 31 janvier 2012).

- BSI Group (2012b). About BSI Standards. *In* British Standards Institution. *BSI*. <http://www.bsigroup.com/en/Standards-and-Publications/About-BSI-British-Standards/> (Page consultée le 17 mai 2012).
- BSI Group (2012c). History. *In* British Standards Institution. *BSI*. <http://www.bsigroup.com/en/Standards-and-Publications/About-BSI-British-Standards/History/> (Page consultée le 17 mai 2012).
- BSI Group (2012d). BS 8901 Système de management des événements durables (future ISO 20121). *In* British Standards Institution. *BSI*. <http://www.bsigroup.fr/fr/Services-audit-et-de-certification/Systemes-de-management/Normes-et-programmes/BS-8901/> (Page consultée le 12 janvier 2012).
- BSI British Standards (2009). *Specification for a sustainability management system for events*. Londres, British Standards Institution, 28 p. (Norme BS 8901 : 2009).
- Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (2010). *Développement durable – Gestion responsable d'évènements – Protocole de certification*. Québec, Bureau de normalisation du Québec, 12 p. (Norme BNQ 9700-953/2010).
- Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (2010a). *Développement durable – Gestion responsable d'évènements*. Québec, Bureau de normalisation du Québec, 27 p. (Norme BNQ 9700-253/2010).
- Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (2010b). Fiche terminologique « Certification ». *In* OQLF. *Le grand dictionnaire terminologique*. http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26506651 (Page consultée le 24 septembre 2012).
- Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (2007). Fiche terminologique « Utilisateur ». *In* OQLF. *Le grand dictionnaire terminologique*. http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8355253 (Page consultée le 24 septembre 2012).
- Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (s.d.a). Qui sommes-nous ? *In* Bureau de normalisation du Québec. *BNQ Bureau de normalisation du Québec*. <http://www.bnq.qc.ca/fr/apropos.html> (Page consultée le 24 mai 2012).
- Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (s.d.b). Liste des produits, des processus et des services certifiés. *In* Bureau de normalisation du Québec. *BNQ Bureau de normalisation du Québec*. <http://www->

es.criq.qc.ca/pls/owa_es/bnqw_norme.liste_entr_cert?p_lang=fr&p_id_prog_certif=579 (Page consultée le 26 septembre 2012).

Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (s.d.c). Liste des programmes de certification : Description du programme de certification 9700-253. *In* Bureau de normalisation du Québec. *BNQ Bureau de normalisation du Québec*.

http://www.bnq.qc.ca/fr/certif/detail_programme/detail_9700-253.html (Page consultée le 7 octobre 2011).

Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (s.d.d). Processus d'élaboration d'une norme, d'un devis ou d'un code. *In* Bureau de normalisation du Québec. *BNQ Bureau de normalisation du Québec*. http://www.bnq.qc.ca/fr/norme/processus_norme.html (Page consultée le 24 mai 2012).

Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (2011). Gestion d'événements responsables. *Revue de presse*, 21 juin 2011.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (2010). Lancement de la norme en gestion responsable d'événements. *Dossier de presse*, 8 juin 2010.

Convention Industry Council (CIC) (2010a). Overview and Mission. *In* Convention Industry Council. *CIC Convention Industry Council Advancing the Meetings, Conventions, Exhibitions and Events Industry*. <http://www.conventionindustry.org/CICMembers/OverviewMission.aspx> (Page consultée le 24 mai 2012).

Convention Industry Council (CIC) (2010b). APEX/ASTM Environmentally Sustainable Meeting Standards. *In* Convention Industry Council. *CIC Convention Industry Council Advancing the Meetings, Conventions, Exhibitions and Events Industry*. <http://www.conventionindustry.org/StandardsPractices/APEXASTM.aspx> (Page consultée le 31 janvier 2012).

Comité International Olympique (CIO) (s.d.). Agenda 21 du mouvement Olympique : Le sport pour le développement durable. *In* Site officiel du Mouvement Olympique. *Olympic.org*. http://www.olympic.org/documents/reports/fr/fr_report_300.pdf (Page consultée le 30 mars 2012).

Comité International Olympique (CIO) (2011). Charte Olympique. *In* Site officiel du Mouvement Olympique. *Olympic.org*.

http://www.olympic.org/Documents/olympic_charter_fr.pdf (Page consultée le 30 mars 2012).

Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (2012). *Conseil québécois des événements écoresponsables*. <http://www.evenementecoresponsable.com> (Page consultée le 27 mars 2012).

Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (2012a). Qu'est-ce que l'écoresponsabilité ?. *In* Conseil québécois des événements écoresponsables. *Conseil québécois des événements écoresponsable*. <http://www.evenementecoresponsable.com/ecoresponsabilite/quest-ce-que-cest> (Page consultée le 27 mars 2012).

Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (2012b). Historique. *In* Conseil québécois des événements écoresponsables. *Conseil québécois des événements écoresponsable*. <http://www.evenementecoresponsable.com/le-conseil/historique> (Page consultée le 27 mars 2012).

Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (2012c). CQEER – Qui sommes-nous ?. *In* Conseil québécois des événements écoresponsables. *Conseil québécois des événements écoresponsable*. <http://www.evenementecoresponsable.com/qui-sommes-nous> (Page consultée le 27 mars 2012).

Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (2012d). Rendez-vous international sur les applications du développement durable. *In* Conseil québécois des événements écoresponsables. *Conseil québécois des événements écoresponsable*. <http://evenementecoresponsable.com/exemples-devenements-ecoresponsables/117-rendez-vous-international-sur-les-applications-du-developpement-durable> (Page consultée le 30 août 2012).

Canadian Standards Association (CSA) (2012). Normes CSA annonce une nouvelle norme de gestion des événements durables inspirée des lignes directrices des Jeux olympiques de Vancouver. *In* Groupe CSA. *CSA Groupe CSA*. <http://www.csa.ca/cm/ca/fr/recherche/article/normes-csa-annonce-une-nouvelle-norme-de-gestion-des-evenements-durables> (Page consultée le 31 janvier 2012).

Canadian Standards Association (CSA) (2010). *Requirements and guidance for organizers of sustainable events*. Mississauga, Association canadienne de normalisation, 27 p. (Norme Z2010-10, confirmée en novembre 2010).

- Deglise, F. (2009). La vérité sur les mensonges du marketing vert. *Le Devoir*, 25 avril, Section Consommation. <http://www.ledevoir.com/societe/consommation/247409/la-verite-sur-les-mensonges-du-marketing-vert> (Page consultée le 6 mars 2012).
- Eco-Evenement.org (s.d.). *La filière événementielle s'engage durablement*. <http://www.eco-evenement.org/fr/Accueil-3.html> (Page consultée le 21 mai 2012).
- Ecologistik (2012). Satisfaction et opinion relativement à la mise en application de la norme en gestion responsable d'évènement. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Christine Alarie avec Marie-Claude Dufour, Directrice générale d'Écologistik*, 6 avril 2012, Sherbrooke.
- Festival des montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu (FMSJR) (2012). Satisfaction et opinion relativement à la mise en application de la norme en gestion responsable d'évènement. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Christine Alarie avec Marie-Claude Gagné, Chargée de projet pour l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu*, 31 août 2012, Sherbrooke.
- Gestev (2012). Satisfaction et opinion relativement à la mise en application de la norme en gestion responsable d'évènement. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Christine Alarie avec Caroline Séguin, Coordonnatrice des bénévoles et chargée de projet pour Gestev*, 30 août 2012, Sherbrooke.
- GMIC (s.d.). *Green Meeting Industry Council*. <http://www.gmicglobal.org/> (Page consultée le 30 mars 2012).
- GMIC (2012). ISO 20121 Frequently Asked Questions. In GMIC. *GMIC Inspiring Sustainability*. http://www.gmicglobal.org/resource/collection/2A2E3AF1-0514-4AC9-B540-77016F1DB197/ISO_Frequently_Asked_Questions.pdf (Page consultée le 31 janvier 2012).
- Green Événements (2010). *Green Événements, Vos événements d'entreprises certifiés Développement durable*. <http://green-evenements.com/> (Page consultée le 21 mai 2012).
- Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) (2006a). Fiche terminologique « Marketing ». In OQLF. *Le grand dictionnaire terminologique*. http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=503495 (Page consultée le 24 septembre 2012).

- Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) (2006b). Fiche terminologique « Accréditation ». In OQLF. *Le grand dictionnaire terminologique*. http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=506421 (Page consultée le 24 septembre 2012).
- International Organization for Standardization (ISO) (2011a). *Systèmes de management des événements intégrant le développement durable – Exigences et recommandations de mise en œuvre*. Genève, Organisation internationale de normalisation, 47 p. (Norme ISO/DIS 20121).
- International Organization for Standardization (ISO) (2011b). Avec les Jeux olympiques 2012 en ligne de mire, événementiel et développement durable s’inscrivent au programme de l’ISO. In Organisation internationale de normalisation. *ISO Organisation internationale de normalisation : Les Normes internationales pour les entreprises, les gouvernements et la société*. <http://www.iso.org/iso/fr/pressrelease.htm?refid=Ref1281> (Page consultée le 5 novembre 2011).
- Lambert, F. (2012a). La normalisation au Canada et la norme 9700-253 du BNQ. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Christine Alarie avec François Lambert, Agent de certification pour le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)*, 20 janvier 2012, Sherbrooke.
- Lambert, F. (2012b). Le processus novateur de la norme en gestion responsable d’évènement. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Christine Alarie avec François Lambert, Agent de certification pour le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)*, 14 septembre 2012, Sherbrooke.
- Loto-Québec (2012). Satisfaction et opinion relativement à la mise en application de la norme en gestion responsable d’évènement. Communication orale. *Entrevue menée par Marie-Christine Alarie avec Catherine Deveault, Conseillère pour le service du développement durable de Loto-Québec*, 15 mars 2012, Montréal.
- MeetGreen (2011). What is a Green Meeting ?. In MeetGreen. *MeetGreen : Connect. Sustain. Thrive*. <http://www.meetgreen.com/home/greenmeeting> (Page consultée le 30 mars 2012).
- Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP) (2002). À propos du développement durable. In Développement durable, Environnement et Parcs. *Développement durable, Environnement et Parcs Québec*.

- <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm> (Page consultée le 6 mars 2012).
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). Le Québec sur la voie du développement durable. *In* Développement durable, Environnement et Parcs. *Développement durable, Environnement et Parcs Québec*. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm> (Page consultée le 6 mars 2012).
- Nations Unies (2002). La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. *In* Nations Unies. *Sommet de Johannesburg 2002*. <http://www.un.org/french/events/wssd/pages/cnued.html> (Page consultée le 30 mars 2012).
- Nova Envirocom (2006). Définitions. *In* Nova Envirocom. *La passion de l'environnement*. <http://www.novaenvirocom.ca/definitions2.html> (Page consultée le 15 septembre 2012).
- Office québécois de la langue française (OQLF) (2010). Fiche terminologique « Écoblanchiment ». *In* OQLF. *Le grand dictionnaire terminologique*. http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8365406 (Page consultée le 24 septembre 2012).
- Office québécois de la langue française (OQLF) (2007). Fiche terminologique « Commanditaire ». *In* OQLF. *Le grand dictionnaire terminologique*. http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=1199224 (Page consultée le 24 septembre 2012).
- Office québécois de la langue française (OQLF) (2006). Fiche terminologique « Normalisation ». *In* OQLF. *Le grand dictionnaire terminologique*. http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8351166 (Page consultée le 24 septembre 2012).
- Office québécois de la langue française (OQLF) (2000). Fiche terminologique « Marketing vert ». *In* OQLF. *Le grand dictionnaire terminologique*. http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8391211 (Page consultée le 24 septembre 2012).
- Porter, I. (2010). Environnement – Québec adopte une norme verte pour les congrès. *Le Devoir.com*, 27 février 2010.

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/284007/environnement-quebec-adopte-une-norme-verte-pour-les-congres> (Page consultée le 23 mars 2012).

Potiez, L. (15 mars 2012). *Historique de l'écoresponsabilité*. Courrier électronique à Marie-Christine Alarie, adresse destinataire : Marie-Christine.Alarie@usherbrooke.ca

Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE) (2012). Satisfaction et opinion relativement à la mise en application de la norme en gestion responsable d'évènement. Communication orale. *Entrevue menée par Marie-Christine Alarie avec Anne-Marie Bégin, Coordinatrice principale et Caroline Voyer, Directrice générale du Réseau québécois des femmes en environnement*, 15 mars 2012, Montréal.

Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE) (2009). *Réseau femmes environnement*. <http://www.rqfe.org> (Page consultée le 27 mars 2012).

Takt-Étik (2012). Satisfaction et opinion relativement à la mise en application de la norme en gestion responsable d'évènement. Communication orale. *Entrevue menée par Marie-Christine Alarie avec Marc Belley, Directeur général de Takt-Étik*, 4 avril 2012, Montréal.

Tanner, D. (2010). BS 8901 and the New ISO Standard ISO 20121. *EzineArticles.com*, 22 septembre. <http://ezinearticles.com/?BS-8901-and-the-New-ISO-Standard-ISO-20121&id=5038221> (Page consultée le 22 janvier 2012).

The Natural Step (TNS) (s.d.). Our Story. *In The Natural Step. The Natural Step*. <http://www.naturalstep.org/fr/our-story> (Page consultée le 3 mai 2012).

Université de Sherbrooke (UdeS) (2012). Satisfaction et opinion d'un client majeur de l'Université de Sherbrooke relativement à la mise en application de la norme en gestion responsable d'évènement. Communication orale. *Entrevue menée par Marie-Christine Alarie avec Marie Gendron, Coordinatrice aux évènements institutionnels*, 30 mai 2012, Sherbrooke.

Villeneuve, C. (14 mars 2012). *Historique de l'écoresponsabilité*. Courrier électronique à Marie-Christine Alarie, adresse destinataire : Marie-Christine.Alarie@usherbrooke.ca

Villeneuve, C et Villeneuve, C. (2009). Guide des évènements écoresponsables. Chaire en éco-conseil, Département des sciences fondamentales, *In Université du Québec à Chicoutimi*. version 2009. http://wordpress.uqac.ca/~ecocons/wp-content/uploads/2011/05/Chaire-en-%C3%A9co-conseil_Guide-des-

[%C3%A9v%C3%A9nements-%C3%A9coresponsables1.pdf](#) (Page consultée le 23 mars 2012).

Villeneuve, C. (2006). La vaisselle jetable. *In* Encyclopédie de l'Agora pour un monde durable. *Encyclopédie de l'Agora pour un monde durable*.
http://agora.qc.ca/Documents/Gaspillage--La_vaisselle_jetable_par_Claude_Villeneuve (Page consultée le 7 mai 2012).

Voyer, C. (2012a). Écodéfi 2005. *In* Conseil québécois des événements écoresponsables. *Conseil québécois des événements écoresponsables*.
<http://www.evenementecoresponsable.com/exemples-devenements-ecoresponsables/116-ecodefi-2005> (Page consultée le 31 janvier 2012).

Voyer, C. (2012b). La norme ISO 20121 : Comment est-elle développée et qui en sont les demandeurs ?. Communication orale. *Entrevue menée par Marie-Christine Alarie avec Caroline Voyer, Directrice générale du Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE)*, 24 avril 2012, Montréal.

Voyer, C. (2012c). L'historique du RQFE et CQEER et d'où part la volonté de créer une norme en gestion responsable d'évènement ?. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Christine Alarie avec Caroline Voyer, Directrice générale du Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE)*, 31 janvier 2012, Sherbrooke.

ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRES POSÉS AUX ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS CERTIFIÉS PAR LA NORME 9700-253 DU BNQ ET UN CLIENT

Questionnaire_Première partie

Satisfaction des organisateurs certifiés relativement à la mise en application de la norme BNQ 9700-253/2010 Gestion responsable d'évènements

1. Y a-t-il des aspects de la norme que vous trouvez difficile à remplir? Si oui, lesquels et pourquoi ?

- Fournisseurs; Cliquez ici pour taper du texte.
- Matières résiduelles; Cliquez ici pour taper du texte.
- Matériel, énergie et eau; Cliquez ici pour taper du texte.
- Alimentation; Cliquez ici pour taper du texte.
- Transport; Cliquez ici pour taper du texte.

2. Comment trouvez-vous l'utilisation du pointage dans la norme pour mesurer l'atteinte des exigences spécifiques ? Expliquez pourquoi et, s'il y a lieu, proposez des alternatives.

Cliquez ici pour taper du texte.

3. Comment trouvez-vous la norme relativement à sa facilité de compréhension et de sa mise en application lors des évènements certifiés ? Expliquez pourquoi ?

Cliquez ici pour taper du texte.

4. Comment pourriez-vous caractériser la norme relativement à la facilité pour les évènements d'obtenir un des cinq (5) niveaux de classification ? Expliquez pourquoi ?

- Facile; Cliquez ici pour taper du texte.
- Moyen; Cliquez ici pour taper du texte.
- Difficile; Cliquez ici pour taper du texte.
- Trop difficile; Cliquez ici pour taper du texte.

Questionnaire_Deuxième partie

Opinion des organisateurs certifiés relativement à la mise en application de la norme BNQ 9700-253/2010 Gestion responsable d'évènements

1. Quelle est votre appréciation générale de la norme en gestion responsable d'évènements ?
2. L'encadrement de la norme en ce qui concerne la tenue d'un système de gestion responsable vous semble-t-il cohérent avec les objectifs de la norme ?
3. Comment appliquez-vous la notion des types d'acteurs à la notion d'évènement ? Y arrive-t-il parfois dans certains évènements qu'un acteur puisse avoir plus d'un rôle, par exemple, en ce qui concerne les fournisseurs, les producteurs, les participants, les utilisateurs ?
4. Comment appliquez-vous la notion des coûts alimentaires en ce qui concerne l'exigence particulière de l'alimentation ? Vous arrive-t-il parfois d'avoir des refus catégoriques de la part des producteurs afin de vous fournir les prix des ingrédients principaux ? Si oui, que proposeriez-vous comme changement ?
5. Avez-vous déjà appliqué la notion de compensation symbolique ? Si oui, de quelle façon ? Sinon, comment interprétez-vous cette notion de manière opérationnelle ?
6. Si vous aviez une baguette magique et que vous pourriez changer seulement une chose à la norme, quelle serait-elle ?

ANNEXE 2 - ÉVALUATION DE L'EXPERTE

Critères d'analyse	Opinion de l'experte
Système de gestion (Pointage entre -2 et 2; -2= Pas nécessaire ou trop difficile à appliquer; 0=nécessite des modifications; 2= Nécessaire et doit être appliqué)	
1. Contrat d'engagement	2
2. Profil de l'évènement	0
3. Mesurer la satisfaction des parties prenantes	0
4. Compiler les plaintes reçues	1
5. Déterminer les enjeux internes et externes à l'évènement.	1
6. Lister les parties prenantes.	1
7. Prévoir le dialogue avec les parties prenantes.	1
8. Déterminer les limites et l'applicabilité du système de gestion.	-2
9. Définir les principes directeurs de DD de l'organisation.	1
10. Démonstration de l'engagement de l'organisation envers le DD.	2
11. L'organisation doit posséder une politique de DD.	2
12. L'organisation doit cibler les personnes responsables de postes importants.	-2
13. Définir l'envergure de l'évènement.	0
14. Déterminer les risques et les opportunités de l'évènement pouvant nuire aux objectifs.	1
15. Identifier les enjeux de DD et évaluer leur importance.	1
16. Accessibilité aux documents légaux et réglementaires.	-2
17. Établir des objectifs de DD et les mettre en œuvre.	2
18. Prévoir les ressources humaines nécessaires pour alimenter le système de gestion.	1
19. Communication et sensibilisation à l'interne des implications, des objectifs et de la Politique de DD.	2
20. Communiquer l'information sur le DD et les objectifs à atteindre aux parties prenantes externes.	2
21. Preuves documentaires permettant de prouver que les informations exigées par la norme ont été respectées.	2
22. Pertinence des documents dans le temps.	-2
23. Sélection de fournisseurs sur la base des enjeux de DD.	1
24. Mise en place d'une méthode d'évaluation des performances de l'organisation.	0
25. Révision des objectifs, des cibles et des indicateurs lors d'imprévus.	-1
26. Déterminer ce qui doit être mesuré et surveillé pendant l'évènement.	1
27. L'organisation doit réaliser un audit interne afin de déterminer si le SG est conforme.	1
28. Le SG doit être révisé pour assurer une gestion efficace, appropriée et adaptée.	1
29. L'organisation doit identifier les non-conformités et les actions correctives à mettre en place.	2
30. Amélioration du SG de façon continue.	1
31. Mise en place d'une procédure pour mettre en exécution le système de gestion.	1
Exigences particulières Exigences particulières (Pointage entre -2 et 2; -2= Pas nécessaire ou trop difficile à appliquer; 0=nécessite des modifications; 2= Nécessaire et doit être appliqué)	
1. Fournisseurs	0
2. Siège social	0
3. Succursale	0
4. Engagement envers le DD	0

5. Considérations sociales	0
6. Matériel	0
7. Énergie utilisée	0
8. Consommation d'eau	0
9. Don des surplus alimentaires	2
10. Mise en place d'un système de gestion des matières résiduelles	2
11. Emballage	-1
12. Pesée des MR	2
13. Provenance des aliments (producteur)	0
14. Certification biologique et/ou équitable des aliments	0
15. Certification ou reconnaissance des produits régionaux (aliments)	0
16. Alimentation santé	-1
17. Transport	1
18. Gestion du bruit	-2
19. Gestion de la qualité de l'air intérieur et extérieur	-2
20. Gestion de la neige et de la glace	-2
21. Site de restauration	-2
22. Accessibilité au site et inclusion sociale	1
23. Gestion des incidents et des urgences	1
24. Sélection du site de l'évènement	2
25. L'hébergement	2
26. Éducation	2
27. Communication et marketing	2
28. Disponibilité des rapports	-2
Ce que la norme du BNQ devrait considérer en fonction des entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés (Pointage entre -2 et 2; -2= Pas nécessaire ou trop difficile à appliquer; 0=nécessite des modifications; 2= Nécessaire et doit être appliqué)	
1. Hébergement	2
2. Lieu de l'évènement	2
3. Nombre d'ingrédients et de breuvages provenant de producteurs locaux	2
4. Cout des factures des fournisseurs.	2
5. Vaisselle compostable	2
6. Volet social	2
7. Les efforts faits au niveau du matériel plutôt que de tout mettre au même pied d'égalité	0
8. Intégrer l'aspect de la provenance des produits du fournisseur (analyse de cycle de vie).	1
9. Des actions écoresponsables créatives.	1
10. Le pourcentage de contamination des matières résiduelles.	1
11. L'envergure de l'évènement.	1
12. Intégrer des définitions plus précises et donner des exemples concrets.	2

ANNEXE 3 - ÉVALUATION SELON L'OPINION DES ORGANISATEURS CERTIFIÉS

Critères d'analyse	Organismes certifiés et client d'un organisme certifié							Évaluation
	RQFE	Loto-Québec	Takt-Etik	Ecologistik	Gestev	Festival des montgolfières	Client de l'UdeS	
Système de gestion (Pointage entre -2 et 2; -2= difficile à appliquer, à modifier obligatoirement; 0= à revoir; 2= facile à appliquer)								
1. Contrat d'engagement	na	na	na	na	na	na	Na	Na
2. Profil de l'évènement	Na	0	na	na	na	0	Na	0
3. Mesurer la satisfaction des parties prenantes	na	-1	na	na	na	na	na	-0,14
4. Compiler les plaintes reçues	na	na	na	na	na	na	Na	Na
5. Déterminer les enjeux internes et externes à l'évènement.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
6. Lister les parties prenantes.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
7. Prévoir le dialogue avec les parties prenantes.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
8. Déterminer les limites et l'applicabilité du système de gestion.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
9. Définir les principes directeurs de DD de l'organisation.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
10. Démonstration de l'engagement de l'organisation envers le DD.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
11. L'organisation doit posséder une politique de DD.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
12. L'organisation doit cibler les personnes responsables de postes importants.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
13. Définir l'envergure de l'évènement.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
14. Déterminer les risques et les opportunités de l'évènement pouvant nuire aux objectifs.	na	na	na	na	na	na	Na	Na

15. Identifier les enjeux de DD et évaluer leur importance.	na							
16. Accessibilité aux documents légaux et réglementaires.	na							
17. Établir des objectifs de DD et les mettre en œuvre.	na							
18. Prévoir les ressources humaines nécessaires pour alimenter le système de gestion.	na							
19. Communication et sensibilisation à l'interne des implications, des objectifs et de la Politique de DD.	na							
20. Communiquer l'information sur le DD et les objectifs à atteindre aux parties prenantes externes.	na							
21. Preuves documentaires permettant de prouver que les informations exigées par la norme ont été respectées.	na	na	na	1	na	-1	-1	-0,14
22. Pertinence des documents dans le temps.	na							
23. Sélection de fournisseurs sur la base des enjeux de DD.	na							
24. Mise en place d'une méthode d'évaluation des performances de l'organisation.	na							
25. Révision des objectifs, des cibles et des indicateurs lors d'imprévus.	na							
26. Déterminer ce qui doit être mesuré et surveillé pendant l'évènement.	na							
27. L'organisation doit réaliser un audit interne afin de	na							

déterminer si le SG est conforme.								
28. Le SG doit être révisé pour assurer une gestion efficace, appropriée et adaptée.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
29. L'organisation doit identifier les non-conformités et les actions correctives à mettre en place.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
30. Amélioration du SG de façon continue.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
31. Mise en place d'une procédure pour mettre en exécution le système de gestion.	na	na	na	na	na	na	Na	Na
Exigences particulières (Pointage entre -2 et 2; -2= difficile à appliquer, à modifier obligatoirement; 0= à revoir; 2= facile à appliquer)								
	RQFE	Loto-Québec	Takt-Etik	Ecologistik	Gestev	Festival des montgolfières	Client de l'UdeS	Évaluation
1. Fournisseurs	0	0	2	2	0	2	2	1,14
2. Siège social	0	0	2	2	0	2	2	1,14
3. Succursale	0	0	2	2	0	2	2	1,14
4. Engagement envers le DD	0	0	2	2	0	2	2	1,14
5. Considérations sociales	2	0	2	2	0	2	2	1,14
6. Matériel	0	0	0	0	0	2	2	0,57
7. Énergie utilisée	-2	-2	-1	-2	-1	-2	2	-1,14
8. Consommation d'eau	2	-1	2	2	2	2	2	1,57
9. Don des surplus alimentaires	2	2	2	2	2	2	2	2
10. Mise en place d'un système de gestion des matières résiduelles	2	2	2	2	2	0	2	1,71
11. Emballage	na	na	na	na	na	na	na	Na
12. Pesée des MR	2	2	2	2	2	0	2	1,71
13. Provenance des aliments (coût - producteur)	-1	0	-2	-2	-2	-2	-2	-1,57
14. Certification biologique et/ou équitable des aliments	-1	0	-2	-2	-2	-2	-2	-1,57

15. Certification ou reconnaissance des produits régionaux (aliments)	-1	0	-2	-2	-2	-2	-2	-1,57
16. Alimentation santé	na	na	na	na	na	na	na	Na
17. Transport	0	0	0	2	2	0	0	0,57
18. Gestion du bruit	na	na	na	na	na	na	na	Na
19. Gestion de la qualité de l'air intérieur et extérieur	na	na	na	na	na	na	na	Na
20. Gestion de la neige et de la glace	na	na	na	na	na	na	na	na
21. Site de restauration	na	na	na	na	na	na	na	Na
22. Accessibilité au site et inclusion sociale	2	0	0	2	2	0	0	0,86
23. Gestion des incidents et des urgences	na	na	na	na	na	na	na	Na
24. Sélection du site de l'évènement	2	0	0	2	2	0	0	0,86
25. L'hébergement	2	0	0	2	2	0	0	0,86
26. Éducation	na	na	na	na	na	na	na	Na
27. Communication et marketing	2	0	0	2	2	2	0	1,14
28. Disponibilité des rapports	na	na	na	na	na	na	na	Na
Ce que la norme du BNQ devrait considérer en fonction des entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés (Pointage entre -2 et 2; -2= difficile à appliquer, à modifier obligatoirement; 0= à revoir; 2= Devrait être appliqué)								
	RQFE	Loto-Québec	Takt-Etik	Ecologistik	Gestev	Festival des montgolfières	Client de l'UdeS	Évaluation
1. Hébergement	na	2	2	na	na	2	2	1,14
2. Lieu de l'évènement	na	2	2	na	na	2	2	1,14
3. Nombre d'ingrédients et de breuvages provenant de producteurs locaux	1	0	2	2	2	2	2	1,57
4. Cout des factures des fournisseurs.	2	2	na	na	2	na	na	0,86
5. Vaisselle compostable	2	2	2	2	2	2	2	2
6. Volet social	na	2	2	na	na	2	2	1,14
7. Les efforts faits au niveau du matériel plutôt que de tout mettre au même pied d'égalité	1	2	2	1	1	1	1	1,29

8. Intégrer l'aspect de la provenance des produits du fournisseur (analyse de cycle de vie).	2	2	na	na	0	0	1	0,71
9. Des actions écoresponsables créatives.	2	2	2	2	2	2	2	2
10. Le pourcentage de contamination des matières résiduelles.	na	0	na	Na	na	2	2	0,57
11. L'envergure de l'évènement.	2	2	2	2	2	2	2	2
12. Intégrer des définitions plus précises et donner des exemples concrets.	1	2	2	2	0	0	2	1,29

ANNEXE 4 - ÉVALUATION SELON LE GROUPE D'EXPERTS

Critères d'analyse	Objectifs visés par la norme du BNQ							Évaluation
	Permet de communiquer le niveau de classification avant l'évènement.	Facilité d'application par les organisateurs	Donne un cadre de référence stricte et crédible aux évènements écoresponsables.	Assure le respect des engagements pris.	Permet d'améliorer les pratiques de gestion des évènements pour diminuer les impacts environnementaux et augmenter les retombées socio-économiques.	Facilité à prouver avec des preuves documentaires.	Facilité d'y accorder un pointage.	
Système de gestion (Pointage entre -2 et 2; -2= n'atteint pas l'objectif; 0= ne s'applique pas ou difficile à évaluer; 2= atteint pleinement l'objectif)								
1. Contrat d'engagement	1	2	2	1	1	2	0	9/7 = 1,29
2. Profil de l'évènement	0	2	1	-1	-1	2	0	3/7 = 0,43
3. Mesurer la satisfaction des parties prenantes	0	1	1	0	2	2	0	6/7 = 0,86
4. Compiler les plaintes reçues	0	2	1	0	2	2	0	7/7 = 1
5. Déterminer les enjeux internes et externes à l'évènement.	0	1	1	0	1	2	0	5/7 = 0,71
6. Lister les parties prenantes.	0	1	1	0	1	2	0	5/7 = 0,71
7. Prévoir le dialogue avec les parties prenantes.	0	1	0	1	2	1	0	5/7 = 0,71
8. Déterminer les limites et l'applicabilité du système de gestion.	0	-2	1	0	0	-1	0	-2/7 = -0,29
9. Définir les principes directeurs de DD de l'organisation.	0	-1	1	1	0	2	0	3/7 = 0,43
10. Démonstration de l'engagement de l'organisation envers le DD.	0	2	2	1	0	2	0	7/7 = 1
11. L'organisation doit	0	2	0	1	0	2	0	5/7 =

posséder une politique de DD.								0,71
12. L'organisation doit cibler les personnes responsables de postes importants.	0	1	1	-1	-1	2	0	2/7 = 0,29
13. Définir l'envergure de l'évènement.	0	1	0	0	0	0	0	1/7 = 0,14
14. Déterminer les risques et les opportunités de l'évènement pouvant nuire aux objectifs.	0	0	1	0	1	2	0	4/7 = 0,57
15. Identifier les enjeux de DD et évaluer leur importance.	0	-1	0	0	1	2	0	2/7 = 0,29
16. Accessibilité aux documents légaux et réglementaires.	0	0	0	0	0	0	0	0/7 = 0
17. Établir des objectifs de DD et les mettre en œuvre.	2	2	2	1	1	2	0	10/7 = 1,43
18. Prévoir les ressources humaines nécessaires pour alimenter le système de gestion.	0	0	1	1	0	2	0	4/7 = 0,57
19. Communication et sensibilisation à l'interne des implications, des objectifs et de la Politique de DD.	0	1	1	1	1	1	0	5/7 = 0,71
20. Communiquer l'information sur le DD et les objectifs à atteindre aux parties prenantes externes.	0	-1	1	1	1	1	0	3/7 = 0,43
21. Preuves documentaires permettant de prouver	0	-1	2	1	0	0	0	2/7 = 0,29

que les informations exigées par la norme ont été respectées.								
22. Pertinence des documents dans le temps.	0	0	0	0	0	0	0	0/7 = 0
23. Sélection de fournisseurs sur la base des enjeux de DD.	0	1	1	1	1	1	0	5/7 = 0,71
24. Mise en place d'une méthode d'évaluation des performances de l'organisation.	0	-1	1	0	2	2	0	4/7 = 0,57
25. Révision des objectifs, des cibles et des indicateurs lors d'imprévus.	0	-1	-1	0	-2	0	0	-4/7 = -0,57
26. Déterminer ce qui doit être mesuré et surveillé pendant l'évènement.	1	2	2	1	1	2	0	9/7 = 1,29
27. L'organisation doit réaliser un audit interne afin de déterminer si le SG est conforme.	0	1	2	0	1	2	0	6/7 = 0,86
28. Le SG doit être révisé pour assurer une gestion efficace, appropriée et adaptée.	0	1	2	0	1	2	0	6/7 = 0,86
29. L'organisation doit identifier les non-conformités et les actions correctives à mettre en place.	0	2	2	0	2	2	0	8/7 = 1,14
30. Amélioration du SG de façon continue.	0	-1	1	0	0	2	0	2/7 = 0,29
31. Mise en place d'une procédure pour mettre en exécution le système	0	-2	1	0	0	1	0	0/7 = 0

de gestion.								
Exigences particulières (Pointage entre -1 et 1; -1= n'atteint pas l'objectif; 0= ne s'applique pas ou difficile à évaluer; 1= atteint l'objectif)								
1. Fournisseurs	0	0	1	0	1	1	1	4/7 = 0,57
2. Siège social	0	2	1	0	2	2	2	9/7 = 1,29
3. Succursale	0	2	1	0	2	2	2	9/7 = 1,29
4. Engagement envers le DD	0	1	1	0	2	1	2	7/7 = 1
5. Considérations sociales	0	1	1	0	2	1	2	7/7 = 1
6. Matériel	0	1	1	0	2	-1	2	5/7 = 0,71
7. Énergie utilisée	0	0	1	0	2	-1	1	3/7 = 0,43
8. Consommation d'eau	0	1	1	0	2	-1	-1	2/7 = 0,29
9. Don des surplus alimentaires	0	1	1	0	2	2	2	8/7 = 1,14
10. Mise en place d'un système de gestion des matières résiduelles	0	2	2	0	2	2	2	10/7 = 1,43
11. Emballage	0	-1	-1	0	2	-1	-1	-2/7 = -0,29
12. Pesée des MR	0	2	2	0	2	2	2	10/7 = 1,43
13. Provenance des aliments (producteur)	0	-1	1	0	1	-1	2	2/7 = 0,29
14. Certification biologique et/ou équitable des aliments	0	-1	1	0	1	-1	2	2/7 = 0,29
15. Certification ou reconnaissance des produits régionaux (aliments)	0	-1	1	0	1	-1	2	2/7 = 0,29
16. Alimentation santé	0	1	0	0	-1	2	0	2/7 = 0,29

17. Transport	0	1	1	0	2	2	2	8/7 = 1,14
18. Gestion du bruit	0	0	-2	0	0	-1	-1	-4/7 = - 0,57
19. Gestion de la qualité de l'air intérieur et extérieur	0	0	-2	0	1	-1	0	-2/7 = - 0,29
20. Gestion de la neige et de la glace	0	2	-2	0	-1	0	0	-1/7 = - 0,14
21. Site de restauration	0	2	-2	0	-1	2	2	3/7 = 0,43
22. Accessibilité au site et inclusion sociale	0	0	0	0	1	0	0	1/7 = 0,14
23. Gestion des incidents et des urgences	0	2	0	0	1	1	0	4/7 = 0,57
24. Sélection du site de l'évènement	0	2	1	0	2	2	2	9/7 = 1,29
25. L'hébergement	0	1	0	0	2	2	1	6/7 = 0,86
26. Éducation	0	2	0	0	2	2	2	8/7 = 1,14
27. Communication et marketing	0	2	0	0	2	2	2	8/7 = 1,14
28. Disponibilité des rapports	0	0	0	0	-2	-2	-2	-6/7 = - 0,86
Ce que la norme du BNQ devrait considérer en fonction des entrevues réalisées avec les organisateurs certifiés (Pointage entre -1 et 1; -1= n'atteint pas l'objectif; 0= ne s'applique pas ou difficile à évaluer; 1= atteint l'objectif)								
1. Hébergement	0	1	0	0	2	2	1	6/7 = 0,86
2. Lieu de l'évènement	0	2	1	0	2	2	2	9/7 = 1,29
3. Nombre d'ingrédients et de breuvages provenant de producteurs locaux	0	2	1	0	2	2	2	9/7 = 1,29
4. Cout des factures des fournisseurs.	0	2	1	0	2	2	2	9/7 = 1,29
5. Vaisselle compostable	0	2	1	0	2	2	2	9/7 = 1,29

6. Volet social	0	2	1	0	2	2	2	9/7 = 1,29
7. Les efforts faits au niveau du matériel plutôt que de tout mettre au même pied d'égalité	0	0	0	0	-1	-1	0	-2/7 = - 0,29
8. Intégrer l'aspect de la provenance des produits du fournisseur (analyse de cycle de vie).	0	-1	1	0	2	2	2	6/7 = 0,86
9. Des actions écoresponsables créatives.	0	1	-1	0	0	1	-1	0/7 = 0
10. Le pourcentage de contamination des matières résiduelles.	0	1	1	0	2	2	1	7/7 = 1
11. L'envergure de l'évènement.	0	0	0	0	0	0	0	0/7 = 0
12. Intégrer des définitions plus précises et donner des exemples concrets.	0	2	2	0	1	0	0	5/7 = 0,71